



nouveau du financement pour les travaux de chemins.

b) Ponts

La période à la mairie d'Octave Coutu est marquée par des travaux de ponts. Il y aura demande et réception de financement pour des travaux sur le pont du chemin de front des rangs 6 et 7.

1942 : On procède à une demande d'octrois pour les travaux du pont du lot 59, des rangs 6 et 7. Le plus gros des projets de pont débute en 1943. Le conseil constate que, depuis un certain temps, le pont de La Loutre se dégrade. Comme il s'agit d'un pont très passant, il est planifié de le refaire, mais, cette fois-ci, en béton armé. On prévoit les dimensions suivantes pour ce gros projet : 20 pieds de large et 100 pieds de long. Les travaux La Loutre sont financés à 75 % par le gouvernement québécois. Les coûts sont estimés à 16 231,25 \$, ce qui signifie un emprunt de 4 058 \$. Le règlement n°99 lance le projet. En juin de la même année, c'est l'ouverture des soumissions.

Vie municipale

En 1941, le conseil poursuit son aide aux agriculteurs concernant les semences.

Cette même année, le conseil reçoit une requête signée par la grande majorité des résidents de la municipalité. Cette requête demande la fin de la vente des boissons alcoolisées sur tout le territoire. Le conseil approuve et une copie de la résolution est envoyée au village ainsi qu'à la Commission des liqueurs.

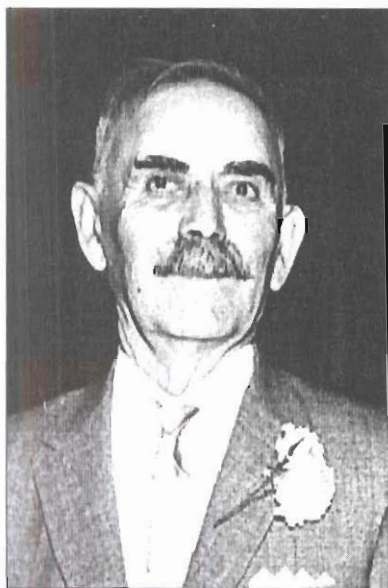
L'année suivante, il y a demande à la municipalité du village pour que les résidents attachent leur chien, la nuit.

Conseillers de la corporation municipale de la campagne sous Octave Coutu

Bellemare, André
Bouchard, Arthur
Dénomée, Wilfrid
Descôteaux, Hormidas

Douaire, Sylvio
Gauthier, Patrick
Jollette, Welly
Payette, Alphonse

Renaud, Joseph
Richard, Ben
Rocheleau, Eddy



François-Xavier Laverdière, maire

1943-1947 : François-Xavier Laverdière

François-Xavier Laverdière est élu à la mairie de la campagne en 1943, mais la première rencontre du conseil, sous sa présidence, n'a eu lieu qu'en 1944.

Taxes foncières : **1944** : 0,60 \$ %; **1945** : 0,60 \$ %; **1946** : 0,55 \$ %.

En 1944 et 1945, une taxe spéciale de 1,50 \$ par terre de 100 acres est imposée pour les chemins d'hiver. Cette taxe passe à 1,65 \$ pour l'année 1946. La taxe pour chiens et chiennes demeure à 2 \$.

Administration et politique

Le début de l'année 1944 est marqué par une information provenant de la Ligue Nationale. L'information concerne l'immigration de réfugiés au Canada. Le conseil prend position et se prononce contre l'immigration massive, principalement au Québec. En avril, le conseil reçoit une lettre provenant du Premier ministre, Maurice Duplessis, supportant la résolution du conseil au sujet de l'immigration.

En 1944, les employés municipaux ont droit à une nouvelle augmentation des salaires.



1945 : Par le règlement n°104, on répartit, entre tous les contribuables, les frais d'amélioration et d'entretien des chemins. Le conseil refuse l'idée d'élargir les voitures d'hiver. Le préfet de comté demande que les municipalités soient responsables, auprès des propriétaires, des dommages effectués lors du déneigement, mais le conseil est contre. Les chemins étant trop étroits, la neige poussée brise toutes les clôtures. Afin de remédier à ce problème, on suggère d'élargir les chemins à 66 pieds.

1946 : Le conseil donne son appui à la Société St-Jean-Baptiste, au sujet de la destitution du sous-ministre de la Santé.

On envoie une lettre de félicitations à Maurice Duplessis pour son « attitude » lors de sa dernière rencontre avec le fédéral.

1947 : Une résolution du conseil réclame l'abolition complète et immédiate du règlement du gouvernement fédéral par lequel la liberté de commerce est suspendue. Ce règlement continue de contrôler les matériaux et les permis de construction, alors que la guerre est terminée depuis deux ans.

Un appui est apporté à la Chambre de commerce au sujet d'une demande de fonds pour aider des cultivateurs éprouvés.

Le conseil achète une part sociale de la Caisse Populaire de Lorrainville.

On procède à un changement au niveau de la tarification pour l'entretien des chemins d'hiver. Dorénavant, les frais sont calculés en fonction de la taxe foncière, plutôt que par pied linéaire.

Infrastructures et chemins

a) Chemins

1944 : Le conseil accuse réception de plaintes sur le mauvais état des routes des rangs 2, 3 et 4. Ces plaintes sont suivies d'une demande d'aide pour l'amélioration du Chemin des Quinze, ainsi que pour des retouches aux rangs visés par les plaintes. Le conseil accuse réception, l'année suivante, de 50 % des 2 000 \$ prévus pour des retouches au chemin du rang 4. On envisage aussi de redresser le chemin menant au pont de La Loutrre et de réduire la côte menant à celui-ci.

1946 : L'année débute avec une interdiction de déblayer les chemins avec une charrue ou une grappe, sans l'accord du maire ou du conseil. Une enveloppe de 800 \$ est reçue pour l'amélioration de la route entre les lots 30 et 31 du rang 1, canton Laverlochère.

b) Électrification

L'année 1944 est celle de l'électricité, car le conseil reçoit la demande de 57 cultivateurs des rangs 6 et 7 pour l'électrification de leur ferme. Le conseil appuie les intéressés et pousse l'idée jusqu'à demander l'électrification complète de la municipalité. Peu de temps après, une séance complète est consacrée au projet d'électrification. Trois moyens sont proposés afin de réaliser le projet : premièrement, demander à la N.Q.P. pour étendre ses lignes à toute la paroisse; deuxièmement, la municipalité peut s'organiser afin de construire ses lignes de distribution et elle achètera la force motrice; troisièmement, demander à la Commission hydroélectrique du Québec de fournir l'électricité et d'administrer le réseau et la consommation. La troisième option est retenue. Dans la même veine, un dénommé Wilfrid Hamel voit sa pétition appuyée par le conseil. Celle-ci demande l'électrification des fermes de toutes les paroisses organisées.

La N.Q.P. est active en 1944. Elle propose un plan d'électrification de la paroisse et, deux mois plus tard, elle envoie des copies de contrats individuels d'un an, au prix fixe de 2,50 \$ par mois. Le conseil considère le prix trop élevé et il regarde ailleurs. En mars 1945, le maire est délégué à Québec pour une rencontre concernant l'électrification des paroisses rurales du comté. Cette même année se termine avec le règlement n°106. Celui-ci donne l'exclusivité à la Coopérative d'électricité du Témiscamingue.



c) Autres

Les années 1945 à 1947 sont ponctuées par des projets de réfection du ruisseau Dumais. Initialement, les travaux devaient se faire au printemps 1944, mais le projet tarde à se réaliser. C'est pourquoi, en 1946, le conseil est prêt à injecter 6 000 \$ pour ces travaux. Il doit percevoir la quote-part de chacun des intéressés. En plus du ruisseau, les ponts de la paroisse ont besoin de retouches. En 1946, il y a une demande de financement pour des travaux sur les ponts des lots 59 et 60 du rang 5. Il y a renouvellement de cette demande l'année suivante. Au cours de la dernière année en poste du maire Xavier Laverdière, une enveloppe est attribuée pour le pont de la Rivière Blanche.

Vie municipale

1944 : Le conseil demande un montant de 350 \$ à 400 \$ au gouvernement du Québec afin de dédommager les agriculteurs ayant subi de lourdes pertes causées par les ours.

L'année suivante, un montant de 250 \$ est alloué aux propriétaires de moutons pour rembourser les dommages causés par des chiens. À ce sujet, le conseil s'informe à un avocat afin de vérifier s'il est légal de laisser les chiens errer la nuit. Le tout est suivi d'un avis public demandant de bien vouloir attacher les chiens, surtout la nuit.

1946 : Le conseil s'adresse à Radio Rouyn-Noranda et lui demande de bien vouloir augmenter la puissance à 2 500 watts, pour avoir une meilleure réception au Témiscamingue. Une demande similaire est renouvelée l'année suivante, mais cette fois pour augmenter la puissance à 1 500 watts.

La pratique d'assistance publique est encore monnaie courante en 1947.

Une lettre est envoyée au Procureur de la province de Québec afin de le féliciter pour les mesures prises concernant les Témoins de Jéhovah. Une autre lettre est adressée à ce même bureau, mais, cette fois, pour se plaindre des vendeurs de boissons alcoolisées sans permis, présents dans toutes les paroisses du Témiscamingue.

Hygiène et santé publique

En 1947, le conseil demande à la municipalité du village de ne plus utiliser les terres de Gabriel Gauthier comme dépotoir. Elles sont considérées comme trop près du chemin. Cette résolution est aussi envoyée au bureau sanitaire de Ville-Marie.

Conseillers de la corporation municipale de la campagne sous Xavier Laverdière

Baril, Gérard Alcide
Baril, Isidore
Bellemare, René
Frappier, Azarias

Gauthier, Patrick
Jollette, Edmond
Jollette, Welly

McFadden, Léonide
Montreuil, Fortunat
Rocheleau, Eddy

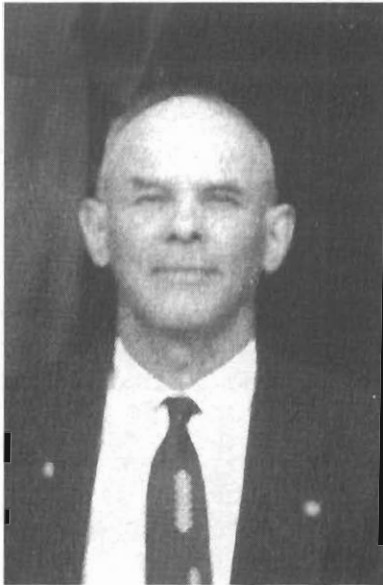
1943, 1947-1949 : Gustave Jollette

1943

Gustave Jollette est maire du 17 juillet au 2 décembre 1943.

Taxes foncières de **1943** : 0,30 \$ % et 0,15 \$ % de taxe spéciale pour rembourser l'emprunt fait pour la réfection du pont de La Loutre. Une autre taxe spéciale de 1,30 \$ par terre de 100 acres pour l'entretien des chemins d'hiver.

Cette année-là, le conseil accuse réception de 500 \$ pour les travaux de chemins et le conseil demande 1 000 \$ pour refaire les approches du pont de La Loutre.



1947-1949

Gustave Jollette est à nouveau assermenté comme maire, le 6 août 1947.

Taxes foncières : **1947** : 1,00 \$ %; **1948** : 1,00 \$ %.

Administration et politique

1947 : Le conseil étudie, avec Béarn, une entente concernant l'entretien d'hiver du rang 1.

Cette même année, les bilans financiers deviennent plus précis. En somme, on constate une amélioration notable quant à la gestion financière de la municipalité.

1948 : On s'adresse à la Voirie pour demander de bien vouloir entretenir les chemins de front améliorés des rangs 3 et 4 ainsi que la « route » (chemin de ligne) entre les lots 38 et 39.

Une lettre de remerciement est adressée au député Nil Larivière pour ses efforts dans l'amélioration des chemins et, surtout, pour les fonds débloqués dans l'affaire du ruisseau Dumais. Un an plus tard, une lettre est reçue du ministère de l'Agriculture, apprenant au conseil qu'il a une dette de 4 905 \$ pour les travaux du fameux ruisseau Dumais. On se tourne vers le député afin qu'il règle cette facture, d'une façon ou d'une autre. Le tout est accompagné

de remerciements.

Un avis est émis afin d'interdire aux camions lourds de circuler sur les routes de la municipalité lors du dégel printanier.

Infrastructures et chemins

En 1947, le conseil demande 1 000 \$ pour l'élargissement de la route entre les lots 30 et 31 du rang 1. L'année suivante, un octroi de 1 200 \$ à 50 % est attribué pour le projet mentionné.

Le conseil appuie une demande des contribuables pour l'élargissement et l'asphaltage des rangs 6 et 7.

Vie municipale

Comme les ours sont toujours actifs au sein du bétail lorrainvillois, une demande est adressée au gouvernement du Québec dans le but d'obtenir des fonds pour dédommager les propriétaires des animaux dévorés. Du même souffle, on demande de doubler la prime sur les ours; elle passerait de 5 à 10 \$.

On remarque un don de 25 \$ aux Chevaliers de Colomb pour des cadeaux aux enfants défavorisés de la paroisse, dans le cadre de la fête de Noël.

Conseillers de la corporation municipale de la campagne sous Gustave Jollette

Baril, Gérard Alcide
Baril, Isidore
Baril, Raoul
Barrette, Édouard (père)
Bellemare, André

Bellemare, René
Coutu, Ovide
Frappier, Azarie
Gauthier, Patrick
Gélinas, Wilfrid

Jollette, Edmond
Jollette, Welly
McFadden, Ernest
McFadden, Léonide
Rocheleau, Eddy



Séraphin Barrette, maire

1949-1961 :

Séraphin Barrette

Séraphin Barrette est assermenté maire, le 26 juillet 1949.

1949-1953

Taxes foncières : **1949** : 1,10 \$ %; **1950** : 1,00 \$ %; **1951** : 1,30 \$ %; **1952** : 1,00 \$ %; **1953** : 1,00 \$ %.

1950 : répartition de 39,48 \$ par 100 acres pour remboursement d'un prêt portant sur des travaux du chemin de front des rangs 2 et 3.

1951 : taxe pour un chien : 2,50 \$.

1953 : taxe de 0,03 \$ % sur 307 acres dans le but de couvrir les frais de cours d'eau.

Administration et politique

1949 : Les élus empruntent 3 000 \$ pour le projet de drainage du ruisseau Dumais et pour des travaux de clôture. Le prêt pour le ruisseau sera remboursé par une répartition, selon l'étendue de chaque propriété. Afin que cette répartition soit plus précise, on embauche un arpenteur. Il en coûte 29,22 \$ par 100 acres de propriété. La même année, à la suite d'une pétition, il y a municipalisation du chemin de front des rangs 2 et 3.

1950 : Le conseil apprend que Ville-Marie demande une charte de ville. Les élus demandent à cette administration de ne pas faire cavalier seul, car la charte de ville permet la vente d'alcool et la tenue de boîtes de nuit. Cette charte ne serait profitable, si accordée, qu'à un petit nombre de personnes et il faut se rappeler que le progrès d'une municipalité est en lien direct avec la région dans laquelle elle est située. Les boîtes de nuit et la vente d'alcool n'enrichissent que quelques contribuables et ce, à même les revenus de la région. Pour toutes ces raisons, le conseil demande à Ville-Marie de ne pas faire bande à part et de contribuer, avec les autres, au développement de la région.

1951 : Le conseil accepte de payer les frais nécessaires à l'intervention de la brigade incendie de la municipalité du village.

Le règlement n°10 permet au conseil d'imposer les taxes municipales par résolution donc, nul besoin de faire un règlement, comme par le passé.

Infrastructures et chemins

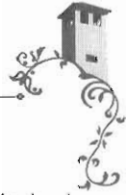
a) Chemins

Demande de 700 \$ pour des travaux sur le rang 2 et pour le chemin de front entre les lots 28 et 30 de ce même rang.

1950 : Le conseil, appuyé par Béarn, fait pression sur la Voirie pour que les chemins de Fabre à Béarn et Béarn à Laverlochère, ainsi que le rang 6, soient améliorés et recouverts de bitumineux. La même année, une pétition des contribuables du rang 5 demande l'élargissement du chemin sur une distance de deux milles²⁰.

1951 : Les élus approuvent une requête des contribuables au sujet de l'élargissement des rangs 5 et 6, ainsi que pour l'amélioration du chemin de ligne entre les lots 43 et 44 du rang 3, canton Laverlochère.

²⁰ Un mille équivaut à 1,6 kilomètre.



1953 : Le conseil rencontre la commission scolaire afin d'obtenir une bande de terrain dans le but d'élargir la route entre les lots 48 et 49, du rang 7. La réponse est positive. Afin de réaliser aisément ce projet, on demande l'aide de la Voirie.

b) Autres

1950 : Le conseil doit procéder à la fermeture temporaire du pont lot 59, rang 5, considéré comme dangereux. Trois ans plus tard, comme il ne se passe rien, les élus endossent une pétition, dont le but est d'obtenir le financement nécessaire pour reconstruire ledit pont.

1951 : Le conseil accorde un contrat de 3 000 \$ maximum à une compagnie pour le déneigement des routes de la municipalité. Peu de temps après, de nombreuses plaintes des contribuables se font entendre au sujet du déneigement. La compagnie est avisée que, s'il n'y a pas améliorations immédiates, le contrat devra être annulé.

Vie municipale

1950 : Le conseil achète deux parts de 100 \$ chacune pour aider au lancement de Radio Témiscamingue.

Le maire et les conseillers appuient une requête des agriculteurs de la municipalité désirant que la poste rurale soit distribuée six jours par semaine. Quelques mois plus tard, on renouvelle la demande, mais cette fois pour un service continu, soit sept jours par semaine.

Le conseil, après discussion, propose une pension gouvernementale pouvant être offerte aux personnes de plus de 60 ans. On l'évalue à 60 \$ par mois.

Pour sa part, le secrétaire-trésorier se voit octroyer un salaire de 35 \$ par mois.

1952 : Le conseil demande que CKVM soit relié à Radio-Canada.

La même année, il appuie Sylvio Lafond afin que le gouvernement finance l'agrandissement de son entrepôt frigorifique, car ce service est grandement apprécié par la population et par des clients en dehors de la municipalité.

1953 : À la suite de la demande du conseil de comté, le conseil prévoit un référendum, qui porte sur la prohibition de la vente d'alcool sur tout le territoire témiscamien.

1954-1957

Taxes foncières : **1954** : 0,80 \$ %; **1955** : 0,60 \$ %; **1956** : 0,50 \$ %; **1957** : 0,50 \$ %.

1955 : charge de 46,3 cents par 507 acres pour les travaux de cours d'eau, lot 42, rangs 5 et 6.

1955 : charge de 4,33 \$ par 100 acres sur 1 800 acres, pour le pont du chemin de front, lot 40, rang St-Jean.

Administration et politique

1954 : Une résolution vient restreindre les dédommagements pour les attaques de chiens sur les moutons. À l'avenir, le demandeur doit prouver que c'est un chien qui a tué la bête. Le tout doit être appuyé par une déclaration assermentée et par un rapport de l'inspecteur municipal.

Anecdote : Le 3 mars 1954, lors d'une rencontre du conseil, le maire mentionne qu'il n'y a pas de factures à payer et aucun projet n'est en cours. Le maire discute d'administration en général et la séance est levée après dix minutes.²¹

Le conseil débloque un montant de 56 \$ par année sur cinq ans pour l'agrandissement de l'Hôpital Ste-Justine, à Montréal.

²¹ Dans tous les procès-verbaux consultés, la réunion a toujours un ou des sujets à l'ordre du jour. Celle-ci fait exception.



1955 : Le conseil appuie une pétition dont le but est d'obtenir une aide financière, du ministère de l'Agriculture, pour le drainage.

1957 : Une résolution est adoptée concernant les allocations familiales. Le conseil constate qu'elles aident grandement les familles, surtout pour l'éducation des enfants. Par contre, depuis l'instauration de l'allocation, le coût de la vie a doublé. Par conséquent, le conseil demande au gouvernement fédéral de doubler les allocations familiales, sans pour autant augmenter les taxes.

Infrastructures et chemins

1957 : Résolution du conseil de comté : le sablage des chemins d'hiver est désormais aux frais des municipalités; le conseil de comté fournit toutefois le sable. À partir de l'hiver 1958, deux entrepreneurs sont sollicités pour l'entretien des chemins d'hiver; un pour le déneigement et l'autre pour le sablage. Cette pratique prendra fin avec l'arrivée de meilleurs équipements.

a) Chemins

Les travaux d'élargissement de chemins sont fréquents lors du passage de Séraphin Barrette à la mairie. Pour ces projets, des fonds sont requis pour acheter des parcelles de terre.²² En plus du fonds de terre, de la main-d'œuvre et des matériaux, on doit demander la collaboration de certaines entreprises, comme la Northern Telephone pour qu'elle range ses poteaux. Les travaux d'élargissement, le gravelage et la mise en forme de certains tronçons restent à faire. La Voirie est sollicitée à nouveau, mais, cette fois, pour niveler une côte proche de la voie ferrée et pour refaire une courbe dans les rangs 6 et 7, en face du lot 14.

b) Cours d'eau

Les années 1956 et 1957 sont ponctuées par d'importants travaux de drainage des terres. Au cours de ces années, le conseil reçoit et répond, en tout, à neuf demandes pour la confection de cours d'eau.²³ Certains de ces projets reçoivent un financement de la part du ministère de l'Agriculture.

c) Autres

1955 : Le conseil cède au gouvernement du Québec le pont du lot 35, sur le chemin des rangs 5 et 6. Pour le projet qui suit, la municipalité s'engage à acquérir les terrains pour refaire les approches du pont et le conseil se tient responsable des dommages lors des travaux.

Cette même année, on renouvelle la demande d'aide financière pour refaire le pont de la *Petite Rivière Blanche*, car le chemin est fermé à la circulation et le pont est défoncé.

Vie municipale

1956 : On met sur pied un comité pour célébrer le 50^e de Lorrainville.

Cette même année, il y a des ententes concernant l'heure avancée. La date est fixée au 24 juin.

1957 : Le conseil s'adresse à la commission scolaire afin qu'elle change les heures de classe, car les agriculteurs ont besoin d'aide, le matin et le soir.

Hygiène et santé publique :

En 1954, le conseil demande au conseil du village s'il est possible d'utiliser son dépotoir.

²² 1954 : Poursuite de l'élargissement du chemin des lots 48 et 49 des rangs 6 et 7. En 1956, on demande à la Voirie de prendre la relève et de terminer les travaux débutés. En 1957, le conseil s'informe au sujet des coûts pour l'élargissement du chemin de ligne passant entre les lots 38 et 39 des rangs 2 et 3, Nord et Sud.

²³ 1956 : Un cours d'eau sur le rang 5, entre les lots 36 et 37, deux sur le rang 1 et le rang 7, s'étendant des lots 14 à 26. 1957 : On prévoit en faire un sur le rang 6, lot 23, un autre sur les terres d'Arthur Jollette. Il y aura le cours d'eau Gélinas aux rangs 1 et 2, le Baril au rang 7, des lots 50 à 53, un second Gélinas au rang 3, des lots 38 à 41.



1958-1961

Taxes foncières : **1958** : 0,60 \$ %; **1959** : 0,80 \$ %; **1960** : 0,80 \$ %.

Administration et politique :

Tout au long de cette tranche de l'histoire, le conseil accuse réception de nombreux actes d'accord concernant le drainage des cours d'eau. Un acte d'accord engage, au minimum, deux intéressés.²⁴

En 1958, le conseil s'entend avec l'Association des commerces du Témiscamingue pour qu'un règlement interdise les colporteurs.

1961 : Après avoir tenté de limiter le déplacement des chiens afin de protéger les troupeaux de moutons, on fait l'inverse. Les élus avertissent les propriétaires qu'ils doivent enfermer leurs bêtes la nuit, du 1^{er} décembre au 1^{er} mai, sous peine de ne pas recevoir de compensation s'ils subissent des dommages causés par les chiens.

On avise le ministère de la Voirie que l'eau mine le pont de La Loure et qu'une action rapide est nécessaire avant que les dégâts ne soient encore plus importants.

Un contribuable demande un permis d'abattoir. Avant de donner une réponse, le conseil s'informe sur la liberté des agriculteurs à disposer de leurs bêtes et de leur viande, ou s'ils doivent forcément passer par l'abattoir.

Toujours en 1961, le secrétaire-trésorier est autorisé à déterminer les emplois permanents au sein de la municipalité.

Infrastructures et chemins :

a) Chemins

1958 : Une pétition concernant l'élargissement et le gravelage du chemin de ligne entre les lots 38 et 39 est transmise au conseil. Elle provient du rang St-Jean. Une fois approuvée, on la transmet au gouvernement.

1959 : On procède à l'élargissement de la « route » (chemin de ligne) entre les lots 30 et 31, rang 1. Afin de pouvoir faire de même avec le chemin de front des lots 14 à 19, des rangs 6 et 7 Sud, le conseil demande à la Voirie qu'elle range les poteaux. On s'adresse au gouvernement pour que les chemins de front améliorés, des rangs 2 et 3, soient entretenus par celui-ci, l'été.

1960 : Une pétition pour obtenir du gravier sur 10 acres dans le chemin des rangs 3 et 4, vis-à-vis les lots 39, 40 et une partie du 41, est transmise à la Voirie.

1961 : À la suite d'une demande d'un contribuable, le chemin entre les lots 39 et 41, des rangs 3 et 4 est rapidement amélioré.

b) Cours d'eau

Plusieurs nouveaux cours d'eau vont être acceptés et ensuite creusés entre 1958 et 1961.²⁵ Au cours de l'année 1962, on effectue quelques travaux de cours d'eau, mais la protection contre les incendies et la construction de citernes prend le pas sur le drainage.

²⁴ 1958 : acte d'accord pour les cours d'eau Doire, Lemoine, un des Gélinas et le Brail. 1959 : acte d'accord pour les cours d'eau Coutu, l'autre Gélinas, Girard, Descôteaux, Valmore Rocheleau, et Renaud. 1960 : acte d'accord pour les cours d'eau Boucher, Rocheleau et Mantha.

²⁵ 1958 : rang 6 des lots 23 à 25, le cours d'eau Barrette est creusé sur les terres de Philias Coutu et Alcide Boucher. Sept autres sont acceptés sur les rangs 2, 3, 4, 5, 6 et 7. Trois de plus, rang 5, des lots 47 à 49, rang 5, sur les lots 39 et 40, et rang 6, lots 39 et 40. 1959 : cours d'eau Adonis, rang 4, sur les lots 35 à 39, rang 7, des lots 21 à 23, ainsi que le Guindon. On en ajoute trois autres la même année. 1960 : Le Marseille ainsi que le Cormier. 1961 : un autre cours d'eau.



c) Autres

1958 : Une lettre, provenant du gouvernement du Québec, annonce des travaux sur le pont du lot 28 des rangs 6 et 7. Par la suite, le conseil cède ce pont au gouvernement. Afin d'effectuer rapidement les travaux, les élus s'engagent à acquérir le terrain pour les approches du pont et à détruire des bâtiments nuisibles. Le conseil est responsable, par la même occasion, des dommages.

1960 : Le conseil appuie la demande de financement de Bruno Vachon pour un pont évalué à 2 000 \$.

Lors de cette même année, un premier projet d'égout est apporté. Celui-ci aura 1 591 pieds de long et son coût est estimé à 3 400 \$.

Au début de cette décennie, le chômage se fait encore sentir dans la municipalité. C'est pourquoi on s'adresse à René Lévesque, ministre des Travaux Publics à ce moment-là, pour refaire le pont sur le lot 31, rangs 6 et 7. La réponse ne se fait pas attendre trop longtemps. Le ministre accorde les fonds et il demande l'aide de la municipalité dans ce projet. Toujours dans l'optique de faire travailler les citoyens, on prévoit des travaux sur le ruisseau Dumais. L'année suivante, le conseil demande une aide financière pour ce fameux ruisseau.

1961 : Lors de la dernière réunion du conseil de Séraphin Barrette, on transmet des remerciements au gouvernement pour la fin des travaux sur le pont du lot 31.

Vie municipale

1960 : Au cours de cette année, six cartes d'assistance publique sont signées.

Le transport commence à s'organiser à Lorrainville, car le conseil demande, pour Gérard Barrette, un permis d'autobus à la Régie des transports. Cette même année, la Société d'agriculture du comté choisit Lorrainville pour recevoir une exposition régionale.

Conseillers de la corporation municipale de la campagne sous Séraphin Barrette

Baril, Armand	Descôteaux, Germain	McFadden, Charles-Édouard
Baril, Gérard	Dubois, Ovilva	McFadden, Ernest
Baril, Isidore	Gélinas, Adonias	McFadden, Léonide
Bélanger, Lucien	Gélinas, Wilfrid	Montreuil, Fortunat
Bellemare, René	Gérard, Alcide	Ranger, Herman
Bernard, Alphonse	Jollette, Edmond	Rocheleau, Gérard
Coutu, Émile	Jollette, Maurice	Roy, Léon
Coutu, Ovide	McFadden, Armand	Roy, Napoléon

1961-1964 Armand Baril

Armand Baril est assermenté maire, le 24 juillet 1961.

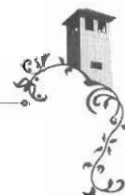
Taxes foncières : **1961** : 1,00 \$ %; **1962** : 1,00 \$ %; **1963** : 0,90 \$ %.

Administration et politique

Lors du passage d'Armand Baril à la mairie, de gros montants provenant des gouvernements sont attribués afin de diminuer le chômage. Ceux-ci sont plus connus sous le nom de « travaux d'hiver ».

Il y a réception d'actes d'accord concernant des cours d'eau.²⁶

²⁶ 1961 : actes d'accord pour les cours d'eau Marseille, Cormier et Cormier-Rocheleau. 1962 : actes d'accord pour les cours d'eau Paul-Émile Baril, Gauthier, Barrette et Jean-Paul Descôteaux.



Armand David Nairé

1961 : Le conseil appuie la Chambre de commerce de Lorrainville dans ses revendications auprès du département des Postes. Le but est d'engager le personnel nécessaire afin que le bureau soit ouvert de 9 h à 17 h.

Des restrictions sont émises au sujet des « travaux d'hiver ». Seuls sont admissibles ceux qui n'ont pas gagné 70 \$ dans ce projet. De plus, une seule personne par famille peut travailler à ces projets.

1962 : Le conseil se joint à un mouvement témiscamien faisant la promotion de l'ouverture d'une route allant de Belleterre à O'Connell Lodge. Les élus s'attardent sur ce projet qui est prometteur pour le développement de la région. Une fois réalisée, cette route diminuerait la distance entre la région et la métropole, ce qui implique un plus grand marché pour les produits régionaux.

1963 : Une demande d'Alcide Lemire est présentée pour être détaché de Guigues et annexé à Lorrainville. La requête est accordée, mais aujourd'hui, cette maison du rang 5 est encore dans les limites de Guigues.

Nous assistons à une nouvelle augmentation des salaires pour les employés municipaux.

Infrastructures et chemins

a) Chemins

1961 : On s'adresse à la Voirie pour qu'elle creuse le fossé dans le chemin du rang 5.

1962 : L'année suivante, on frappe à la porte du ministère de la Voirie afin d'obtenir 1 500 \$ pour des travaux sur le chemin de ligne entre les lots 43 et 44 des rangs 2 et 3.

1963 : Le chemin de la Petite Rivière Blanche nécessite encore des fonds. Cette fois, c'est pour étendre du concassé, afin d'aplanir et redresser le chemin menant au pont. Les demandes sont effectuées conjointement avec la municipalité de Béarn.

b) Citernes

1962 : Quatre contribuables demandent s'ils peuvent construire une citerne sur le lot 23 du rang 6. Les intéressés paient les matériaux et la main-d'œuvre est payée par l'enveloppe des Travaux d'hiver. Cette citerne est estimée à 2 600 \$, dont 1 800 \$ provenant du gouvernement.

1963 : Une demande des citoyens est présentée pour une citerne de 2 400 gallons sur la partie sud des rangs 6 et 7, canton Duhamel, sur le lot 18. Cette dernière est estimée à 3 000 \$, dont 2 400 \$ en main-d'œuvre.

Une autre citerne est demandée la même année pour le lot 51 du rang 6. Elle est estimée à 2 600 \$, dont 2 000 \$ en main-d'œuvre. Les deux citernes sont approuvées par le règlement n°122.

c) Autres

1962 : Dans le cadre des travaux pour remédier au chômage, un cours d'eau de 1 664 pieds, dans les rangs 4 et 5, est prévu. Il est estimé à 3 000 \$, dont 2 700 \$ en provenance des gouvernements.

1963 : Le conseil met à l'agenda un projet de découvert²⁷ sur les rangs 2, 3 et 4, entre les lots 48 et 49. On l'estime à 15 000 \$.

²⁷ On suppose que « projet de découvert » réfère à des activités de débroussaillage des fossés afin de dégager les côtés des chemins, pour améliorer la vision.



Travaux d'hiver :

En 1961, trois projets sont mis de l'avant : deux cours d'eau et des améliorations au ruisseau Dumais. On évalue ces trois projets à 10 000 \$. Les travaux d'hiver de 1962 prévoient le réaménagement de cours d'eau, la construction d'une citerne ainsi que du défrichage de route. Pour 1963, on prévoit deux citernes supplémentaires et du découvert.

Vie municipale

Une carte d'assistance publique est émise en 1962.

Conseillers de la corporation municipale de la campagne sous Armand Baril

Coutu, Émile
Descôteaux, Germain
Gélinas, Julien

Jolette, Maurice
Lavallée, Rémi
McFadden, C-Édouard

Ranger, Herman
Rocheleau, Jean



1964-1973 : Charles-Édouard McFadden

Taxes foncières : 1964 : 1,00 \$ %; 1965 : 1,00 \$ %; 1966 : 1,20 \$ %; 1967 : 1,30 \$ %; 1968 : 1,30 \$ %.

Charles-Édouard McFadden est assermenté maire, le 7 février 1964.

1964-1968

Administration et politique

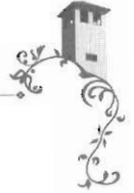
Sous la gouverne de ce nouveau maire, la paroisse voit le territoire s'agrandir. Une première fois en 1964, l'acquisition est minime, mais importante pour les projets d'avenir. On parle ici de l'achat d'une bande de terre au lac Rousselot. Le but est d'y aménager une plage. Cet achat est accompagné d'une demande de financement pour le chemin menant au site. Les prochaines acquisitions se succèdent. En 1966, on ajoute le lot 50 du rang 1, canton Laverlochère. En 1967, les lots 33 et 34, rang 6, faisant partie de la municipalité du village sont annexés. L'année suivante, les lots 32 à 36 du rang 6, canton Duhamel, viennent s'ajouter aux valeurs foncières de la municipalité.

Charles-Édouard McFadden

L'année 1965 marque un pas dans l'évolution municipale, car un règlement octroyant un salaire aux élus est émis. On prévoit 200 \$ par année pour le maire et 100 \$ par conseiller. Le secrétaire-trésorier n'est pas oublié et sa rémunération est augmentée à 80 \$ par mois. Deux ans plus tard, afin de reconnaître la surcharge de travail que représentent les travaux d'hiver, le secrétaire-trésorier reçoit 40 \$ par semaine.

1967 : Le conseil appuie moralement le projet Baie James. Par la suite, par un télégramme, le conseil appuie le projet de la route Belleterre-Le Domaine. Cette année n'est pas terminée, car on présente une demande aux Postes afin que soit accélérée la livraison des journaux. Après le ministère des Postes, c'est le Premier ministre, Lester B. Pearson, qui est sollicité. On lui demande que le lundi tombant le plus près du 15 février soit décrété congé férié, appelé le *Jour du drapeau*. Toujours en 1967, le conseil débloque 150 \$ pour couvrir les frais de déplacement de cinq voitures. Celles-ci se rendent à Ottawa pour appuyer la manifestation dont le but est de revendiquer la hausse du prix du lait.

1968 : Le conseil appuie la Corporation municipale de St-Eugène-de-Guigues dans sa démarche concernant le chemin reliant St-Eugène-de-Guigues, Angliers et Guérin.



Infrastructures et chemins

1964 : Cette année est ponctuée par de nombreuses demandes à la Voirie pour l'élargissement et la réfection de chemins.²⁸ L'année suivante, les demandes pour des élargissements de chemin se poursuivent.²⁹ De plus, le conseil désire voir ouvrir trois nouveaux chemins.³⁰

1967 : Les élus demandent l'élargissement des routes des rangs 2, 3 et 4. On sollicite des fonds pour le chemin du dépotoir. Pour le chemin de la plage, deux ministères sont sollicités, le ministère du Tourisme et l'A.R.D.A.

1968 : Les élus s'adressent à la Voirie pour que les chemins des rangs 2 à 4 soient élargis et pour que l'on y étende du concassé.

a) Citernes

1964 : Des demandes sont faites pour trois citernes sur les lots 23, 39 et 54 du rang 6.

1966 : Des travaux sont effectués afin de construire une citerne sur le lot 49 du rang 5. Le terrain n'est pas trop propice et une base en béton armé est nécessaire. Cette base en béton coûte 1 000 \$ supplémentaires, dont 630 \$ proviennent d'octrois.

b) Autres

1967 : Le conseil sollicite le ministère de l'Agriculture afin que du drainage soit fait sur les lots 28 à 32 du rang 1 ainsi que les lots 31 et 32 du rang 2, canton Laverlochère. De plus, on renouvelle les demandes pour le nettoyage du ruisseau Dumais.

Travaux d'hiver :

En 1964, cinq projets débutent. Il est ici question de deux citernes, du chemin du lac Rousselot, du cours d'eau pour les rangs 3 et 4, du nettoyage du ruisseau Dumais et, finalement, des travaux de chemin pour le lot 23, rang 5.

1965 : Les projets suivants sont à l'agenda : plusieurs citernes seront construites³¹, on prévoit l'aménagement du dépotoir sur le lot 36, rang 4, et un chemin d'accès de 22 pieds de large pour ce site.

1966 : Le règlement n°129 lance les travaux d'hiver, qui consistent en l'installation de 15 000 pieds de clôture et la finalisation de l'aménagement du dépotoir.

1967 : Cette année aussi, les travaux d'hiver ont de l'envergure. On prévoit réparer la clôture des routes pour les rangs 1, 2, 3, 5 et 6, le tout estimé à 22 600 \$. Une citerne supplémentaire est construite sur le lot 31 du rang 2. On prévoit aussi débâter la vieille beurrerie, faire le chemin d'accès menant à la plage publique ainsi qu'un parc pour l'endroit.

Vie municipale

1966 : On organise une petite fête pour Victor Boutin qui s'est investi près de 36 ans dans la vie politique municipale. Il est bon de souligner qu'il y a consacré 11 ans comme maire et presque 25 ans comme secrétaire-trésorier.

Un investissement de 5 000 \$ est prévu pour la mise sur pied du projet « Centre des loisirs ». Toujours dans la même thématique, on annonce la signature d'un bail de location pour le lac Rousselot, ainsi que la confection d'un char allégorique pour le Carnaval de Lorraineville.

²⁸ Travaux du chemin de front des rangs 6 et 7, route du rang 6, entre les lots 48 et 49, ainsi que le chemin de front du rang 5, des lots 48 à 62, soit à la limite de la municipalité.

²⁹ Chemin de front du rang 5 pour les lots 49 à 62 et pour l'élargissement et le redressement de la route entre les lots 38 et 39 des rangs 2, 3, 4.

³⁰ Un chemin doit être fait. Il commence aux lots 38 et 39 du rang 4, canton Laverlochère. Un autre est fait tout proche, sur le lot 39, pour avoir accès au dépotoir. Le troisième est demandé sur lot 23 du rang 5.

³¹ Une sur le lot 40 du rang 5, une autre sur le lot 44 du rang 7, une pour le lot 37 du rang 3, une autre sur le lot 40 du rang 2 et, finalement, sur le lot 31 du rang 1.



Hygiène et santé publique

1965 : On demande au ministère des Terres et Forêts la permission d'aménager le lot 36 du rang 4 en dépotoir. Il y a renouvellement de cette demande deux ans plus tard, mais cette fois pour un plus grand espace, sur le même lot.

La même année, le conseil se propose de construire un bout d'égout pour l'industrie de Sylvio Lafond.

1969-1973

Administration et politique

Taxes foncières : **1969** : 1,30 \$ %; **1970** : 1,30 \$ %; **1971** : 1,20 \$ %; **1972** : 1,20 \$ %.

1969 : Le conseil s'adresse au ministre Marchand pour que des fonds soient débloqués afin de reconstruire l'usine de contreplaqué, à Béarn, qui a été rasée par les flammes. Toujours en 1969, les élus acceptent d'aider la municipalité du village à payer les frais d'opération de la salle municipale. Il est proposé que ces coûts soient répartis selon les rôles d'évaluation.

Le maire et les conseillers demandent au gouvernement du Québec d'être les défenseurs de la démocratie et des habitants du Québec, car des lois prônent le regroupement municipal et le nouveau système de subventions affecte les paroisses.

1970 : Une facture de 2 200 \$ provenant de la municipalité du village est reçue; elle concerne la Salle Lorraine. Le conseil pose des questions avant de payer.

Il y a renouvellement du salaire des élus municipaux, mais aucune augmentation n'est prévue.

1971 : Un avertissement est envoyé au conseil du village. À l'avenir, les gens de la paroisse veulent être au courant avant d'être engagés dans des dépenses. Peu de temps après, les deux conseils se partagent une facture provenant du congrès régional des Chambres de commerce, qui a eu lieu à Lorrainville.

Toujours en 1971, le secrétaire-trésorier apprend que son salaire est haussé à 140 \$ par mois. Les employés municipaux aussi sont augmentés.³²

1972 : Le conseil autorise, par résolution, que la brigade des pompiers du village puisse intervenir sur le territoire de la municipalité de la campagne, aux conditions établies par la brigade.

Une importante résolution est adoptée cette même année. Elle concerne le conseil de comté. Désormais, cet organisme est reconnu pour coordonner le développement économique, social et culturel de la région. Le conseil devient le leader d'activités et il accepte de mettre en place les outils nécessaires à leur réalisation. Il devient aussi le centre de documentation pour les organismes auxiliaires. Ce conseil devient aussi l'auxiliaire des municipalités, des groupes, ainsi qu'un bon contact avec les gouvernements. Peu de temps après, le conseil de comté propose un projet de secrétariat général et permanent. Le conseil approuve en principe, en attendant plus d'informations sur la portée de ce projet.

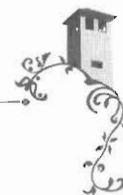
1973 : La Fabrique remet aux deux conseils l'entretien du cimetière. Le partage des frais s'effectue à 60 %-40 %. On apprend que le village envisage de se procurer un camion incendie. La municipalité de la campagne répond qu'elle n'accepte pas de participer à cette dépense.

Infrastructures et chemins

a) Chemins

Tout au long de cette période, 1969-1973, il y a de nombreuses demandes au ministère de la Voirie pour creuser et nettoyer les fossés de la municipalité. Un peu à l'image des coûts absorbés par les administrations précédentes, le ruisseau Dumais va engouffrer d'importantes sommes d'argent en réfection et nettoyage.

³² Le contremaître gagne désormais 2 \$ l'heure et les journaliers 1,75 \$ l'heure.



1969 : Le conseil procède à la demande d'aide financière pour faire du gravelage et du sablage.³³

1970 : Les élus prévoient réparer et élargir la route des rangs 6 et 7 Sud, canton Duhamel, des lots 15 à 20. Les travaux de gravelage se poursuivent tout au long de l'année 1970.³⁴

1971 : Le conseil s'adresse au ministère de la Voirie pour finir les travaux sur les routes des rangs 1 à 4, le long des lots 38 et 39, afin de pouvoir procéder à l'amélioration du rang 5, pour les lots 56 à 58. Les projets ne s'arrêtent pas là. Le maire et les conseillers désirent finaliser le chemin des rangs 6 et 7 Sud, ainsi que le nivellement d'une côte et le redressement de certaines courbes des mêmes rangs. Malgré les importantes demandes, la plus notable est la suivante : faire asphalté le Chemin des Quinze du rang 1, canton Laverlochère, jusqu'à Fugèreville, étant donné qu'il s'agit d'une route passante.

1972 : Le conseil veut que du sablage soit fait sur le chemin du rang 2, que la courbe des rangs 6 et 7 Sud soit refaite et que l'on puisse asphalté ce chemin jusqu'à Béarn.

b) La plage

En 1969, le chemin de la plage publique est encore une préoccupation. On procède à une demande de financement pour aménager la plage ainsi qu'un terrain de camping. Cette demande est renouvelée l'année suivante.

1972 : Deux ans plus tard, il y a demande et réception de 2 000 \$ pour le gravelage de la plage publique. Un même montant est demandé à nouveau l'année suivante.

c) Autres

1970 : À la suite de pluies torrentielles qui ont emporté sept ponts, le conseil sollicite l'aide aux sinistrés pour les cultivateurs du rang 5.

Vie municipale

En 1971, le conseil fait une demande à la Fabrique pour que la messe du samedi soir soit à 20 h plutôt qu'à 19 h 30.

Au cours des années 1971 et 1972, le maire et les conseillers se voient dans l'obligation de refuser une aide financière à de nombreux organismes, faute de fonds disponibles.

La période de monsieur McFadden à la mairie de cette municipalité prend subitement fin, à la suite de son décès.

Hygiène et santé publique

En 1969, on prévoit l'achat d'une partie de la terre d'Isidore Renaud pour l'agrandissement du dépotoir.

1972 : Une résolution est adoptée afin de restreindre l'accès au dépotoir par l'installation d'une grosse barrière. On profite de l'occasion pour fixer les heures d'ouvertures du dépotoir.

Conseillers de la corporation municipale de la campagne sous Charles-Édouard McFadden

Bellemare, Joseph

Bernard, Adrien

Coutu, Émile

Descôteaux, Germain

Gélinas, Julien

Jolette, Maurice

Lavallée, Rémi

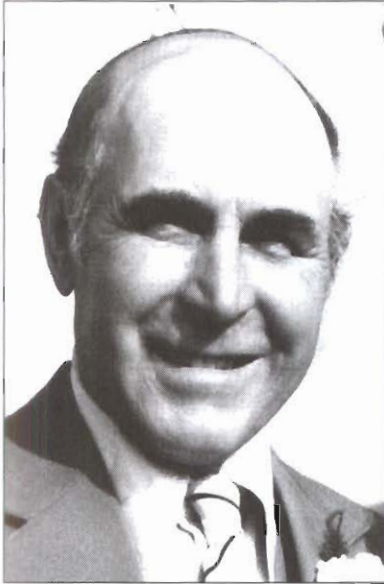
Lessard, Marcel

Rocheleau, Jean

Roy, Richmond

³³ Gravelage : des routes des rangs 1 et 2, lots 28 à 30. Sablage : rangs 2 et 3 et lots 27 et 28 du rang 1.

³⁴ Gravelage : route du rang St-Jean ainsi que les routes des rangs 2 et 3.



Germain Descôteaux

1973-1985 : Germain Descôteaux

1973-1974

Germain Descôteaux est assermenté maire, le 6 juin 1973.

Taxes foncières : 1973 : 1,20 \$ %; 1974 : inconnu.

Administration et politique

1973 : Le maire et ses conseillers s'adressent à Duhamel-Ouest afin que cessent les pluies artificielles qui inondent la région.

1974 : Un projet est mis sur pied, avec le village, ayant pour but la réalisation d'un cahier-souvenir afin de souligner l'ouverture de la Coopérative forestière du Témiscamingue à Béarn. On adopte aussi une nouvelle résolution appuyant le projet de la route Belle-terre-Le Domaine.

Infrastructures et chemins

1974 : Le projet de la plage achève, car on demande 3 000 \$ pour finir et nettoyer le chemin, ainsi que pour nettoyer la plage. Cette somme est employée aussi pour la construction de bâtiments, tables, chaises et poubelles.

Au cours de cette année, la Voirie annonce l'imminence de travaux d'élargissement, de grave-lage, et de creusage de fossés sur les chemins des rangs 2, 3, 4, 5 et 6, canton Duhamel.

Le conseil accepte l'offre de Léonard Bernard, de Ville-Marie. Ce dernier désire transférer son moulin à scie dans la municipalité de la campagne.

Vie municipale

1974 : Une fête est organisée pour souligner les années de service du curé Goulet, ainsi que son départ de la municipalité, le 30 juin.

1978-1981

Taxes foncières : 1978 : 1,00 \$ %; 1979 : 1,99 \$ %; 1980 : 2,00 \$ %; 1981 : 2,00 \$ %.

1978 : taxe spéciale de 0,25 \$ % pour les loisirs et les incendies.

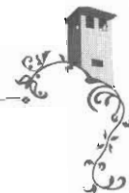
1980 : taxe de services de 100 \$ à tous les contribuables.

Administration et politique

1978 : C'est sous le règne de Germain Descôteaux que la municipalité du village présente sa première offre de fusion municipale. Deux ans plus tard, le village se voit, à nouveau, refuser l'offre de fusion. Le refus est dû au fait que les élus ne voient pas les avantages d'une fusion. Par contre, ils sont ouverts aux discussions à ce sujet.

Dossier protection contre les incendies

Toujours en 1978, les élus trouvent les tarifs concernant la protection incendie trop élevés. Donc, on se tourne vers la Municipalité de Laverlochère, afin d'aller y chercher le service manquant. Une entente incendie est signée entre les deux municipalités. L'année 1979 s'ouvre sur une rencontre avec de nombreux contribuables s'inquiétant de la protection contre les incendies. Par la suite, les choses s'accroissent. Le tout débute par une rencontre, non officielle, avec le village. On aborde les questions de protection incendie et de fusionnement. De nombreuses questions sont posées et les réponses semblent satisfaisantes. Peu de temps après, en regard des incendies, un protocole de trois ans avec le village est ratifié. Toujours en 1979, on assiste au fusionnement de



la protection incendie. Cette entente permet des programmes de financement avantageux. On parle d'un octroi de 75 % des dépenses pour l'achat d'une autopompe neuve et des équipements nécessaires à son bon fonctionnement. Afin de remplir sa part de l'entente, la municipalité de la campagne nomme des pompiers. Il y a, bien sûr, annulation de l'entente incendie avec Laverlochère. Aux premières heures de 1981, la campagne demande de renégocier à la baisse les frais fixes annuels pour la protection incendie, car, fin décembre 1980, un incendie frappe dans un rang et la pompe n'a pas fonctionné. Peu de temps après, la campagne regarde du côté de la Baie James, dans le but de se procurer un camion citerne.

1978 : Depuis la prise en charge conjointe du cimetière, des projets sont mis de l'avant, dont celui de le clôturer. On réalise ce projet. À ce sujet, le voisin du cimetière, Émile Jolette, considère que la clôture empiète sur son terrain. Le conseil s'informe à un avocat au sujet de cette plainte. La réponse semble positive. S'il y a un procès, la cause du conseil est sûre à 95 %, car, avant de lancer la confection, un arpenteur a été consulté. Peu de temps après, Émile Jolette fait parvenir des commentaires, ainsi qu'une facture de 500 \$. Le conseil n'en tient pas compte.

Toujours en 1978, le conseil annonce l'augmentation des salaires des employés municipaux,³⁵ ainsi que du secrétaire-trésorier. Ce dernier est augmenté à 174 \$ par semaine, pour 26 heures de travail. Au cours de cette période de quatre ans, le secrétaire-trésorier est augmenté à deux autres reprises. L'année suivante, le maire voit sa rémunération augmentée à 500 \$ par année.

1978 : Première réglementation municipale sur les armes à feu : désormais, il est interdit de « tirer » dans le dépotoir ou autre endroit public. Le conseil donne son appui au programme P.A.R.E.L.³⁶ Il appuie aussi les démarches de la C.D.E.T..³⁷

1979 : Les élus apportent leur soutien au projet « Domaine Brown ». Peu de temps après, l'appui du conseil est à nouveau sollicité, mais cette fois par Rouyn-Noranda. La ville de Rouyn-Noranda a deux projets. Elle désire avoir de meilleurs équipements pour l'aéroport et elle désire être officiellement nommée « Capitale nationale du Cuivre ».

1980 : Au cours de cette année, le conseil donne son appui à deux reprises : une première fois à la ville de Gafineau, dont le but est de demander la baisse des taux d'intérêt, considérés comme trop élevés; une seconde fois à La Sarre Air Service, entreprise qui désire reprendre le trajet quotidien Rouyn-Noranda, Val-d'Or jusqu'à Ottawa, abandonné par Air Canada.

En matière de politique, on annonce la division du district électoral. Pontiac est détaché du Témiscamingue. Désormais, on parle du comté de Rouyn-Noranda-Témiscamingue. Cette division porte à quatre le nombre de districts électoraux en Abitibi-Témiscamingue pour les élections provinciales.

Un projet de changer le zonage est mis de l'avant. Le but est de laisser plus de place à la construction de maisons unifamiliales.

Toujours en 1980, le conseil de la campagne fait part de son intérêt à partager les frais du H.L.M. avec le village. Par contre, la clientèle de la campagne doit être admise dans cet édifice. La réponse semble négative, car il y a une rencontre avec Laverlochère et Fugèreville, pour la construction d'un nouveau H.L.M. Après cette rencontre, il y a formation d'un comité pour étudier le projet. Il y aura des suites, car, l'année suivante, une demande officielle est présentée pour un édifice de 30 unités.

1981 : Un problème apparaît à propos de l'entente inter-municipale concernant les loisirs. Une rencontre est prévue avec l'un des élus du village. Ce dernier s'interroge à savoir pourquoi la campagne ne veut plus payer les 11 184 \$ de frais pour l'entente sur les loisirs. Le conseil considère

³⁵ 3,40 \$ l'heure pour un journalier; 3,65 \$ l'heure pour un contremaître; 4,50 \$ l'heure pour un tracteur. 1980, nouvelle augmentation : 3,90 \$ l'heure pour les contremaîtres, les journaliers sont à 3,65 \$ l'heure et 4,50 \$ l'heure pour un tracteur.

³⁶ Programme d'aide à la remise en état de logement

³⁷ Corporation de développement économique du Témiscamingue



les frais trop élevés.³⁸

Une importante information, provenant du village, lance tout un débat. Cette missive mentionne que le village prévoit des travaux d'aqueduc en 1981 et 1982. Cela cause problème étant donné que des usagers, résidant dans la municipalité de la campagne, sont connectés à ce réseau. La hausse de pression risque de faire éclater les tuyaux de bois, vieux de 50 ans. La réaction est immédiate; le conseil passe une demande P.A.I.R.A. pour 1 128 pieds de tuyau.

Cette même année, la municipalité adhère à la C.D.E.T.

Infrastructures et chemins

a) Chemins

De 1979 à 1981, le conseil demande 40 000 \$ et en reçoit 16 000 \$, pour des travaux de chemin en tout genre.

1979 : Le conseil demande au ministère des Transports d'élargir les chemins des rangs 1 à 7. Deux ans plus tard, des plans pour ces projets sont livrés par le ministère et acceptés par les élus. Le conseil appuie la demande d'un contribuable au ministère des Terres et Forêts pour le creusement du ruisseau Dumais.

1980 : Les élus mentionnent leur intérêt à voir le rang 6 Sud entièrement asphalté, ainsi qu'une partie du rang 1, des lots 31 à 42.

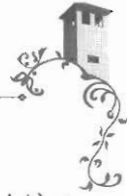
Dossiers COOP agricole, aqueduc, égout, campagne et village

Les lignes qui suivent nous présentent le résumé d'une mésentente des plus importantes vécue entre les deux municipalités. Cette mésentente est alimentée par un troisième joueur, la COOP agricole. L'épisode débute en mai 1980, lors d'une demande de la Coopérative des agriculteurs, afin de bénéficier d'un service d'égout. Le conseil promet des négociations avec la municipalité du village. Par la suite, à la fin juillet, la COOP agricole achète l'abattoir et demande la permission d'acquérir l'égout privé de Sylvio Lafond. Début août, le village s'oppose à cet achat, car, de son côté, il a un projet d'égout collecteur. Le conseil du village mentionne qu'il n'a pas l'obligation de greffer l'égout privé à son réseau. Des négociations non fructueuses s'ensuivent. Le village accepte le raccordement au futur réseau, s'il y a fusionnement municipal. À la mi-septembre, la corporation municipale de la campagne réagit en s'informant au ministère de l'Environnement. À la fin du mois d'octobre, l'achat de l'égout privé de monsieur Lafond, par la corporation municipale de la campagne, a quand même lieu.

En janvier 1981, la campagne met sur pied, elle aussi, un projet de construction d'égout. À la fin du mois, une assemblée publique approuve le projet, estimé à 6 000 \$, et un règlement l'officialise. Par la suite, l'analyse d'un ingénieur démontre que l'égout privé n'est plus réglementaire. Afin d'améliorer ce qui est déjà présent, les élus demandent au village s'il est possible de poursuivre l'égout jusqu'au lot 37 du rang 7. La demande est refusée. À la fin mai, de l'huile est jetée sur le feu quand le village annonce que les usagers de l'aqueduc des rangs 6 et 7, Nord et Sud, se verront couper du service, les tuyaux étant trop vieux. Le conseil de la campagne s'objecte en mentionnant que les usagers ont payé cher pour ce service.

C'est au tour du village de faire une demande. Elle s'adresse aux riverains du ruisseau de la beurrerie. On désire leur acheter des parcelles de terrain afin de faire un parc municipal. Ces parties de terrains sont aussi nécessaires pour l'égout collecteur. Le conseil de la campagne approuve la transaction, à condition que le village s'engage à fournir un service d'égout aux résidents de la limite nord de la rue de l'Église, pour une période de 99 ans. Toujours en juillet, un tronçon de l'égout privé est détruit dû aux travaux effectués pour l'égout collecteur. Le conseil embauche un avocat, car, avec le projet d'égout collecteur du village, l'égout acheté par la campagne devient inutilisable. Le but de cette action est de demander une valeur de remplacement ou une

³⁸ 11 184 \$ à ce moment, représente 51 \$ par contribuables, et cela, annuellement.



entente inter-municipale. On s'adresse au ministère de l'Environnement. Il semble que le ministère a mal interprété les deux projets, village et campagne, même si les devis préparés par le village sont légaux. Par la suite, une entente inter-municipale est conclue concernant l'égout et l'aqueduc. Elle va durer le temps que l'encre sèche sur le papier. Début août, une lettre de la COOP mentionne son désir de voir restaurer le champ de filtration endommagé. Le conseil appuie le projet et demande au village d'effectuer les travaux. Toujours en août, on tente un accord inter-municipal, mais il manque trop d'informations pour conclure. À la fin de ce même mois, afin d'en arriver à une entente, le village demande 50 000 \$ de caution. La campagne ne peut pas payer cette somme. Début septembre, la campagne demande d'annuler les 50 000 \$ de caution et de relier la COOP à l'égout du village. Pendant ce temps, par l'entremise d'un avocat, la COOP fait savoir au conseil de la campagne que, faute d'égout, elle subit de lourdes pertes financières. La réaction du conseil est évidente; il engage un avocat. De nouveau, il y a tentative d'entente, mais le village maintient la caution de 50 000 \$.

Volet aqueduc... Toujours en septembre, les deux conseils se rencontrent, ainsi que des contribuables des rangs 6 et 7, Nord et Sud. Un dénommé Foldès, chef des équipements par-municipaux, est présent. Le conseil de la campagne mise sur l'atout que, pour couper un service d'aqueduc, l'accord du sous-ministre est nécessaire. Surprise, le village a déjà reçu l'accord. Les tuyaux sont trop vieux et la situation financière du village ne lui permet pas de faire plus que ses projets actuels. Monsieur Foldès mentionne que, quand il y a des améliorations effectuées, normalement, il faut déboursier. Les usagers demandent le service d'aqueduc; c'est donc le début de négociations pour une entente inter-municipale. Les contribuables se questionnent : y-a-t-il des subventions possibles? On a déjà payé... faut-il déboursier à nouveau? Comme réponse, une demande P.A.I.R.A. est faite. Les usagers ne baissent pas les bras et forment un comité. Ils envisagent d'engager une firme d'ingénieurs.

Retour au volet égout... Après consultation avec des avocats, trois options sont mises de l'avant. La première consiste à refaire le filtrant. La seconde vise un raccordement au village, par une entente inter-municipale. La troisième envisage que la COOP ait son système indépendant. La seconde option est retenue. Le maire Descôteaux propose d'annuler les 50 000 \$ car, avec cela, on ne peut pas avancer. L'annulation est acceptée. En attendant l'entente et afin de permettre à la COOP de reprendre ses activités, M. Boutin, le maire du village, soumet l'idée d'imposer des frais de 20 \$ par jour, avec hausse de 10 % par mois pour les services.

Volet aqueduc... Les efforts du comité de citoyens rapportent peu, car l'ingénieur ne peut faire plus que ce qui est en train de se discuter.

Au début novembre, une plainte provient du village, car il y a un déversement d'égout dans les rues Côté et Saint-Joseph. La réaction de la COOP ne se fait pas attendre. Elle répond que ce sont des choses qui peuvent arriver, quand il y a un tronçon d'égout coupé et que surviennent des pluies abondantes.

Toujours en novembre, une rencontre à quatre est tenue, incluant les deux conseils, la COOP et Jean-Paul Noël, du ministère de l'Environnement. Lors de cette rencontre, la COOP mentionne qu'elle abandonne l'option de restaurer l'ancien tronçon, elle envisage une fosse septique. On réitère l'offre à la COOP du 20 \$ + 10 % en spécifiant que, si elle la refuse, le village ne fait plus rien pour améliorer les choses. La COOP se voit donc dans l'obligation de se plier aux décisions du conseil. Quelques jours plus tard, une résolution du village annonce le raccordement de la COOP à l'égout municipal et la proposition du 20 \$ est acceptée. Fin novembre, le règlement n°14-11-1981 officialise l'entente inter-municipale concernant l'égout et l'aqueduc. C'est le début des plans préliminaires pour les usagers de l'aqueduc des rangs 6 et 7, Nord et Sud.

Il est reconnu que les longs débats entraînent souvent des conséquences. Celui-là n'y échappe pas, car, depuis un certain temps, un contribuable de la campagne, vivant à la frontière des deux municipalités et voulant bénéficier des services d'aqueduc et d'égout pour sa nouvelle résidence, a demandé d'être annexé au village. Cette demande lui est refusée par la campagne, mais



acceptée par le village. En décembre, le conseil apprend qu'une ordonnance doit paraître dans la Gazette officielle du Québec, annonçant l'annexion. La campagne déplore la rapidité d'exécution du ministère et elle entre en contact avec le député local, par l'entremise d'un avocat, afin que les procédures d'annexion cessent; ce qui n'est pas le cas. L'annexion est donc réalisée.

c) Autres

1978-1979 : Il y a mise en place d'infrastructures pour le sport : le maire est délégué au conseil de comté pour prendre de l'information au sujet de la piste cyclable, appelée le Chemin des Pionniers.

Durant cette même période, on demande un permis de coupe de bois pour aménager une piste de ski de fond aux rangs 4 et 5. L'année suivante, une demande de financement est réalisée pour la construction d'une halte pour les skieurs.

Le conseil se fait présenter un projet d'usine de contreplaqué. Les élus voient ce projet d'un bon œil. Afin d'aider le projet, la campagne s'engage à trouver un terrain adéquat pour l'usine.

Vie municipale

1978 : La campagne, en apprenant le projet de détruire la Salle Lorraine, oppose son refus. Par la suite, une rencontre d'information des deux conseils met de l'avant deux options : le déménagement (125 000 \$) ou la démolition (45 000 \$). Une décision assez rapide est nécessaire, car ladite salle est désormais propriété de la C.S.L.T. (Commission scolaire du Lac-Témiscamingue). L'idée d'une nouvelle salle paroissiale, pas trop dispendieuse, est énoncée.

1979 : Le conseil fait pression sur le C.R.T.C. pour que celui-ci demande à Radio-Nord et à Radio-Canada d'améliorer la réception des émissions en français au Témiscamingue. L'année suivante, le conseil enregistre une nouvelle plainte concernant la mauvaise réception des ondes pour la télévision. En 1981, le conseil s'adresse au gouvernement du Québec afin que les Témiscamiens puissent capter les ondes de Radio-Québec.

À la suite d'une demande de contribuables pour un champ de tir, le maire s'engage à évaluer les possibilités.

En matière de culture, une personne est engagée pour terminer le projet d'histoire de Lorrainville.

La campagne injecte des fonds dans la rénovation du Stadium, au village.

1981 : Une lettre de la Fabrique informe le conseil de son projet d'organiser une fête pour le 75^e anniversaire de Lorrainville. De fait, la Fabrique de Lorrainville aura 75 ans en 1982, puisqu'elle a été fondée en 1907.

Hygiène et santé publique

1978 : À la suite d'une résolution du conseil, un homme est engagé, et un camion loué, pour le service de cueillette des vidanges, une fois aux deux semaines. Les tarifs de ce service de vidanges sont fixes pour chaque famille. Les contribuables demandent rapidement d'interrompre la cueillette, jugeant le coût trop élevé. Par la même occasion, on revoit les heures d'ouverture du dépotoir.

1982-1985

Taxes foncières : **1982** : 1,10 \$ %; **1983** : 1,40 \$ %; **1984** : 1,40 \$ %.

1984 : émission de taxes spéciales, soit 0,27 \$ % pour aqueduc et 0,78 \$ % pour égout et 125 \$ par contribuable ayant une construction le long du parcours.

Administration et politique

1982 : L'année débute en annonçant que le taux d'intérêt sur les taxes municipales impayées va être doublé. Cet ajustement est nécessaire, afin de s'ajuster au taux bancaire. Le taux passe de



12 à 24 %.

Peu de temps après, une lettre du C.P.R. arrive. Son contenu mentionne la fermeture du service ferroviaire au Témiscamingue. Le conseil s'oppose à cette fin de service.

La même année, le conseil demande à la Banque Nationale de ne pas fermer sa succursale de Lorrainville.

Au cours de cette année, le conseil donne son appui à trois reprises. L'union des conseils de comté et des municipalités locales, en s'opposant à la fermeture de 26 bureaux au Québec, bénéficie d'abord de l'appui du conseil. Le second va à la compagnie Propair Inc. Cette compagnie aérienne fournit de bons tarifs de l'Abitibi-Témiscamingue vers la région d'Ottawa. La troisième sollicitation provient du commissaire d'école. Il mentionne que certains points de la réforme Laurin pourraient donner plus de pouvoir à la C.S.L.T.

Au cours de cette année plutôt mouvementée, quelques rencontres sont tenues entre les deux municipalités. L'objectif est de conclure des ententes inter-municipales concernant les services d'aqueduc, d'égout, du dépotoir et des loisirs. Deux ententes sont conclues.

Les longues négociations des années 1980 et 1981 concernant les égouts et l'aqueduc se font encore sentir, car un nouveau dossier concernant la COOP s'ouvre. Celle-ci intente une action contre les deux municipalités. Le conseil s'informe à un avocat et prend contact avec le village. En plus de l'action, la COOP désire rencontrer le conseil au sujet des taxes de 1980. On répond que le dossier des taxes est entre les mains des avocats. L'année suivante, 1983, la COOP demande une entente hors-cour. Elle demande 47 000 \$ en dédommagement. Après consultation, le conseil de la campagne offre 2 000 \$ en dédommagement. Le dossier se clôt sur cette résolution. Quelques années plus tard, en 1985, la COOP conteste son évaluation foncière.

Toujours en 1982, la municipalité fait deux dons de bois. Le premier est de 2 500 pieds de planche pour le Club du Bonheur et le second, de 500 pieds pour l'abri d'auto du presbytère.

Le conseil fait des essais de taxation pour le paiement des services de canalisation et d'égout.

C'est au cours de cette année que le poste de secrétaire-trésorier adjoint est créé.

1983 : Le conseil apporte son soutien à la M.R.C. contre le projet de loi 38. Celui-ci prévoit la participation gouvernementale au financement des municipalités. Les conseils de la région s'adressent au C.R.D.A.T. afin que la Baie James soit désormais une partie intégrante de l'Abitibi-Témiscamingue.

L'usine de A. Lamothe Inc. reçoit le feu vert du conseil; il s'agit de son usine de concassage sur son banc de gravier. La compagnie prévoit être en opération sur ce site environ dix ans.

Vu la hausse du taux de chômage, le conseil demande la création de cinq emplois dans le cadre du programme Prime.

1984 : Les électeurs approuvent un règlement concernant le lotissement, le zonage et la construction. Le conseil annonce qu'il offre aux résidents les pancartes d'identification des domiciles. Peu de temps après, le conseil annonce la numérotation des bâtiments.

C'est au cours de cette année que le cimetière est acheté par les deux municipalités.

1985 : Le conseil prend position au sujet de l'instauration de la réserve Kipawa. Il suggère que ce territoire soit sous la juridiction de l'Association des loisirs, chasse et pêche du Témiscamingue.

1985 : Le salaire du contremaître est désormais de 7,50 \$ l'heure et les journaliers à 5 \$ l'heure.

Infrastructures et chemins

a) Chemins

Entre 1983 et 1985, le conseil demande 60 000 \$ pour des travaux de chemin en tout genre et il



en obtient 26 000 \$. En 1983, on reporte les travaux d'asphalte, car les normes gouvernementales changent et l'augmentation des prix empêche la réalisation immédiate du projet.

b) Égout et aqueduc

En 1982, on lance officiellement le projet de construction de l'égout et de la canalisation d'aqueduc. Le tout débute avec un emprunt de 205 800 \$, avec un taux d'intérêt de 19 %. Dans le but de financer ce projet, une demande P.A.I.R.A. est effectuée. En 1984, le conseil accuse réception des plans nommés G-50. L'année suivante, les travaux débutent.

c) Autres

1982 : La compagnie A.Lamothe Inc. demande s'il est possible d'installer une usine d'asphalte sur les lots 43 et 44 du rang 1, canton Laverlochère. L'année suivante, on annonce la vente du lot 42, rang 1, à A. Lamothe Inc.

Le conseil reçoit une lettre du ministère de l'Agriculture concernant une demande effectuée en 1979 au sujet du ruisseau Dumais. Les travaux sont prévus pour 1984.

1983 : Le bureau municipal change d'adresse. Il est maintenant au 4 A, rue Notre-Dame, au village.

1984 : Le conseil appuie le projet Centre communautaire et curling, proposé par le conseil du village, et il est prêt à s'engager financièrement dans cette construction. Quelques jours plus tard, le comité pour le Centre communautaire demande un montant de 10 000 \$.

Vie municipale

Le 4 août 1984, la paroisse de Lorrainville assiste à l'Ordination sacerdotale de l'un de ses fils, Martial Barrette.

Le même été, c'est l'approbation du projet Jeux du Québec au Témiscamingue.

Une réparation des monuments au cimetière est nécessaire et les coûts sont partagés.

Une entente inter-municipale est conclue concernant les loisirs.

Hygiène et santé publique

En 1982, il y a inspection du dépotoir. Il est en règle, mais de nouvelles lois obligent le creusage de tranchées. Un an plus tard, le conseil achète 6,5 acres de terre à Jean-Guy Bellemare pour le nouveau dépotoir. Le village est invité à négocier une nouvelle entente pour ce dépotoir.

En 1983, on émet un règlement concernant la cueillette des vidanges. Elle sera faite une fois par semaine avec l'aide du camion du village. Peu de temps après, en 1984, Béarn mentionne son intérêt pour une utilisation commune du dépotoir. Les deux maires de Lorrainville sont d'accord pour rencontrer le conseil de Béarn. Une entente tripartite est ratifiée, le tout avec l'approbation du ministère de l'Environnement. Dans ce contexte-là, on prévoit l'achat de trois acres supplémentaires.

Conseillers de la corporation municipale de la campagne sous Germain Descôteaux

Baril, Alfred

Barrette, Luc

Barrette, Martial

Béfanger, Lucien

Béfanger, Jean-Paul

Bellemare, Doris

Champagne, Gérald

Chassé, Monique

Coutu, Émile

Coutu, Ghislain

Gauthier, Gilbert

Gélinas, Rolland

Jollette, Maurice

Jollette, Roger

Lessard, Marcel

Rocheleau, Gaétan

Rocheleau, Jean

Roy, Réal

Roy, Richmond



Roger Jollette, maire

1985-1989 : Roger Jollette

Roger Jollette est assermenté maire, le 21 octobre 1985.

Taxes foncières : **1985** : 1,00 \$ %; **1986** : 1,00 \$ %, **1987** : 1,00 \$ %; **1988** : 0,72 \$ %.

1985 : taxe spéciale : 0,20 \$ %, taxe aqueduc : 91 \$ par contribuable et 84 \$ pour le service de cueillette des vidanges.

1986 : taxe d'eau : 0,29 \$ %; taxe aqueduc : 0,39 \$ %; les frais pour la cueillette des vidanges sont de 87 \$ pour l'année.

1987 : taxe d'eau 0,19 \$ %; aqueduc et égout 0,28 \$ %; taxe de 4,83 \$ du pied longeant l'égout et 1,58 \$ du pied pour l'aqueduc; le service de vidanges coûte 87 \$.

1988 : taxe spéciale : 0,01 \$ % pour l'aqueduc; 0,01 \$ % pour l'égout. Le service de cueillette des vidanges passe à 97,50 \$ par année. Les frais pour l'aqueduc et l'égout passent du pied linéaire ou aux frais par service, maisons, commerce, étable, etc.

Administration et politique

1986 : L'abattoir conteste son évaluation foncière.

Une collecte est organisée pour aider des sinistrés.

Le M.A.M. demande à la municipalité de faire un règlement concernant les détecteurs de fumée.

Le conseil s'oppose à la fermeture du bureau offrant des services aux personnes handicapées et autistes.

1987 : On procède à un achat en commun, avec le village, d'un camion autopompe pour le service incendie. Une lettre est adressée au village pour demander de l'information sur la démission, en masse, des pompiers. De plus, le village sera criminellement tenu responsable s'il y a un feu avant que la situation se règle. L'année suivante, on annonce un règlement sur le regroupement des brigades incendies du Témiscamingue, qui confirme un engagement d'aide mutuelle.

Le conseil appuie l'U.P.A. pour un projet contre les pluies acides.

On reçoit une lettre de l'abattoir mentionnant que le propriétaire ne paiera pas les dettes dues. Il y a une entente avec ce dernier pour le paiement de taxes sur une période de dix ans.

Le conseil accepte le projet de modernisation de Télébec.

1988 : Le M.A.M. demande de débiter une étude de faisabilité sur la fusion des deux municipalités à Lorrainville. Le conseil dépose une demande d'étude, mais sans engagement. Concernant la possible fusion, la majorité des conseillers ne sont pas d'accord, car l'économie et les avantages sont maigres pour les contribuables. Ils demandent un délai pour l'étude du dossier et pour un temps de réflexion.

Le conseil officialise le nom des rangs et des chemins de la municipalité.

On note un appui du conseil à la Société St-Jean-Baptiste pour le maintien de la loi 101.

On procède une autre fois à l'augmentation de salaires pour des employés municipaux.³⁹

Le conseil est intéressé à l'achat des terres du C.P.R. traversant la municipalité.

1989 : Le conseil donne son appui à Rouyn-Noranda dans sa demande pour un laboratoire en minéralogie.

³⁹ Le contremaître est augmenté à 8,50 \$ l'heure. On paie 7 \$ pour un tracteur; les journaliers de moins de 16 ans 5 \$ l'heure; plus de 16 ans, 6 \$ l'heure; tracteur à pelouse 5 \$; tondeuse et tarière 3 \$. On débourse 32 cents du kilomètre pour les déplacements.



L'U.Q.A.T. reçoit également un appui concernant un meilleur financement provenant du gouvernement du Québec.

Ville-Marie est aussi appuyée dans sa demande pour la rénovation de l'aréna.

Une demande est adressée au village pour négocier l'entente de service incendie.

Une rencontre a lieu entre les deux municipalités au sujet d'une nouvelle conduite d'eau pour l'approvisionnement des résidents de l'est. Aucune décision n'est rendue.

Infrastructures et chemins

a) Chemins

De 1986 à 1989, il y a des demandes pour un total de 133 000 \$ pour les chemins; 8 000 \$ sont accordés à cette fin.

1987 : On remarque une pétition des contribuables, appuyée par le conseil, pour l'asphaltage des rangs 6 et 7 Sud et le renouvellement de cette demande, l'année suivante.

b) Canalisation et égouts

1986 : Une fois les travaux d'aqueduc et d'égout complétés, une défectuosité apparaît, car les tuyaux gèlent pendant l'hiver, dans le rang 6 Sud. Le conseil demande à l'entrepreneur de remédier à ce problème, à ses frais. D'autres défectuosités de canalisation apparaissent dans le rang 5. Le conseil tient le ministère des Transports responsable de ces difficultés.

c) Autres

1986 : Télébec annonce un investissement de 2,5 millions \$ pour la modernisation du réseau.

1987 : On clôture l'ancienne voie ferrée, car elle offre un accès au dépotoir.

1988 : La Fabrique demande que les lieux entourant l'église et le presbytère soient déneigés par la municipalité et que du sable y soit épandu, lorsque nécessaire. La demande est rejetée. Ce refus est justifié par le fait que l'on ne peut faire payer tous les contribuables pour un site religieux, car certains d'entre eux ne pratiquent pas ce culte.

Le gouvernement annonce le projet A.I.D.A.⁴⁰, qui peut aider de petites municipalités pour le financement des infrastructures, aqueduc et égout. On place une demande.

Le ministère des Transports apporte des améliorations au pont de La Loutre.

Une demande provient des contribuables pour l'installation de lampadaires sur les rangs 6 et 7 Nord, ainsi que pour une réduction de la vitesse sur un tronçon de ce rang.

On procède à une réparation au calvaire du cimetière.

Il y a un règlement sur le zonage et le lotissement.

1989 : Le C.P.R. verse 3 000 \$ à la municipalité pour la clôture et l'entretien du site. Le C.P.R. mentionne que la municipalité a une responsabilité temporaire sur le site.

Vie municipale

1986 : Le bail du Lac Rousselot est annulé. À la suite de l'annulation, il y a des équipements de la plage au village.

1988 : Une demande est envoyée à Télébec pour une amélioration du réseau. Cette demande concerne les lignes privées. L'année suivante, à la suite de pressions, Télébec annonce l'amélioration des lignes privées en juin 1993, au lieu de décembre 1994.

Hygiène et santé publique

⁴⁰ Aide financière aux infrastructures d'aqueduc et d'égout pour les municipalités totalisant moins de 7 500 habitants.



1986 : Des changements sont apportés à l'accès au dépotoir. Une amende de 300 \$ est prévue pour qui l'utilise sans autorisation. Une plainte est adressée à la compagnie Récupération Arntfield, dont la tâche est de récupérer les animaux morts. Cette compagnie ne fait pas le travail convenu.

1987 : Laverlochère désire se joindre à Lorrainville « campagne » pour la cueillette des vidanges. On renouvelle l'entente tripartite concernant le dépotoir, car le M.A.M. ne l'accepte plus sous sa forme actuelle.

1989 : Un règlement est émis sur le changement de la source d'eau potable des municipalités. Ce projet est évalué à 1 000 000 \$. La part de la campagne est estimée à 168 000 \$.

Conseillers de la corporation municipale de la campagne sous Roger Jolette

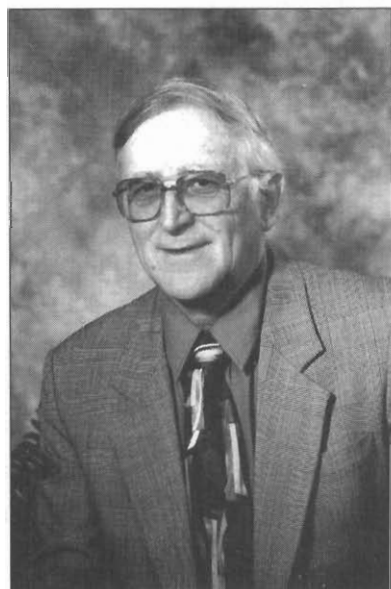
Barrette, Luc
Bellemare, Doris
Boucher, René

Champagne, Gérald
Cormier, Robert
Coutu, Ghislain

Mathieu, Camil
Rocheleau, Gaétan
Roy, Jacques M.

1989-1993 : Robert Cormier

Robert Cormier est assermenté maire, le 30 octobre 1989.



Robert Cormier
Robert Cormier, maire

Taxes foncières : **1989** : 0,80 \$ %; **1990** : 0,70 \$ %; **1991** : 0,53 \$ %; **1992** : 0,53 \$ %.

1989 : Taxe aqueduc et égout : 0,01 \$ % chacune. Les frais pour ceux qui sont proches des lignes sont selon l'utilisation. **1990** : taxes spéciales, aqueduc et égout 0,01 \$ % chacune et 0,078 \$ % pour la nouvelle source d'eau. **1991** : taxe aqueduc 0,07 \$ %; taxe égout 0,075 \$ %; la taxe pour la cueillette des ordures est de 104 \$ par année. **1992** : taxes spéciales 0,058 \$ % pour aqueduc et égout.

Administration et politique

1989 : Les citoyens du rang 6 Nord qui disposent du service d'aqueduc avec le village désirent être annexés à celui-ci. Le conseil prend de l'information pour contester cette annexion. L'information reçue suggère de préparer de bons arguments lors de l'enquête du ministère.

La loi sur les élections et sur les référendums stipule que les élus doivent déclarer leurs intérêts pécuniaires dans les 60 jours après leur élection ou nomination.

Dossier fusion

Les comités d'annexion demandent que des firmes comptables, d'ingénieurs et d'arpenteurs puissent avoir accès aux archives afin de bien broser le portrait et pour un maximum de précisions. En 1990, la firme comptable pourra livrer son étude vers le mois de mai. Elle demande au village d'effectuer le même exercice financier, de cette façon, on disposera d'un portrait complet. Le dossier financier du village devrait être prêt pour juin. Après la présentation des rapports comptables, on décidera s'il y a poursuite de l'étude de la fusion ou abandon du projet. La présentation des bilans a lieu en août. Septembre 1990, on annonce que le conseil du village est favorable à la fusion. Afin d'avoir un maximum d'informations, on jette un regard sur la gestion des autres municipalités. De plus, l'on s'informe sur la façon de débiter le processus de fusion. Par la suite, quelques rencontres sont tenues afin de régler certains points



tels que le nom de la future municipalité ainsi que des détails administratifs. Il y a dépôt d'un avis de règlement annonçant la fusion et la demande de service d'arpenteurs pour la confection des nouveaux plans.

En mai, une demande d'une séance d'information est présentée et un dénommé Pépin est contacté. Le 13 mai, les contribuables demandent un référendum sur la fusion. Celui-ci a lieu le 27 juin 1993. Les résultats sont 134 en faveur, 53 contre, et un rejet.

Le règlement n°07-07-93 autorise la présentation d'une demande commune de regroupement des territoires de la campagne et du village.

1990 : Initialement, le conseil prévoit l'achat de lots intra-municipaux, mais, à la suite de leur analyse, il annonce qu'il y aura vente aux enchères, car le conseil n'est pas intéressé.

Un gros projet d'Hydro-Québec est prévu dans le sud de la région. Le conseil apporte son soutien pour une ligne de 120 kilovolts ainsi que pour deux postes, à Laniel et Kipawa.

Le conseil adopte une résolution contre l'imposition de la TPS, considérée comme destructrice et injuste.

1991 : Une résolution marque le maintien de la S.Q. Il n'y a aucun désir des élus de voir se créer un service régional de sécurité. Le gouvernement abolit de nombreuses primes d'éloignement dans les emplois gouvernementaux. Le conseil propose de réinjecter cet argent dans des services pour les régions.

Le syndicat de Radio-Nord annonce la coupure du bulletin de nouvelles régionales. Le conseil demande de maintenir ce bulletin.

En juillet, Hydro-Québec annonce le projet de développement de La Grande Rivière. Par la suite, on apprend qu'il est possible que la Baie James soit détachée de la région au profit du Saguenay-Lac-St-Jean. Un mouvement de résistance régionale s'organise afin de ne pas avoir à subir cette perte économique. Les arguments apportés par une faction d'Hydro-Québec sont une insulte à l'intelligence des Témiscabitiens. Les contrats ont presque tous échappé aux entrepreneurs de la région pour la première phase et il se peut qu'il en soit de même pour la seconde phase. Le conseil s'oppose au découpage de la région de La Grande Rivière et il demande, par une résolution ferme, de maintenir le statu quo pour dix ans.

1992 : Le conseil appuie l'U.P.A. dans les négociations du G.A.T.T. et il demande au gouvernement de protéger les quatre piliers de l'agriculture québécoise.

Le conseil appuie le Centre des femmes pour qu'il obtienne plus de financement.

Une affaire concernant deux contribuables est en attente de comparution devant la Cour. Ces deux contribuables contestent la vente de leurs biens pour le règlement des taxes municipales.

Il y a augmentation du salaire des élus; ainsi, le maire se voit octroyer 2 290 \$ et les conseillers, 763 \$ par année.

Le C.P.R. met en vente son terrain dans la municipalité pour une somme entre 4 000 \$ et 6 500 \$.

1993 : Une demande est adressée au gouvernement du Québec afin de bien vouloir consulter les communautés avant de passer certaines lois.

On procède aussi à une demande pour que l'Abitibi-Témiscamingue puisse avoir sa juste part des bureaux et des équipements gouvernementaux.

Infrastructures et chemins

1990 : Une étude est réalisée pour l'émission d'un règlement prévoyant un emprunt de 168 000 \$ pour le nouveau système d'eau.

Le conseil reçoit 8 000 \$ pour des travaux de chemin.



1991 : La Voirie provinciale a des difficultés à maintenir le réseau routier en bon état. Le gouvernement propose de remettre l'entretien des chemins aux municipalités. Bien sûr, la municipalité est contre cette idée.

Au sujet de la séparation de la facture pour la nouvelle eau, le paiement s'effectue selon le débit d'utilisation. Initialement, on prévoyait 86 % et 14 %. Le rajustement place le partage à 89,13 % et 10,87 %.

Les M.R.C. québécoises s'unissent pour rejeter les propositions Ryan. Ce rejet est suivi d'une manifestation sur la colline Parlementaire.

Toujours aucune réponse n'est parvenue de l'aide A.I.D.A., pourtant demandée en 1989.

Le député provincial, Rémy Trudel, annonce que les rangs 6 et 7 Sud seront asphaltés en 1992. Le conseil demande aussi le redressement des courbes afin d'améliorer la route.

Le projet Belleterre-Le Domaine verra peut-être le jour. On annonce l'ouverture de postes pour sept employés, pendant 14 semaines. Le conseil recommande au gouvernement d'accorder priorité à ce projet jusqu'à son accomplissement.

1992 : Le député Trudel demande la liste des travaux de chemin à effectuer.

Une rencontre avec le ministre Ryan au sujet du financement A.I.D.A. laisse entrevoir la possibilité que, s'il y a fusion municipale, le cachet sera près de dix fois supérieur au montant prévu pour les deux municipalités séparées l'une de l'autre.

Une demande est faite à la S.Q. de vérifier le pont des rangs 6 et 7, car il semble très dangereux. On espère que les travaux sur ce pont seront faits avant le transfert du réseau routier aux municipalités. On demande aussi à Béarn de chercher à obtenir du financement pour le pont. Le ministre mentionne que ce pont est une priorité.

1993 : Béarn annonce la réception d'une enveloppe de 44 000 \$ pour les travaux du pont rangs 6 et 7. En juin, une entente est conclue avec Béarn à ce sujet.

A. Lamothe Inc. se voit accorder l'autorisation de construire une usine de béton bitumineux.

La municipalité reçoit un octroi de 100 000 \$ pour effectuer des travaux dans les rangs 6 et 7 Sud. On prévoit aussi le redressement d'une courbe et les travaux de base à ce rang avant d'étendre le traitement de surface.

Vie municipale

1990 : Une étude au sujet du câble pour la télévision démontre qu'il y a une possibilité de 116 maisons.

1991 : Le conseil accorde son appui au C.S.S.F. pour les soins à domicile.

Une demande du conseil est faite au gouvernement pour que soient acceptées, dans les transports adaptés, des personnes normalement non admissibles, telles que les personnes âgées et les personnes défavorisées. Les arguments présentés sont à l'effet, qu'en région, le transport en commun est inexistant, que la période économique est difficile et que les équipements de transports sont presque toujours vides.

1992 : On demande que les pompiers reçoivent le financement nécessaire pour l'achat des équipements de premier répondant; ils ont reçu une formation en premiers soins et en secourisme, mais le financement n'est pas suffisant.

Hygiène et santé publique

1989 : Le conseil annonce en octobre que la cueillette des vidanges se fera une fois par semaine, aux frais de la municipalité, jusqu'au 31 décembre.



1990 : Le début de l'année est ponctué par un petit litige concernant cette cueillette des vidanges. Un règlement est émis, mais une pétition vient remettre le tout en jeu. Il y a une rencontre avec le village à ce sujet et un autre règlement vient régir ce service. Celui-ci inclut une clause d'exemption sur demande.

1992 : On annonce qu'en 1993, la cueillette des vidanges sera rémunérée à l'heure plutôt que par contrat.

Conseillers de la corporation municipale de la campagne sous Robert Cormier

Baril, Ghislain
Bellemare, Doris
Boucher, René

Champagne, Gérald
Grégoire, Martine
Jolette, Roger

Lepage, Gilles
Mathieu, Camil

1993-1994 : Doris Bellemare



Doris Bellemare
Doris Bellemare, mairesse

Doris Bellemare est assermentée mairesse, le 31 août 1993, suite à la démission de Robert Cormier.

Taxe foncière : 1993 : 0,55 \$ % et taxes spéciales : 0,58 \$ % pour aqueduc et égout.

Administration et politique

1993 : Approbation de la M.R.C. au sujet du regroupement des municipalités.

Concernant le transport adapté, un projet pilote est présenté au gouvernement afin d'inclure les personnes âgées.

Monsieur Ryan s'informe sur les résolutions des deux municipalités. Il est clair que la nouvelle municipalité, après la fusion, devra endosser les résolutions des deux anciennes.

En décembre, une demande est adressée au M.A.M. de bien vouloir attendre le budget, car, ici, nous attendons un décret de fusion. Le conseil et la secrétaire-trésorière envisagent de déménager au bureau du village.

1994 : On annonce une augmentation de salaire pour le journalier général (contremaître) : il reçoit maintenant 11,90 \$ de l'heure.

On attend le décret gouvernemental avant de faire le transfert monétaire et la fermeture des comptes.

Le décret de fusion est déposé le 2 février 1994 et il prend force légale le 23 du même mois.

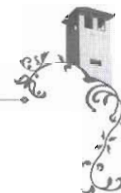
Infrastructures et chemins

1993 : En août, à la suite des approbations et du financement des travaux des rangs 6 et 7, on prépare le projet. On obtient 50 000 \$ pour les travaux de chemins. Cet argent est injecté dans le projet de traitement de surface.

1994 : Le conseil prévoit l'achat des terres du C.P.R. pour ensuite les remettre aux propriétaires avoisinants, le tout selon les coûts déboursés au C.P.R.

Vie municipale

1993 : Le conseil adopte la résolution ferme d'empêcher Radio-Nord de s'ingérer dans CKVM et CKVT et fait savoir que l'on désire garder l'identité témiscamiennne.

**Conseillers de la corporation municipale de la campagne sous Doris Bellemare**

Baril, Ghislain
Mathieu, Camil

Lepage, Gilles
Grégoire, Martine



Campagne de Lorrainville

Source : *Canadian Pacific Ry Co.*



Conseillers et secrétaires-trésoriers de Notre-Dame-de-Lourdes de Lorrainville 1931-1994

Conseillers

1931-1940

Bourgoin, Rosaire	1931-1932
Barrette, Napoléon	1932-1933
McFadden, Lucien	1933-1934
Thérien, Isidore	1934
Baril, Joseph Nazaire	1934
Froment, Jean-Baptiste	1935-1936
Descôteaux, Hormidas	1935-1936
Laverdière, Albert	1935-1936
Laverdière, Herménégilde	1935-1937
Dubois, Hormidas	1935
Boucher, William	1935-1937
<u>Baril, Armand</u>	36-37, 60-61
Guindon, Joseph	1937-1939
Baril, Philiat	1937-1939
Bernèche, Émile	1937-1939
Desjardins, Moïse	1938-1941
Boucher, Anaclet	1938
Dénomée, Wilfrid	39 ⁴¹ -40, 41-42
Payette, Alphonse	1939-1940
Gélinas, Hormidas	1939-1941
Richard, Benjamin	1939-1940
Renaud, Joseph	1940-1942

1941-1950

Descôteaux, Hormidas	1940-1941
Bouchard, Arthur	1941-1943
Rocheleau, Eddy	1941-1947
Douaire, Sylvio	1941-1943
Bellemare, André	1942-1944
Jollette, Edmond	43-47, 51-53
Baril, Raoul	1943
Barrette, Édouard (père)	1943
Frapppier, Azarie	1943-1946
Montreuil, Fortunat	1944-1946
McFadden, Léonide	45-47, 51-53
Baril, Isidore	1946-1950
Bellemare, René	1946-1950
Baril, Gérard Alcide	1946-1950
Coutu, Ovide	1947-1951
McFadden, Ernest	1947-1949
Gélinas, Wilfrid	1947-1953
Roy, Napoléon	1949-1951
Rocheleau, Gérard	1950-1952
Dubois, Ovide	1950-1952
McFadden, Armand	1950-1952

1951-1960

Bélanger, Lucien	52-54, 72-75 ⁴²
Coutu, Émile	1952-1975 ⁴³
Roy, Léon	52-54, 54-60
Baril, Gérard	1953-1959
Jollette, Maurice	53-61 65-75 ⁴⁴
Gélinas, Adonias	1953-1957
Ranger, Herman	1954-1962
Bernard, Alphonse	1954

Descôteaux, Germain

McFadden, Charles-Éd.⁴⁵

1957-1972

1959-1964

1961-1970

Rocheleau, Jean	1961-1974
Lavallée, Rémi	1961-1965
Gélinas, Julien	1962-1965
Bellemare, Joseph	1963-1965 ⁴⁶
Lessard, Marcel	1965-1978 ⁴⁷
Bernard, Adrien	1965-1969
Roy, Richmond	1969-1975 ⁴⁸

1971-1980

Baril, Alfred	1974-2 ⁴⁹
Coutu, Ghislain ⁵⁰	78-84, 85-86
Bélanger, Jean-Paul	1978-1981
Barrette, Luc	1978-1985
Roy, Réal	1978-1985
Rocheleau, Gaétan	1978-1985
Barrette, Martial	1978
Champagne, Gérard	78-81, 85-93

1981-1994

<u>Jollette, Roger</u>	81-84, 85, 91-92
Chassé, Monique	1981-1984
Bellemare, Doris	1984-1993
Gélinas, Rolland	1984-1985
Gauthier, Gilbert	1984-1985
<u>Cormier, Robert</u>	1985-1989
Mathieu, Camil	1985-1994
Roy, Jacques M. ⁵¹	1985-1989
Boucher, René	1986-1990
Baril, Ghislain	1990-1994
Lepage, Gilles	1989-1994
Grégoire, Martine	1993-1994

Total des conseillers :

81

Secrétaires-trésoriers 1930-1994

Thérien, Isidore	1928-1934
Desjardins, Roméo	1934-1940
Boutin, Victor	1940-1965
Boutin, Philippe	1965-1969
Clermont, Denis	1969-1974
Perron, Louise	1974-1986
Cadotte, Graziella	1986-1987
Rocheleau, Carole	1987-1989
Perreault, Josée	1989
Fay, Lise	1989-199

⁴⁵ Nom complet : Charles-Édouard McFadden

⁴⁶ Selon les dates, il est peu probable que ce soit le même Joseph Bellemare que le conseiller des années 1910.

⁴⁷ Il se pourrait que Marcel Lessard ait manqué une ou plusieurs années entre 1975 et 1977; les sources 75-76-77 sont absentes.

⁴⁸ Il se pourrait que Richmond Roy ait été conseiller plus longtemps; les sources 75-76-77 sont absentes.

⁴⁹ Impossible de déterminer le départ d'Alfred Baril; les sources 75-76-77 sont absentes.

⁵⁰ Il est impossible de déterminer l'année d'arrivée au poste de conseiller de Ghislain Coutu, Jean-Paul Bélanger, Luc Barrette et Réal Roy, car les sources 75-76-77 sont absentes.

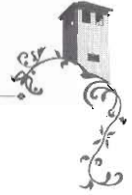
⁵¹ À la suite du décès tragique de Jacques M. Roy, son siège est laissé vacant, jusqu'à la prochaine élection.

⁴¹ Août 1939 : les élections changent de date, passant de juillet à août.

⁴² Il se pourrait que Lucien Bélanger ait été conseiller plus longtemps; les sources 75-76-77 sont absentes.

⁴³ Il se pourrait qu'Émile Coutu ait été conseiller plus longtemps; les sources 75-76-77 sont absentes.

⁴⁴ Il se pourrait que Maurice Jollette ait été conseiller plus longtemps; les sources 75-76-77 sont absentes.



Synthèse 1899-1994

Notre-Dame-de-Lourdes de Lorraineville

Il est complexe de parler de la paroisse et d'oublier les efforts que ses habitants et son conseil déploient afin que les chemins soient praticables et les terres agricoles bien drainées. À ce sujet, il suffit de consulter la période de Séraphin Barrette pour constater que la terre est creusée et recréusée. À propos du drainage, combien de députés ou de fonctionnaires reçoivent des demandes d'aide financière pour redresser, nettoyer ou même creuser le fameux ruisseau Dumais? On peut aussi dire que les membres du conseil agrandissent la superficie du territoire municipal, par de nombreuses annexions faites au fil des ans. Que l'on parle d'un ou deux lots, ou d'un rang au complet, par exemple du rang 4, canton Laverlochère, de nombreuses pages de procès-verbaux sont noircies.

Un autre point marque aussi l'histoire de la paroisse et c'est bien la présence du voisin, le village. À la fois gênant et nécessaire, celui-ci aide grandement ou s'impose, selon les enjeux. À plusieurs reprises, les archives municipales présentent des cas de décisions, prises par les villageois, qui impliquent l'aide financière ou la coopération des gens de la paroisse, sans que le conseil de celle-ci donne son autorisation. Plusieurs factures sont transmises sans qu'aucun accord ne soit donné.

On ne peut le nier, les habitants de la paroisse sont moins nombreux que les villageois. Cette situation entraîne moins de subsides par les taxes foncières et rend les octrois gouvernementaux plus complexes à acquérir. Ce contexte financier particulier donne encore plus de crédit aux nombreuses réalisations. En ce qui a trait aux infrastructures, pendant de nombreuses années, les travaux d'hiver et la grande majorité des octrois se destinent aux chemins, canaux, à la confection et la pose des clôtures à neige, sans oublier la protection contre les incendies. À ce propos, ce n'est que vers la fin des années 1970, début des années 1980, que le besoin d'un système d'égout se fait vraiment sentir. C'est à ce moment que débute le cas des deux municipalités et de la Coopérative agricole.

Un phénomène fera un petit peu rigoler quelques-uns des lecteurs d'aujourd'hui, c'est de voir à quel point les chiens sont actifs et sanglants au sein des troupeaux de moutons. De nombreux règlements pour restreindre l'activité des canins ou pour dédommager les bergers sont d'ailleurs émis, au fil des années.



1930-1994 : Municipalité de Lorrainville



E. Guimond Maire

1930-1932 : Eddy Guimond

Taxes foncières : 1930 : 0,65 \$ %; 1931 : 0,45 \$ %; 1932 : 0,67 \$ %.⁵²

Après la scission de la municipalité, le village doit légèrement se réorganiser. Les premières décisions prises par le nouveau conseil municipal consistent à décréter quelques taxes touchant principalement les commerçants. Le maire Guimond préconise un développement des infrastructures physiques de la municipalité. De nombreux projets sont mis sur pied. Il est beaucoup question de la construction de trottoirs en bois et de prolongement du système d'égout. Il y a aussi un projet de « chaulage » de la municipalité. Une des grandes préoccupations du maire Guimond est reliée au projet de construction de l'aqueduc. Cette infrastructure a deux rôles majeurs, fournir l'eau potable aux contribuables et jeter les bases d'une protection contre les incendies. Afin de réaliser ces projets, quelques rencontres avec la Compagnie industrielle de Lorrainville sont nécessaires avant d'effectuer les travaux. On prévoit un réservoir (bassin) de 10 000 gallons et une tour pour faire sécher les tuyaux⁵³. Afin de mener à terme ce dossier, la municipalité contracte un emprunt.

C'est lors du passage du maire Guimond que l'on numérote les sièges des conseillers.

Les avis publics sont désormais uniquement en français.

Conseillers de la corporation municipale du village sous Eddy Guimond

Baril, Josaphat
Barrette, Séraphin
Bellemare, Hormidas
Bernèche, Joseph

Bouchard, Antonio
Bouchard, Napoléon
Dubois, Hormidas

Lasalle, David
Laverdière, Henri
Marleau, Ovilla

1933-1936 : Louis Farley

Louis Farley est assermenté maire, en août 1933.

Taxes foncières 1933 : générale : 0,35 \$ %; taxe spéciale pour le service incendie : 0,51 \$ %; 0,1599 \$ % pour les égouts. 1934 : générale : 0,38 \$ %; taxe spéciale : 0,50 \$ %; taxe au pied linéaire pour les égouts : 0,142 \$ le pied. 1935 : générale : 0,34 \$ %; taxe au pied courant pour les égouts : 0,135 \$ du pied. 1936 : générale : 0,48 \$ %; taxe spéciale pour le service incendie : 0,50 \$ %.

Après le court passage à la mairie de Josaphat Baril, du 18 janvier 1933 au 4 juillet de la même année, Louis Farley prend la gouverne de la corporation du village. Le passage de Louis Farley est marqué par une ouverture de la municipalité à la politique provinciale, nationale et même internationale. Par exemple, le conseil demande au gouvernement de fermer l'immigration, car les « troubles européens » ont des chances d'amener, chez nous, des non-chrétiens, principalement des Juifs, des communistes et des chômeurs allemands et autrichiens. Dans la même veine, le conseil apprend que des persécutions envers les chrétiens sont faites au Mexique, en

⁵² Les taxes foncières sont notées l'année qu'elles sont imposées; par contre, elles sont payables l'année suivante. Par exemple, la taxe notée en 1932 sera payable en 1933.

⁵³ Il s'agit certainement de la construction de la caserne, que tout le monde connaît.



Louis Farley Maire

Espagne et en Russie. Une protestation est émise et le conseil municipal demande au gouvernement canadien et à la Société des Nations⁵⁴ qu'ils emploient leur influence pour faire cesser ces persécutions.

Le conseil émet aussi une proclamation pour s'opposer aux taxes sur le tabac. De plus, la corporation demande d'abattre le trust sur la gazoline et de laisser libre court au marché, ce qui favorise la concurrence et, par la même occasion, le consommateur. Selon le conseil, le prix de la gazoline baisserait.

En 1934, la crise économique se fait sentir et une demande est faite auprès du gouvernement québécois pour des « secours directs », afin d'aider certains citoyens. Sur le plan des infrastructures physiques, le règlement n°30 du 11 avril 1935 accorde à la Northern Quebec Power LTD. « le droit d'installer, développer, opérer et maintenir dans les places publiques de la Municipalité du Village de Lorrainville partout où cela sera nécessaire à l'exploitation du système électrique de la compagnie, les appareils nécessaires à la transmission, à la distribution et à la vente du courant et de l'énergie électriques; en considération de quoi la compagnie s'engage à fournir un service commercial de vingt-

quatre (24) heures par jour d'énergie électrique à la Corporation, ainsi qu'aux citoyens du Village de Lorrainville, le tout selon les taux, termes et conditions ci-après établis et fixés. »⁵⁵

Un autre grand changement touche Lorrainville lors du passage du maire Farley. L'automobile occupe une place de plus en plus importante et, le 8 mai 1935, on donne le feu vert à l'installation des panneaux « Arrêt » et « Stop », ainsi que ceux indiquant la vitesse maximale permise, fixée à 20 milles à l'heure. Le même jour, un règlement fixe le code de la circulation automobile en général, au sein de la municipalité.

De plus, on met sur pied une brigade de pompiers volontaires et les premiers constables bénévoles sont nommés.

Le développement du réseau d'égout se poursuit, sous le maire Farley⁵⁶.

Toujours dans le domaine des infrastructures, des améliorations sont apportées aux trottoirs, on redresse le ruisseau de la beurrerie et on fait des travaux d'égouttement⁵⁷.

Conseillers de la corporation municipale du village sous Louis Farley

Baril, Albert	Bellemare, Lucien	Gagnon, Joseph
Baril, Josaphat	Bernèche, Joseph	Gamache, Wilfrid
Baril, Napoléon	Brassard, Charles	Grenier, Ferdinand
Barrette, Séraphin	Breault, John	Laforêt, Joseph
Bellehumeur, Philippe	Chabot, Philippe	Plante, Pacifique
Bellemare, Hormidas	Clermont, Alphonse	Richard, Charles

⁵⁴ La S.D.N., ou Société des Nations, est l'ancêtre de l'O.N.U. La S.D.N. est limitée dans sa capacité d'intervention et dans sa représentativité. Elle ne pourra par exemple pas empêcher l'Allemagne de déclarer la guerre à la Pologne, en 1939.

⁵⁵ Citation intégrale du procès-verbal de la municipalité de Lorrainville du 11 avril 1935, p. 191.

⁵⁶ Construction sur la rue Charrette.

⁵⁷ Le terme « égouttement » fait référence au drainage des terres.



L. Bordeleau

1937-1938 : Ludovic Bordeleau

Taxe foncière : 1937 : générale : 0,50 \$ %, 0,14 \$ du pied pour les égouts.

Sous la direction du maire Bordeleau, les travaux municipaux sont à l'honneur. Une demande de financement, d'environ 2 000 \$, est présentée au député Larivière. Le but de cette demande est de donner du travail aux chômeurs, tout en permettant l'amélioration des infrastructures du village, soit l'élargissement des rues et des ponts, le déneigement et le nettoyage des cours d'eau.

Un règlement du mois d'octobre 1937 aborde le branchement de nouveaux bâtiments au système électrique. De plus, on désire réparer et changer l'endroit de certaines bornes-fontaines. Lorsque le maire Bordeleau démissionne, le 3 mai 1938, c'est Lucien Bellemare, à titre de maire suppléant, qui prend la relève, jusqu'à l'élection du docteur Philippe Chabot.

À ce propos, les élections changent de date, sous le maire Bordeleau; elles sont tenues le 2^e mercredi de juillet, au lieu du 2^e mercredi de janvier.

Conseillers de la corporation municipale du village sous Ludovic Bordeleau

Baril, Albert
Bellemare, Lucien
Bernèche, Joseph

Chabot, Dr Philippe
Dubé, Willy

Gagnon, Joseph
Laverdière, Joseph



P. Chabot

1938-1950 : Dr Philippe Chabot

Taxes foncières : 1938 : générale : 0,50 \$ %, spéciale : 0,50 \$ %; 1939 : générale : 0,50 \$ %, spéciale (incendie) : 0,50 \$ %, 0,14 \$ du pied courant pour les égouts; 1940 : générale : 0,50 \$ %, spéciale (incendie) : 0,50 \$ %, 0,14 \$ du pied courant pour les égouts; 1941 : générale : 0,50 \$ %, spéciale : 0,45 \$ %; 1942 : générale : 0,60 \$ %, spéciale : 0,40 \$ %; 1943 : générale : 0,65 \$ %, spéciale : 0,35 \$ %; 1944 : générale : 0,80 \$ %, spéciale : 0,25 \$ %, 0,03 \$ du pied courant pour les égouts; 1945 : générale : 0,80 \$ %, spéciale (incendie) : 0,20 \$ %; 1946 : générale : 0,80 \$ %, spéciale (incendie) : 0,20 \$ %, 0,03 \$ du pied courant pour les égouts; 1947 : générale : 1,70 \$ %, spéciale (incendie) : 0,20 \$ %, 0,03 \$ du pied courant pour les égouts; 1948 : générale : 1,90 \$ %, 0,03 \$ du pied courant pour les égouts; 1949 : générale : 1,65 \$ %, spéciale (incendie) : 0,35 \$ %.

Administration et politique

Le premier passage du maire Chabot à la mairie aborde de nombreux dossiers. Certains connaissent plus d'importance que d'autres. Deux dossiers reviennent souvent dans les procès-verbaux; celui que l'on peut qualifier de « tempérance ou prohibition »²⁸ et celui abordant la protection contre les incendies.

Le dossier de la tempérance débute avec la demande d'un citoyen pour un permis de vente de bière et vin. Par la suite, le conseil s'informe à la Commission des liqueurs si celle-ci peut émettre

²⁸ On se rappelle que le comité de Témiscamingue vit une longue période où la vente des boissons alcooliques est interdite.



des permis, sans l'autorisation municipale. Peu de temps après, une requête, signée par 90 % des contribuables (village et campagne), demande l'interdiction de la vente des boissons alcooliques sur le territoire et d'empêcher la vente clandestine de ces produits. Peu de temps après, les élus demandent l'aide du député pour arrêter la vente clandestine (bootlegging). Le 2 juin 1942, une protestation est envoyée à la Commission des liqueurs et en haut lieu du gouvernement contre la vente des produits alcooliques. Ce ne sera pas la seule; trois autres plaintes vont être émises concernant la vente de ces produits. Un rationnement va être fait, mais celui-ci ne sera pas respecté.

Le dossier sur la « protection contre les incendies » est un très important pour le conseil du village et ce, depuis les débuts. À ce sujet, de nombreuses taxes spéciales sont émises, de nombreux achats sont faits, ainsi que l'adoption de divers règlements, afin que les contribuables puissent avoir l'esprit tranquille.

À cause de la sécheresse, l'aqueduc de la municipalité est bas. On demande du financement au député pour l'achat d'une pompe et pour trouver de l'eau sur le territoire. Toujours dans l'optique de maintenir le niveau du bassin élevé, on parle d'acheter une terre et d'y interdire la coupe du bois, afin de maintenir l'humidité.

Les mois de mai, juin et août 1949 sont ponctués par des règlements et des achats pour protéger les pompiers des flammes⁵⁹. En mai 1949, on désire acheter une pompe remorque de 500 gallons à la minute, ainsi que d'autres équipements.

En juin, un règlement aborde la construction et l'entretien des cheminées. Un autre règlement concerne la prévention des incendies; il émet de nombreuses interdictions.

Les règlements de juin et d'août officialisent l'emprunt de 10 000 \$, à un taux d'intérêt de 4%, payable sur 30 ans, pour la construction de trois citernes.

À ce sujet, la Compagnie Industrielle de Lorrainville, toujours propriétaire de l'aqueduc, désire connaître la consommation d'eau des contribuables, car l'aqueduc est bas. La compagnie veut installer des compteurs d'eau. Les contribuables et la corporation s'y opposent.

Le conseil demande un service d'autobus entre Ville-Marie et Belletterre.

Le règlement n°41, d'octobre 1939, impose une taxe pour les propriétaires de chiens et de chiennes, ainsi que des règles pour les médailles et le port de muselières.

Le 7 octobre 1947, un couvre-feu, avec amende pour les contrevenants, est voté pour les moins de seize ans.

Le 4 mai 1948, le règlement n°60 interdit la livraison ou la vente de produits laitiers non pasteurisés. Ce règlement est chapeauté par l'obligation de détenir un permis de la municipalité.

Concernant l'électricité, on désire renouveler le contrat avec la Northern Quebec Power, mais avec une diminution des frais. Le conseil approuve l'électrification rurale.

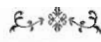
Sur une note plus sociale, des félicitations sont adressées au Procureur du Québec pour son attitude face à la secte des Témoins de Jéhovah. On profite de l'occasion pour demander que l'immigration soit fermée aux réfugiés européens.

Le 7 octobre 1940, le conseil demande à ce que le bureau des Terres et Forêts de Ville-Marie n'ait plus à recevoir ses ordres d'Amos. On se demande pourquoi le Témiscamingue, avec plus de 50 ans d'histoire et des revenus de plusieurs millions de dollars, est ainsi traité. Le conseil demande une déclaration officielle, à savoir si oui ou non le gouvernement donnera suite à la demande.

Infrastructure et chemins

Au sujet des routes et des ponts, on demande du financement pour élargir un pont et pour payer

⁵⁹ On parle ici de masques, gants et habits.



l'expertise d'un ingénieur.

Le maire de Fugèreville demande son accord au conseil pour ouvrir des chemins « à camions » entre les deux municipalités, cela est approuvé.

L'année 1946 est marquée par l'ouverture de deux nouvelles rues, une première le 9 mai, qui se nomme rue St-Jean-Baptiste, et, la seconde, le 10 août 1946⁶⁰.

Le mois de mars 1947 est marqué par les prémisses d'un projet d'asphaltage, de Ville-Marie à Lorrainville, jusqu'à la station du C.P.R. Dans ce but, on prévoit abaisser un bout de chemin face au garage Guimond et à la maison du D' Chabot. En août de la même année, le règlement n°57 prévoit l'emprunt de 28 000 \$, payable jusqu'en 1972, pour l'asphaltage.

Sur les infrastructures en général, le mois de février 1939 voit une demande au gouvernement fédéral pour un bureau de poste public. En 1947, les contribuables désirent avoir un service postal plus rapide; il est suggéré d'utiliser le C.P.R., le conseil approuve.

Lors du premier mandat du maire Chabot, on retrouve trois projets pour agrandir le réseau d'égout.

La location d'un terrain est effectuée pour établir un dépotoir.

En 1943, on achète un terrain, il sera aménagé en terrain d'amusement.

Le 3 octobre 1944, le règlement n°50 oblige les contribuables à se procurer un permis pour la rénovation ou la construction d'immeubles.

Le 4 octobre 1947, Hector Péloquin est autorisé à construire un « théâtre ».

Un permis est accordé pour la construction de deux allées de quilles, dans la salle municipale, qui devient, plus tard, la Salle Lorraine.

Vie municipale

Le 7 mai 1946, on proclame le 24 juin, jour de la Saint-Jean-Baptiste, jour férié.

Conseillers de la corporation municipale du village sous Philippe Chabot

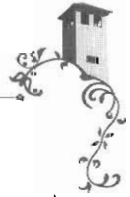
Baril, Albert	Clermont, Albert	Jolette, Welly
Baril, Josaphat	Doire, Donat	Laforêt, Joseph
Barrette, Séraphin	Dubé, Raoul	Laverdière, Charles-Édouard
Bellehumeur, Léandre	Dubé, Willy	Laverdière, Henri
Bellehumeur, Léonard	Dupuis, Anicet	Laverdière, Joseph
Bellehumeur, Philippe	Gauthier, Jean	Lepage, Adalbert
Bellemare, Lucien	Guimond, Arthur	Robert, Joseph
Bernèche, Gérard	Guimond, Eddy	Rocheleau, Louis
Bordeleau, Donat	Jodoin, Auguste	

1950-1951 : Ferdinand Baril

Taxe foncière : 1950 : générale : 2,00 \$ %.

Le maire Baril poursuit les projets débutés par son prédécesseur et un nouveau dossier arrive sur son bureau. Ce dernier se rapporte aux mauvais services de la Compagnie de Téléphone du Nord. Les contribuables demandent la construction d'un central. Une pétition est présentée à la compagnie, accompagnée d'une menace de non-règlement des factures, si rien n'est fait pour améliorer le service. Cette affaire sera portée devant les tribunaux de Rouyn-Noranda.

⁶⁰ On présume qu'il s'agit de la rue Doire.



Ferdinand Baril Maire

Lorrainville, comme le comté, est toujours sous la prohibition de vente d'alcool. Le conseil reçoit des plaintes au sujet de l'hôtel Moderne. On discute du sujet de la vente de ces boissons et on avise la Commission des liqueurs que des gens vendent de l'alcool même le dimanche, jour du Seigneur.

Le conseil de Ville-Marie veut obtenir une charte de ville. Cette charte, si obtenue, inclut des permis de vente de boissons ainsi que la gestion de clubs de nuit. On s'inquiète que ces commerces et établissements pervertissent la jeunesse et enrichissent une minorité, à même les revenus des citoyens. On demande à Ville-Marie de ne pas faire bande à part, de continuer à travailler au développement du Témiscamingue et donc, de ne pas compléter la demande. Une copie de cette lettre est envoyée au conseil de Ville-Marie, ainsi qu'au député provincial.

Au sujet de la protection contre les incendies, on localise deux endroits propices pour la construction des citernes. Des demandes de soumissions sont faites et les citernes Vaillant et Barrette sont construites. Un prêt de 2 000 \$ est contracté, 500 \$ sont investis dans la confection des nouvelles rues et 1 500 \$, pour un camion contre les incendies. Une résolution fixe les frais de déplacement de la brigade d'incendie à l'extérieur de la municipalité, campagne incluse. La première heure coûte 75 \$ et 50 \$ pour les suivantes. Si les pompiers ont besoin de la pompe et des boyaux, la première heure coûte 150 \$ et 50 \$ pour les suivantes. De plus, on fixe une prime pour les pompiers; ils touchent 1 \$ l'heure pour le service au village de Lorrainville et 5 \$ à l'extérieur de la municipalité.

Un différend au sujet de l'eau survient entre la Compagnie Industrielle de Lorrainville et le conseil. Les élus suggèrent à la compagnie d'améliorer ses installations, car le nombre d'abonnés a plus que doublé et rien n'a été changé ou amélioré.

Concernant les infrastructures et la vie à Lorrainville, un règlement vient gérer le stationnement des automobilistes. Celui-ci fixe aussi des amendes pour la destruction d'enseignes routières.

Une demande est présentée à Québec afin d'obtenir de l'aide financière pour refaire un pont.

Le 16 mai 1950, on annonce l'ouverture d'une nouvelle rue, sur le lot 33 du rang 6, canton Duhamel.

Les trottoirs sont toujours aux frais des propriétaires.

On réglemente l'accès au dépotoir.

Un comptable « licencié » est nommé pour faire la vérification des livres de la municipalité.

Le constable doit désormais faire un rapport mensuel.

Conseillers de la corporation municipale du village sous Ferdinand Baril

Baril, Josaphat
Clermont, Albert
Dénommé, Wilfrid
Dubé, Raoul

Dupuis, Anicet
Guimond, Arthur
Jolette, Welly

Lemoine, Gaston
Simard, Louis-Gérard
Vaillant, Lucien



1951-1953 : René Legault

René Legault, maire

Taxes foncières : 1951 : générale : 2,30 \$ %, 1952 : générale : 1,70 \$ %, spéciale (incendie) : 0,40 \$ %.

C'est à partir du 20 juillet 1951 que René Legault occupe le poste de maire.

Administration et politique

Le mandat du maire Legault est marqué par la question des pompiers. Les services du corps de pompiers ayant été requis par la corporation de la campagne, le conseil du village fait parvenir un compte à la campagne. Celle-ci refuse la facture émise. La brigade ne répondra donc plus, à l'avenir, à ses demandes. Le taux, lors d'intervention de la brigade des pompiers dans les autres municipalités, est fixé à 165 \$. Peu de temps après, on s'informe, auprès du gouvernement du Québec, à savoir si les tarifs exigés pour le déplacement de la brigade de pompiers sont corrects. Le ministère considère les tarifs élevés, mais on va au-delà des recommandations et l'on garde les prix prévus. Afin de réduire les litiges avec les autres municipalités, la brigade des pompiers ne répondra désormais qu'à un appel du maire ou du maire suppléant. Les pompiers ont droit à une petite augmentation, soit 5 \$ pour la première heure et 1 \$ pour les heures suivantes.

En octobre 1951, une résolution vient changer l'imposition des taxes. Désormais, une résolution est suffisante. On n'a plus besoin d'adopter un règlement comme par le passé.

Le 6 novembre 1951, la corporation emprunte 2 800 \$ pour la construction d'égout, sur la rue Doire. Lors de ces travaux sur la rue Doire, la Compagnie Industrielle en profite pour installer les canalisations d'eau. C'est pour cette raison qu'une facture de 232,65 \$ est émise au nom de ladite compagnie. Celle-ci refuse d'abord de l'honorer. Ce n'est que quelques mois plus tard que la compagnie offre 100 \$ aux élus. La corporation accepte l'argent et ce dossier est clos.

Une offre de 20 000 \$ pour l'aqueduc est refusée par la Compagnie Industrielle. Peu de temps après, le maire et les conseillers demandent à la Régie des services d'utilités publiques d'accorder le permis de construction pour un aqueduc.

Le conseil demande au ministère des Postes d'avoir un départ journalier de Lorrainville, par le C.P.R.

Le 4 mars 1952, le conseil accorde un permis pour un taxi à Lorrainville.

Le conseil autorise l'ouverture d'une « machine shop ».

Infrastructure et chemins

On installe des nouvelles lignes de téléphone pour les rues St-Jean-Baptiste et Doire.

On construit des égouts et les contribuables en demandent encore plus. Afin de répondre aux demandes, on envisage de construire un bout d'égout dans le secteur de l'église.

Le conseil demande une aide financière pour la reconstruction du pont Vaillant.

Vie municipale

On accorde à Henri Bellehumeur un permis pour un théâtre ou cinéma. D'ailleurs, ce dernier a l'exclusivité, sauf si la municipalité dépasse 5 000 âmes. L'on demande à ce que les moins de 16 ans ne soient pas admis au cinéma, à moins qu'il y ait une représentation spéciale pour eux.

Le conseil demande à ce que CKVM soit relié à Radio-Canada pour la qualité de leurs nouvelles.

Conseillers de la corporation municipale du village sous René Legault

Baril, Josaphat
Dupuis, Anicet
Lavallée, Philippe

Lemoine, Gaston
Rocheleau, Louis

Simard, Louis-Gérard
Vaillant, Lucien



1953-1960 : D^r Philippe Chabot

Taxes foncières : **1953** : générale : 1,50 \$ %; spéciale : 0,30 \$ %; **1954 à 1956** : générale : 1,30 \$ %; **1957** : générale : 1,40 \$ %; **1958** : générale : 1,70 \$ %; **1959** : générale : 1,70 \$ %.

11 juillet 1953 marque le retour du D^r Philippe Chabot à la mairie.

Administration et politique

Le second mandat du maire Chabot est souligné par des négociations avec la Compagnie Industrielle dans le but d'acquérir la source d'eau. À ce sujet, la Compagnie Industrielle mentionne que l'eau de l'aqueduc ne peut être employée pour le nettoyage des égouts, sans autorisation, mais qu'elle peut être utilisée pour les incendies.

Afin de limiter les déchets dans les égouts, la municipalité demande l'installation d'une grille sur le trou d'égout des maisons.

Il y a des manques d'eau et des plaintes s'ensuivent. Afin de remédier à ce manque, on envisage d'acheter l'aqueduc de la Compagnie Industrielle. Le 17 mars 1955, une lettre de Philippe Bellehumeur, de la Compagnie Industrielle, autorise la vente de l'aqueduc au prix de 33 500 \$. Le conseil demande de l'aide financière au gouvernement du Québec. Nous supposons que le prix est jugé trop élevé, car il y a un projet de construire un nouvel aqueduc. Pour ce faire, on débute par des analyses d'eau. Les résultats ne semblent pas satisfaisants et le conseil désire avoir l'aqueduc, de gré à gré ou par expropriation. La Compagnie Industrielle, par Fidèle Guimond, offre à nouveau l'aqueduc; cette fois, elle demande 22 000 \$. En mars 1959, les plaintes pour le manque d'eau se renouvellent. Le règlement du 3 mai 1960 est un projet d'emprunt de 25 000 \$ pour l'achat et la réparation de l'aqueduc. Celui-ci est approuvé par le gouvernement.

Le règlement du 22 juin 1954 modifie légèrement le règlement sur les trottoirs. Les trottoirs proches d'une rue asphaltée doivent être en béton ou en ciment et ils demeurent toujours aux frais du propriétaire. Il y a aussi un règlement sur le nettoyage de l'asphalte. La personne qui salit la chaussée doit la nettoyer à ses frais.

Il y a une demande pour un bout d'asphalte débutant au garage Bellehumeur et se terminant au pont Doire.

Une demande de financement est faite pour la construction d'une patinoire.

Les contribuables demandent une alarme à feu pour l'ouest de la rue commerciale.

En mars 1958, on revoit la taxe aux commerçants. Elle est de 10 \$ par année aux résidents et 15 \$ par année aux marchands résidant depuis moins de 12 mois.

Le 8 avril 1958, on modifie encore les heures de services des commerces.

Le conseil demande au gouvernement fédéral de doubler les allocations familiales.

La corporation municipale s'adresse à la régie des services publics pour avoir un meilleur service de téléphone et un meilleur service postal.

Gilbert Baril demande l'autorisation de construire une usine de pasteurisation ainsi que l'exclusivité dans ce domaine.

On accorde un permis de construction à Jolette et Mercier, sur le lot 34 du rang 6.

Le conseil accorde à Imperial Oil le droit de construire un réservoir sur le terrain du C.P.R. et il accueille une demande de permis pour une station de gaz.

Infrastructure et chemins

Le ministère débloque quelques fonds et les travaux du pont Vaillant reprennent. On envisage de construire un nouveau pont, le pont Chabot.



À la suite d'une demande des contribuables, un règlement autorise les travaux d'égouts sur le lot 34 du rang 7 se terminant au ruisseau Vaillant. Le 23 juin 1959, un autre règlement autorise la construction d'égout sur la partie ouest de la rue Commerciale.

La protection contre les incendies demeurant une priorité, on autorise la construction de deux nouvelles citernes. Une est érigée aux intersections des lots 33 et 41, sur les terres de monsieur Clermont, et l'autre sur le lot 34-9, de monsieur Gauthier. Une des citernes est construite sous le chemin. Le gouvernement provincial débourse 3 000 \$ dans ce projet.

Il y a de nombreuses plaintes au sujet de l'égouttement, sur la rue Doire. Un emprunt est contracté pour effectuer les modifications à cette rue.

Le 3 juin 1958, le règlement n° 69 annonce la construction d'un trottoir estimé à 5 000 \$. En avril 1959, un règlement rend certains trottoirs « communs » et on annonce la construction de l'un de ceux-ci. Comme ce règlement est d'envergure, on consulte la population, qui approuve ledit règlement. En mars 1960, la population désire un trottoir de type commun sur la rue de l'Église Nord. Pour ce faire, on demande du financement au fédéral. On mentionne, dans la demande, que l'octroi, si accordé, ferait baisser le chômage.

Des fonds sont débloqués pour l'entretien de la caserne.

La population désire avoir un panneau indicateur portant les numéros de routes au coin des rues Chemin Public et Commerciale.

Vie municipale

Le 4 mai 1954, Lorrainville vit pour la première fois à l'heure avancée.

Comme Lorrainville se soumet toujours à la prohibition, on annonce qu'il y aura un référendum à ce sujet.

Hygiène et santé publique

C'est en 1955 que les premières soumissions sont demandées pour faire la cueillette des ordures, comme aujourd'hui. Elle se fait avec un camion et les vidanges sont apportées au chemin par le propriétaire. Chaque domicile a droit à deux « cans » de 15 à 20 gallons.

Conseillers de la corporation municipale du village sous Philippe Chabot

Baril, Eugène	Jolette, Gilbert	Lepage, Emery
Barrette, Camille	Jolette, Roland	Mercier, Albert
Beaulieu, Godfroy	Latraverse, Hormidas	Rheault, Jean-Marie
Bellemare, Lucien	Lefebvre, Albert	Rocheleau, Louis
Bernèche, Gérard	Lemoine, Gaston	Simard, Louis-Gérard
Dénomme, Dominique	Lemoine, Gérard	Trudel, Armand
Dubé, Raoul		

1960-1963 : Émery Lepage

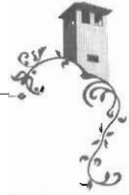
Taxes foncières : **1960** : générale : 1,80 \$ %, spéciale : 0,35 \$ %; **1961** : générale : 2,00 \$ %, spéciale (incendie) : 0,30 \$ %; **1962** : générale : 2,00 \$ %.

Le maire Émery Lepage est assermenté, le 26 octobre 1960. Pendant son mandat, il aborde quelques dossiers, mais les plus importants concernent les rues de la municipalité et la prohibition.

Administration et politique

1961 : Un comité est formé afin de trouver des noms pour les rues.

En février 1961, le conseil accorde un permis d'abattoir à Philippe Lavallée.



Anthony Lefebvre

1962 : La taxe de vente provinciale est votée par le gouvernement; le conseil s'est toutefois positionné contre cette taxe.

Le fameux dossier de Belleterre-Le Domaine s'ouvre en 1962 par une demande du conseil au député pour que ce dernier fasse la promotion d'une route entre Belleterre et O'Connell Lodge.

Le conseil procède à l'achat de terres de Philippe Lavallée et Émile Jollette.

Au cours de cette année, on revoit le nom des rues de la municipalité. Désormais, le Chemin Public est la rue de l'Église, la rue Commerciale est connue sous le nom de Notre-Dame, la rue Charrette devient Geoffroy, la rue Doire est la St-Jean-Baptiste. Quant aux nouvelles rues, elles portent les noms de Gauvin, St-Joseph, St-André et St-Louis.

Infrastructure et chemins

1960 : On s'adresse au gouvernement afin d'obtenir du financement pour les travaux d'égout qui se font du pont Chabot jusqu'à la limite de la municipalité. Les autres projets consistent à réparer et à niveler des chemins dans le but de les élargir et de construire des trottoirs.

1961 : Le conseil prévoit l'achat de terrains afin de pouvoir reculer les transformateurs de la N.Q.P., le tout dans le but d'élargir les chemins.

Des travaux sont faits sur le terrain de jeu afin de l'aplanir et l'agrandir.

La recherche d'eau se poursuit, avec l'aide d'un ingénieur. Dans ce domaine, on apporte des retouches aux canalisations dans le cadre d'un programme pour diminuer le chômage.

La construction de citernes se poursuit. Deux nouvelles sont à l'agenda, une sur les terres de Jean Doire et l'autre chez Léo Jollette.

On procède à l'achat d'une partie du lot 32, rang 6, appartenant à Lucien Bellemare.

Le lot de Séraphin Barrette est propice à l'ouverture de rues. Quatre lisières de terrain sont donc achetées de ce dernier. Dans le dossier des nouvelles rues, on annonce des travaux de cadastre pour une rue sur les lots 34 et 35 du rang 6.

1962 : Les travaux d'hiver portent à nouveau sur des travaux d'aqueduc ainsi que la rénovation de la salle du conseil, située en haut de la station de feu.

Vie municipale

1961 : Le conseil s'adresse au Premier ministre, Jean Lesage, afin qu'il efface les dettes de l'assistance publique.

Les élus demandent à la Commission des liqueurs s'il est possible d'obtenir un magasin de vente d'alcool en gros pour le Témiscamingue. Vu la position géographique de Lorrainville, ce serait bien qu'il soit dans les limites de cette municipalité. À ce sujet, on recherche l'appui des autres municipalités. Il est évident qu'à la suite de cette demande, on envisage abolir le règlement n° 21, qui interdit la vente d'alcool sur le territoire municipal. Avant de procéder à son abolition, on consulte les contribuables, qui approuvent. Peu de temps après, Welly Dubé et Léonard Barrette demandent des permis de vente d'alcool pour leur établissement. L'année suivante, l'hôtel Moderne de Fidèle Guimond reçoit l'exclusivité des permis d'hôtel.



Hygiène et santé publique

1962 : On projette de rallonger l'égout dit de la Fabrique.

Conseillers de la corporation municipale du village sous Émery Lepage

Baril, Eugène

Barrette, Jean-Paul

Beaulieu, Godfroy

Beauregard, Conrad

Dubé, Raoul

Jolette, Roland

Lemoine, Gaston

Trudel, Armand

1963 : Jean-Paul Barrette

Jean-Paul Barrette, Maire

Jean-Paul Barrette ne sera maire que de janvier à juillet 1963.

La recherche d'eau se poursuit sous le maire Barrette. À ce propos, le conseil envisage de s'en procurer au lac Trudeau. Dans ce dossier, on sollicite le droit de passage sur les terres du lot 21, rang 3, canton Lavelochère, afin d'y installer un tuyau. De plus, on demande l'exclusivité autour de la future source d'eau, afin d'éviter la contamination du site.

On demande au ministère des Finances d'enlever la taxe de 11 % sur les matériaux de construction.

Le conseil achète une parcelle du lot de Jean Doire, pour agrandir le terrain de jeu et pour y installer des projecteurs.

Conseillers de la corporation municipale du village sous Jean-Paul Barrette

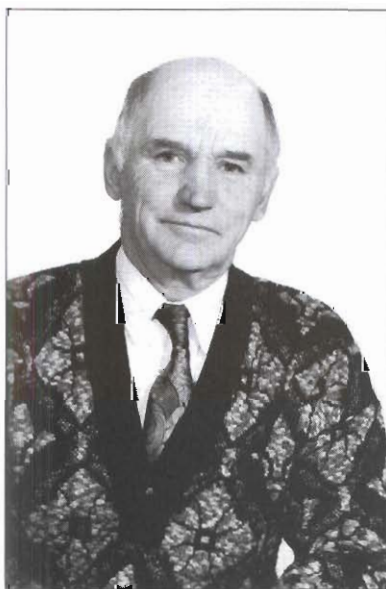
Beauregard, Conrad

Dubé, Raoul

Jolette, Roland

Trudel, Armand

Beaulieu, Godfroy



Roland Jolette, maire

1963-1970 : Roland Jolette

1963-1966

Taxes foncières : **1963** : générale : 2,00 \$ %; **1964** : générale : 1,80 \$ %; **1965** : générale : 1,80 \$ %, spéciale : 0,20 \$ %; **1966** : générale : 0,80 \$ %, spéciale : 0,10 \$ %.

Administration et politique

1963 : On recense 1 700 âmes à Lorrainville.

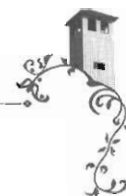
1964 : On change la date des élections municipales. Elles passent du 2^e mercredi de juillet au 2^e mercredi de mai.

On décrète la formation d'un service municipal de la protection civile.

Le maire et les conseillers apprennent que la Compagnie de téléphone du Nord cherche un endroit pour ses bureaux, ils offrent un terrain à ladite compagnie.

Le conseil offre le terrain 34-58A du rang 6 à André Falardeau afin qu'il construise une bijouterie.

1965 : Le conseil du village de Lorrainville apporte son appui à Béarn et Faivre dans leurs démarches pour faire asphalté le chemin de Lorrainville à Fabre.



C'est sous le maire Jollette que le projet de l'école polyvalente est abordé. Afin d'attirer cette école sur son territoire, le conseil garantit à la Commission scolaire régionale du Cuivre un terrain, de l'eau, un système d'égout, de l'électricité, la protection contre les incendies ainsi que l'aide des employés municipaux.

On attribue un salaire de 25 \$ au maire et 10 \$ à chaque conseiller. Ces sommes sont accordées pour chacune des rencontres.

On aborde l'idée de municipaliser une grande partie des trottoirs et aussi d'en construire de nouveaux.

Le constable municipal est prié de se procurer un permis de port d'armes et on lui achète un revolver.

1966 : On réglemente le transport des maisons ainsi que la construction d'édifices. Dans les faits, ce règlement instaure l'obligation de se procurer un permis de construction, de démolition ou de rénovation.

Le projet de Centre des loisirs se fera en commun avec la campagne.

Infrastructure et chemins

1963 : Les travaux d'hiver s'appliquent à la construction de 3 000 pieds de trottoir, à des travaux de drainage ainsi qu'à la confection d'un pont pour atteindre la nouvelle source d'eau.

Au cours de cette année, on installe des projecteurs sur le terrain de jeu et on prévoit des travaux de canalisation sur la rue St-Louis.

1964 : On constate que le pont Doire et celui de la rue St-Joseph ont besoin de réfection, car ils ne peuvent supporter de lourdes charges. Dans le but de réaliser ces travaux, on s'adresse au ministère de la Voirie afin qu'il aide au financement de ce projet.

Les objectifs des travaux d'hiver de 1964 sont de poursuivre le chemin afin d'atteindre le lac Trudeau, qu'on envisage aussi de nettoyer.

De plus, on fait construire des équipements pour le terrain de jeu.

1965 : Les projets de travaux afin de pallier au chômage sont de terminer le chemin du lac Trudeau, couper du bois et construire des bâtiments pour les loisirs.

On envisage aussi de construire la conduite d'eau partant du lac Trudeau. Ce projet est supporté par le règlement n° 90, qui autorise un emprunt de 182 500 \$, remboursé sur une période de 40 ans. Le contrat de construction est attribué à Guertin et Fils.

Pour cette année, on envisage aussi de faire asphalté les rues St-Jean-Baptiste, St-André, Gauvin et St-Joseph.

Pour les travaux d'hiver, on propose la confection de 2 000 pieds de trottoir, l'entretien du dépôt, la coupe de bois de construction pour le Centre des loisirs et pour des améliorations au terrain de jeu.

1966 : On soumet au conseil l'idée de construire un relais pour les 4H.

Au mois de septembre, on aborde la question de refaire le pont Doire. À ce sujet, le conseil s'engage envers le ministère des Travaux Publics à lui offrir le reste des matériaux encore utilisables après la destruction du pont. Il s'engage aussi à acquérir les terrains nécessaires au nouveau pont, démolir ou déplacer tous les bâtiments pouvant nuire et, finalement, il se tient responsable des dommages pouvant être faits sur les bâtiments avoisinants lors des travaux.

On procède à l'achat de la salle paroissiale de la Fabrique. Les travaux d'hiver de cette année modifient la salle paroissiale pour qu'elle devienne le Centre des loisirs. On procède à la coupe de bois pour ladite salle, on aménage le parc municipal et on tire des lignes sur certains lots.



Finalement, le système d'égout est nettoyé.

Vie municipale

C'est au cours de l'année 1965 que le conseil autorise la danse dans le bar-salon de l'hôtel Moderne.

1967-1970

Taxes foncières : **1967** : générale : 0,90 \$ %; spéciale : 0,10 \$ %; **1968** : générale : 1,10 \$ %, spéciale : 0,10 \$ %; **1969** : générale : 1,10 \$ %, spéciale : 0,10 \$ %.

Administration et politique

1967 : L'emprunt pour la conduite d'eau, prévu initialement sur 40 ans, est diminué à 10 ou 20 ans, cela dépendra de la situation financière de la municipalité.

Le projet d'école polyvalente se poursuit et le conseil envisage d'acheter un terrain pour l'offrir à la Commission scolaire régionale du Cuivre.

Deux contribuables se voient octroyer l'exclusivité pour le service de motel à Lorrainville. Cette exclusivité prendra fin si le village compte, un jour, plus de 3 000 habitants.⁶¹

On accorde deux permis pour des stations-services.

1968 : Le conseil apporte son appui à St-Eugène-de-Guigues dans ses démarches pour faire construire un chemin de St-Eugène à Guérin.

C'est en 1968 que l'on parle du Stadium, situé sur le lot 33-73, tout près de l'école St-Jean-Baptiste. Le conseil rencontre la commission scolaire de Lorrainville dans le but d'acheter l'école St-Jean-Baptiste.

On entame le processus afin de construire un centre d'hébergement pour les personnes âgées.

Comme les lots disponibles pour la construction domiciliaire commencent à se faire rares, on étudie la possibilité d'ouvrir de nouvelles rues. On doit d'abord leur apporter des améliorations municipales, telles que les canalisations d'eau, l'égout et les trottoirs, avant de les rendre disponibles à la construction. Comme il s'agit d'un gros projet, on consulte les citoyens. Après l'acceptation du projet, on engage des ingénieurs afin qu'ils débudent les plans et fournissent des estimés. Dans la même période, on municipalise les trottoirs.

Le conseil prend position et accepte en principe le projet d'association des brigades de pompiers de la région.

À la fin de l'année, les contribuables sont à nouveau convoqués afin d'approuver ou non une taxe spéciale concernant le remboursement des frais pour la salle des loisirs. Cela est accepté.

1969 : La corporation municipale prend de l'information auprès du gouvernement au sujet d'un projet d'aéroport à Lorrainville.

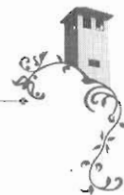
1970 : Comme la municipalité grandit, un plan en cas d'urgence devient nécessaire. Il y a mise sur pied et approbation dudit plan, au cours de l'année 1970.

Le conseil débourse un dollar pour l'achat de l'école St-Jean-Baptiste.

On s'adresse au ministère afin que la signalisation dans les zones scolaires soit améliorée.

Selon les procès-verbaux, un pyromane a fait des dégâts dans les limites de la municipalité. Afin d'aider les deux victimes de ces actes criminels, le conseil demande une aide financière pour la reconstruction des deux granges-étables incendiées.

⁶¹ Cette exclusivité servira peu, car le projet de motel ne se réalisera jamais.



Infrastructure et chemins

1967 : Vu que le pont Chabot semble endommagé, les élus demandent une aide financière pour sa réfection.

La liste des travaux d'hiver contient les éléments suivants : aménager le Centre des loisirs, contrer l'érosion dans le secteur de l'aqueduc, construire la canalisation d'eau et, finalement, fabriquer des piquets de cèdre.

1968 : Le conseil s'informe pour installer 28 nouvelles lumières de rue au mercure.

1969 : Le projet des nouvelles rues prend forme. On commande de nouveaux poteaux à Hydro-Québec, on magasine pour les matériaux nécessaires aux canalisations d'eau et pour les égouts. En tout, c'est 2 000 pieds de rue qui sont prévus.

En novembre 1969, des troubles avec le projet d'eau au lac Trudeau font surface. Le conseil craint d'être obligé d'abandonner ce projet, même s'il est presque terminé⁶².

Au sujet de l'éclairage de rue, c'est 60 luminaires au mercure qui sont commandés.

1970 : Le ministère de la Voirie est sollicité afin de pouvoir paver les nouvelles rues ouvertes pendant les années 1968 et 1969. En juin, le pont Richard, du ruisseau de la beurrerie, situé sur la rue St-Joseph Nord, doit être fermé à la circulation. On s'adresse à la Voirie afin qu'elle effectue les travaux de rénovation.

Conseillers de la corporation municipale du village sous Roland Jollette

Barrette, Gérald
Beauregard, Conrad
Bellehumeur, Réjean
Dubé, Raoul

Dupuis, Anicet
Dupuis, Normand
Grenier, Anicet

Lavallée, Philippe
McFadden, Sylvio
Thérien, René



Marc Dubois, maire

1970-1977 : Marc Dubois

Marc Dubois est assermenté maire, le 1^{er} septembre 1970.

Sous le maire Dubois, la municipalité continue de s'agrandir et de s'améliorer. Les premières années de son mandat sont marquées par le désir de voir une usine de transformation du bois prendre racine dans les limites municipales.

1970-1973

Taxes foncières : **1970** : générale : 1,60 \$ %, 2,25 \$ du pied courant pour les trottoirs; **1971** : générale : 1,60 \$ %, spéciale : 0,40 \$ % pour le progrès social; **1972** : générale : 1,60 \$ %, spéciale : 0,40 \$ %, 20 \$ le lot pour les frais de cadastre; **1973** : générale : 1,79 \$ %, spéciale : 1,19 \$ %, 30 \$ le lot pour les frais de cadastre.

Administration et politique

1970 : Le nouveau secrétaire-trésorier gagne 2 400 \$ par année. Afin de compenser cette augmentation de salaire, les élus municipaux subissent une baisse. Le maire passe de 25 \$ la session à 20 \$ par mois. Les conseillers passent de 10 \$ la session à 10 \$ par mois.

Le conseil apporte son soutien à Angliers afin que la route reliant

⁶² Le projet se terminera.



Angliers, Guérin et Rouyn-Noranda se réalise.

Un règlement concernant la taxe d'eau est décrété. Désormais, la taxe d'eau pour les locataires est payée par les propriétaires.

1971 : Les élus approuvent le mouvement Opération Nord-Ouest, dont le but est de construire un raffinerie de cuivre à Rouyn-Noranda. Le conseil donne son appui au Club l'Escale Inc. ainsi qu'au Club de l'Âge d'Or de Lorrainville, qui souhaitent s'incorporer.

Concernant l'administration municipale, l'année 1971 se démarque par la mise sur pied de quatre comités ayant comme objectif d'informer et d'aider le travail des élus⁶³.

En mai, un règlement vient gérer la construction sur les nouveaux lots ouverts afin de limiter la spéculation.

Au mois de juin, le conseil se propose d'appliquer sept règlements touchant l'administration, la vie municipale en général ainsi que la sécurité des contribuables.

Le mois de septembre est marqué par l'acceptation de cinq nouveaux règlements, qui abordent la numérotation des édifices, le nom des rues et la circulation.

1971 semble être l'année de la législation, car en octobre, sept règlements viennent régir la perception des taxes d'amusement, les heures de services des salles de jeu et des restaurants, la cueillette des vidanges ainsi que le paiement pour les taxes d'égout et d'eau.

Au cours de cette année, des permis sont accordés pour un mini putt, une mercerie, un salon de barbier, un dépanneur ainsi qu'une taverne.

Le comité des loisirs fait part de son désir d'engager un employé permanent.

Il y a renouvellement de l'offre pour le terrain prévu pour l'école polyvalente.

Un autre gros projet occupe les esprits des élus, qui déploient beaucoup d'énergie afin d'attirer sur leur territoire la Coopérative forestière du Témiscamingue. Cette coopérative envisage de construire une scierie et elle est intéressée à l'acquisition des terres d'Émile et Roland Jollette ainsi que celle de Gaston Baril.

Le conseil adopte une résolution pour un cadastrage complet de la municipalité. En avril 1971, il reste 129 lots à cadastrer.

1972 : En février, un règlement crée un fonds industriel de 250 000 \$. Le conseil place une option d'achat sur les lots 39 à 41 du rang 1, canton Laverlochère, dans le but d'y recevoir la scierie.

Au cours de cette année, les élus apprennent que le conseil de comté du Témiscamingue prend de l'importance. Il devient un organisme de coordination dans les domaines économique, social, et culturel. Il semble un leader dans la mise sur pied d'activités et un centre de documentations et d'information pour tous les organismes de la région.

Le conseil apporte son appui au parc national du Témiscamingue.

Afin d'améliorer le service incendie, on envisage de se procurer un camion-citerne. Le conseil s'informe auprès de la corporation de la campagne si elle désire s'impliquer dans cet achat.

Les deux municipalités de Lorrainville se font offrir le terrain du cimetière.

1973 : Le M.A.M. offre des prêts pour des infrastructures municipales.

Il y a émission d'un permis à Lionel Bournival pour un commerce de « patates frites ».

Infrastructure et chemins

⁶³ Il s'agit des comités suivants : finance; publicité et fonds industriel; travaux publics; protection de la personne et de la propriété.



1970 : La rue Côté Ouest est gravelée ainsi que le stationnement de la Salle Lorraine.

1971 : En juillet et août, un peu plus de 46 000 \$ sont obtenus en octroi afin d'aider à couvrir les dépenses d'aqueduc et d'égout, pour le financement du cadastrage et pour le déneigement des routes.

Un nouveau programme est offert dans le but de poursuivre la lutte contre le chômage. Afin de pouvoir en profiter, le conseil soumet un projet comprenant la restauration complète du Stadium, une étude afin d'améliorer la distribution de l'eau ainsi que l'achat du terrain pour la scierie.

Le conseil autorise le remplacement de 5 760 pieds de tuyaux servant à la canalisation d'eau, car ceux-ci sont en bois.

1972 : Le maire suggère de mettre « sur la glace » le projet de scierie, car du côté de la Coopérative forestière, rien n'avance. Quelques mois plus tard, « avant d'ouvrir la bourse », le conseil demande une rencontre avec la coopérative. Cette rencontre est profitable, mais, malgré les nombreux efforts, une mauvaise nouvelle parvient au conseil. La coopérative a choisi de s'installer à Béarn. Malgré cette annonce, le conseil ne perd pas espoir. Il y a un projet de mesure de terrains et de prise de niveau, ainsi qu'une correspondance avec ladite coopérative. Le verdict ne change toutefois pas, la scierie est construite à Béarn.

On procède à une demande de financement pour terminer le réseau de distribution d'eau, pour le pavage des rues, ainsi que pour l'ouverture de nouvelles rues. À ce sujet, on acquiert des terrains de Philippe Lavallée, Gérard Bernèche, Lucien Bellemare et Séraphin Barrette. Au mois d'octobre, on annonce le report d'un an pour l'ouverture des rues sur ces terrains. En plus de ces projets, on demande du financement pour prolonger les rues Côté, Ste-Anne et St-Joseph. On désire aussi aménager une rue parallèle à la St-Joseph⁶⁴, de même qu'à la Gauvin⁶⁵.

Un projet de construction de trottoir par soumission est accepté. Le coût est de 2,75 \$ le pied carré de trottoir.

On envisage de construire un terrain de baseball éclairé ainsi qu'un chalet pour le Club l'Escale.

Aussi, on apporte d'importantes améliorations au réseau de distribution d'eau. Les élus soumettent une longue liste au ministère de la Main-d'œuvre, toujours dans l'optique de lutter contre le chômage.⁶⁶

1973 : Quelques semaines plus tard, on revoit l'option du nouveau terrain de baseball. Comme la municipalité dispose de cette infrastructure, on s'informe aux autres municipalités s'il y aurait de l'intérêt pour un terrain éclairé. La réponse est positive, car les poteaux d'éclairage en bois sont remplacés par des poteaux de fer et on applique une couche de peinture sur la palissade.

Un autre projet d'envergure germe dans l'esprit des conseillers. Celui-ci prend la forme d'un édifice municipal de 120 pieds par 240 pieds et il est évalué à 187 000 \$. Cette construction regrouperait le service incendie, l'entrepôt municipal, des bureaux, une salle pour les loisirs et autres. Cet édifice est mis « sur la glace » et en 1973-1974, on construit un entrepôt beaucoup moins dispendieux.

Afin de diminuer les frais de location de machinerie lors des travaux, le conseil contracte un emprunt de 25 000 \$ et procède à l'achat d'une rétrocaveuse.

Devant le refus de la Ville de Ville-Marie d'accorder le permis de construction de la future polyvalente sur le « terrain des Pères », la Commission scolaire régionale du Cuivre décide de construire cette école à Lorrainville. La municipalité cède une grande parcelle de terrain à la Commission

⁶⁴ Sur les lots 34 et 35 du rang 6, au nord-ouest de la St-Joseph, la rue aura 1 200 pieds de long par 66 pieds de large.

⁶⁵ Sur le lot 32 b du rang 6, au sud-ouest de la rue Gauvin, la rue aura 900 pieds de long par 66 pieds de large.

⁶⁶ Cette année, on présente une étude concernant la maison pour les personnes âgées, l'aménagement d'un complexe sportif d'hiver, l'aménagement d'une ancienne école afin qu'elle devienne une maison d'accueil pour jeunes, la mise sur pied d'une colonie de vacances au lac Rousselot et la confection de panneaux pour les entrées de la municipalité.



scolaire régionale du Cuivre.

À la fin de 1973, le projet des nouvelles rues est abandonné et on rétrocède les terrains de Séraphin Barrette, Gérard Bernèche et Philippe Lavallée.

Vie municipale

1970 : Les locaux de l'école St-Jean-Baptiste n'étant plus requis pour les services aux élèves, ils sont mis à la disposition des groupes 4H masculin et féminin, aux Chevaliers de Colomb et à l'Association des loisirs.

1972 : Le conseil s'oppose au renouvellement du permis de Radio-Nord, à moins que cette entreprise n'améliore la puissance de la tour de Ville-Marie.

1973 : Le conseil autorise la tenue de tournois et des parties régulières de baseball à toutes les équipes de la région. Les profits de ces événements sont distribués entre les équipes et la corporation.

1974-1977

Taxes foncières : **1974** : générale : 1,09 \$ %, spéciale : 0,93 \$ %; **1975** : générale : 0,96 \$ %, spéciale : 0,64 \$ %; **1976** : générale : 1,60 \$ %.

Administration et politique

1974 : Le conseil s'informe au sujet des dimensions du gymnase prévu pour la nouvelle école. Peu de temps après, le conseil apprend, du gouvernement du Québec, que tous les projets de construction d'écoles sont suspendus pour un temps indéterminé.

Le 5 mars 1974, le règlement au sujet de la numérotation des édifices est mis en application.

Le village prend de l'ampleur. Les élus annoncent l'ouverture d'une rue sur les lots 32 et 33 du rang 7. Au début de cette même année, le conseil reçoit une lettre comportant vingt signatures. Elle demande l'ouverture de rues sur les terres de Philippe Lavallée et Gérard Bernèche.

La corporation appuie le projet de reconstruction de l'aréna de Guigues.

On renouvelle l'appui au projet de Belleterre-Le Domaine.

Un projet est mis sur pied pour un deuxième terrain de balle et la rénovation du premier.

On envisage de construire un H.L.M.

1975 : L'administration municipale continue de se développer. Aux quatre comités déjà actifs, on en ajoute deux.⁶⁷

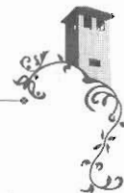
1976 : Avril 1976, le travail de secrétaire-trésorier est devenu un emploi à temps plein. Son salaire est de 8 400 \$, dont 2 100 \$ proviennent de la campagne.

1977 : Le Centre hospitalier de Ville-Marie reçoit l'appui du conseil dans ses démarches pour obtenir vingt lits pour les soins prolongés. Un nouveau programme pour combattre le chômage est offert par le gouvernement fédéral. L'administration municipale franchit un autre pas. Le développement des rues et le développement résidentiel est désormais régi par un plan directeur, découpé en phases.

Infrastructure et chemins

1974 : Afin d'aménager une rue au sud-est de la rue de l'Église, près de 5 000 pieds de tuyaux sont commandés.

⁶⁷ 1) administration, stadium et loisirs 2) développement 3) aqueduc et égout 4) vidange et machinerie 5) incendie et police 6) entretien général



Le projet le plus important de cette année est la mise sur pied d'un parc de roulottes sur les terres de Gérald Barrette. Ce projet évolue bien. Rapidement, on apprend la vente de terrains. Afin d'augmenter l'espace de ce parc, on procède à l'achat d'autres lots de Gérald Barrette.

1975 : Il y a de fortes chances que Lorrainville reçoive l'école polyvalente. Il sera peut-être nécessaire d'enlever la Salle Lorraine afin de libérer des espaces pour l'école. Elle est située sur le site prévu.

Le parc municipal, situé à l'est de l'ancienne gare, est offert au gouvernement afin qu'il devienne une halte routière.

On s'adresse au ministère de la Voirie afin que des réparations soient apportées aux rues de la municipalité.

En mai 1975, on annonce que les rues Lavallée et Bernèche sont terminées et ouvertes à la circulation. La même année, des lumières sont installées sur les rues Bellemare et Chabot.

1976 : Dans le dossier du H.L.M., on demande officiellement un édifice de 20 logements. Afin de faciliter l'acceptation, le conseil s'engage à éponger une partie du déficit. En novembre, la Société d'habitation du Québec accepte le projet de 20 unités.

Le maire signe le contrat de vente du lot 35a à Normand Clément.

Comme la vente de terrains dans le parc à roulottes va bon train, on annonce l'ouverture d'une nouvelle rue dans ce secteur. Le projet de nouvelles rues touche le lot 36 du rang 6, et le nord du village, sur les terres de Ghislain Coutu. On annonce que les prochaines rues porteront le nom d'anciens maires.

1977 : Au début de 1977, on s'adresse à Hydro-Québec afin que quelques lumières de rue soient enlevées, vingt-huit en tout. On prolonge la rue St-Joseph jusqu'à la rue Therrien, et la rue Therrien jusqu'à la rue de l'Église Nord. On annonce l'ouverture de la rue Clermont. Un plan d'expansion du développement domiciliaire du côté nord du village est mis de l'avant. Les rues Barrette, Clermont, Therrien et St-Joseph Nord sont visées.

Vie municipale

1974 : On accepte l'ouverture d'une bibliothèque de prêts.

On organise une soirée afin de souligner le départ du curé Goulet.

1975 : Le curé Lecomte demande une participation financière pour la rénovation de l'église.

1976 : On accepte la bibliothèque centrale de prêts, qui a un caractère régional. Marc Dubois en est le premier président.

1977 : Le conseil accepte de vendre et de faire déplacer la Salle Lorraine, ainsi que les fondations, car le terrain est vendu à la C.S.L.T. pour le projet de l'école polyvalente.

Hygiène et santé publique

1976 : Le responsable de la cueillette des vidanges démissionne et il offre son camion au conseil. Celui-ci s'informe auprès de Normand Clément pour connaître le meilleur prix. Le camion est acheté du garage Clément Chrysler Inc.

Conseillers de la corporation municipale du village sous Marc Dubois

Baril, Eugène

Barrette, Gérald

Barrette, Monique

Barrette, Venant

Beaugard, Conrad

Bellehumeur, Yvan

Bellemare, Roger

Boucher, Alcide

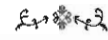
Grenier, Anicet

Jollette, Albert

Latraverse, Roland

Payette, Réjean

Riopel, Patrick



1977-1979 : Roland Jollette

Taxes foncières : **1977** : générale : 1,60 \$ %; **1978** : générale : 1,80 \$ %.

Le 23 novembre 1977, Roland Jollette fait un retour à la mairie. Au cours de ce mandat, les principaux dossiers que les élus abordent sont la question du H.L.M., la construction de l'égout collecteur, l'école Marcel-Raymond ainsi que des modifications à apporter au réseau de canalisation de l'eau potable.

Administration et politique

1977 : L'année 1977 se termine sur des négociations avec la campagne au sujet de la protection incendie; celles-ci ne sont pas fructueuses.

1978 : La « contre-offre » pour une entente incendie avec la campagne est refusée.

Télébec envisage d'augmenter le prix de ses services. Le conseil s'y oppose, tant que la compagnie n'aura pas apporté des améliorations à son réseau.

Un autre programme du gouvernement fédéral vient aider à diminuer le chômage. Cette fois, il s'adresse surtout aux étudiants.

Les élus sont en faveur du programme P.A.R.E.L., qui vise la remise en état de logements.

La construction du H.L.M. tarde à débuter. Afin d'accélérer le processus, on s'adresse au Club de l'Âge d'Or pour qu'il intervienne auprès du gouvernement. Le terrain du H.L.M. est choisi et les transactions, effectuées⁶⁸. Début novembre, l'Office municipal d'habitation de Lorrainville, en lien avec le H.L.M., est mis sur pied.

Août 1978, on signe un protocole d'entente avec la commission scolaire au sujet de la Salle Lorraine et de la future école Marcel-Raymond. On prévoit le début des travaux en février 1979. Fin novembre, on annonce une consultation publique au sujet de la Salle Lorraine.

1979 : Au début février, la brigade de pompiers du village, à la suite d'une entente, assure la protection incendie à la campagne. Un règlement vient officialiser l'organisation d'un service incendie commun.

Le conseil appuie la Corporation de développement économique du Témiscamingue (C.D.E.T.). Le conseil appuie le C.R.D.A.T.⁶⁹ dans son projet d'aéroport régional.

On procède à la vente de la Salle Lorraine ainsi que des équipements.

Infrastructure et chemins

1977 : Avant le début de la construction de l'école polyvalente, des modifications doivent être apportées au système d'égout et de canalisation d'eau qui l'alimentera.

1978 : Des changements sont requis à la caserne, car une partie du bâtiment empiète sur le terrain d'Émile Jollette.

Le projet d'ouverture des rues Guimond et Bellehumeur est en suspens.

On s'adresse au ministère de la Voirie afin qu'il refasse la rue Notre-Dame. Les travaux sur la rue Therrien vont devoir s'accélérer, car une personne est en train de construire une maison et la rue est impraticable.

Un avant-projet de piste cyclable est soulevé. Il touche Duhamel-Ouest, Ville-Marie, les deux municipalités de Lorrainville, Béarn, ainsi que le Club l'Escale.

⁶⁸ Le H.L.M. comporte 13 logements alors que l'on en prévoyait 20.

⁶⁹ Comité régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue.



On donne le feu vert à un contribuable pour qu'il se construise sur la rue Bordeleau, même si elle n'est pas terminée.

1979 : Trois projets alimentent les discussions du conseil au début de l'année : premièrement, la mise à jour du réseau d'égout ainsi que l'achat et la municipalisation des égouts privés dans le but de faire un égout collecteur; deuxièmement, faire l'étude des abords du ruisseau de la beurrerie; finalement, changer la vanne de sûreté du réseau de distribution d'eau afin de faire augmenter la pression. Un plan de l'égout collecteur est mis sur pied.

On procède à la mesure des sections de rues non asphaltées et on s'informe sur les coûts et sur les subventions possibles. Juillet 1979, l'entreprise Sirard et Fils est retenue pour asphaltier la rue St-Joseph, de la rue Côté à la rue Goulet, ainsi que la rue Côté, de la rue St-Joseph à la rue de l'Église et finalement, la rue St-Pierre, de la rue Côté à la rue Goulet. Le coût est de 36 450 \$.

La rue Bordeleau est nivelée et gravelée pour ensuite y installer les équipements de canalisation d'eau et d'égout.

On prévoit rénover l'école St-Jean-Baptiste.

Un projet de cinq ans est mis sur pied pour le développement de la rue Lavallée et ses environs. En octobre, on prolonge la rue Barrette de 150 pieds.

Les élus mettent en vente le second garage de la municipalité et Gérald Barrette en fait l'acquisition.

Vie municipale

1978 : Le conseil donne son accord pour que des courses d'accélération aient lieu sur le chemin du dépotoir.

Le conseil demande que la réception télé soit de meilleure qualité.

Conseillers de la corporation municipale du village sous Roland Jollette

Baril, Eugène

Barrette, Gérald

Barrette, Monique

Bellehumeur, Yvan

Boutin, Cyril

Chabot, Jacques

Marseille, Roger

Morin, Wilfrid

Payette, Réjean

Roy, Gilles R.

1979-1981 : Marc Dubois

Taxes foncières : **1979** : générale : 2,57 \$ %; **1980** : générale : 2,69 \$ %.

Le 1^{er} novembre 1979, on assiste au retour de Marc Dubois comme maire de la corporation municipale du village. Ce dernier hérite des dossiers débutés par son prédécesseur et il tente de les mener à terme. Afin d'atteindre ses objectifs, il doit régler l'important accrochage entre les deux municipalités et la coopérative agricole.

Administration et politique

1979 : Une résolution décrète que le bureau municipal emménage à l'école St-Jean-Baptiste. La Société Mutuelle contre le feu de Témiscamingue (maintenant Pro-Mutuelle) occupe les locaux laissés par le conseil, au sous-sol de la Caisse populaire.

Afin de vendre la Salle Lorraine, on ouvre quatre secteurs de soumissions : les équipements, les poutres d'acier, le bâtiment et la démolition « du solage ». Hercule Lessard obtient la salle et les poutres. Le bâtiment est déménagé et existe toujours, visible sur le lot 31, rang 7, au sud du village.

Le H.L.M. devrait être terminé en février 1980.



1980 : Une plainte est acheminée au C.R.T.C. contre Radio-Nord; le conseil demande une meilleure réception des postes français.

La S.Q. désire engager six étudiants pour une grande campagne de burinage.

C'est au mois de mars 1980 que l'Office municipal de Lorrainville annonce qu'elle va remettre les premières clefs aux locataires du H.L.M.

Le conseil annonce la création d'un fonds de roulement dont le capital atteint 29 445 \$.

Le conseil demande un bureau du M.E.E.R.⁷⁰ à Rouyn-Noranda.

Les élus s'adressent au gouvernement fédéral afin de lui mentionner que la fluctuation du taux d'intérêt est nocive pour les consommateurs.

Le Club Alimentaire Coopératif du Témiscamingue se voit attribuer un permis d'épicerie et de vente d'alcool.

La corporation appuie les démarches de Noël Gingras pour ouvrir une brasserie avec terrasse.

Le conseil s'adresse au ministère de l'Énergie et des Ressources et lui demande d'être consulté pour l'attribution des permis de coupe de bois sur son territoire. Ceci doit s'étendre à toutes les municipalités et M.R.C. du Québec.

Il est reconnu que la M.R.C.T. et la C.S.L.T. couvrent un seul et même territoire.

Le 1^{er} janvier 1980, le maire et les conseillers reçoivent une augmentation de salaire. Le maire gagne désormais 1 500 \$ par année et les conseillers, 500 \$.

On procède à l'achat d'un camion et d'une benne à ordures.

Lorrainville s'associe à la C.D.E.T.⁷¹

Le conseil suggère au gouvernement du Québec de revoir la loi 57, qui impose aux municipalités un ou des modes de fonctionnement trop complexe(s), ainsi que des formulaires difficiles à remplir.

1981 : Les préoccupations du conseil en ce début d'année portent sur le litige entre la COOP, agricole et les deux corporations municipales.

Le conseil apporte son appui à Cancom qui envisage d'offrir un service de télévision par satellite.

Une facture de 11 184 \$, concernant les loisirs, est transmise à la corporation municipale de la campagne. Le dossier des loisirs est rouvert, car la corporation de la campagne trouve les frais trop élevés. Les élus s'entendent sur le fait que si le « voisin » ne veut pas s'impliquer, qu'il se donne sa propre commission des loisirs. C'est d'ailleurs ce qui arrive.

Infrastructure et chemins

1979 : Le printemps de 1980 voit l'ouverture de la rue Clermont, de la rue de l'Église à la rue St-Joseph Nord.

Décembre 1979, on annonce la fin des réfections pour l'égout et les canalisations d'eau de l'école Marcel-Raymond.

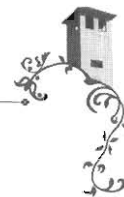
On annonce un plan de rénovation de l'aqueduc et de l'égout sanitaire pour les rues Gauvin,

1980 : St-Jean-Baptiste, Notre-Dame, Geoffroy, Côté, Goulet, St-Joseph et de l'Église Nord et Sud.

On débloque quelques dollars afin de procéder à la réfection du bureau municipal.

⁷⁰ Ministère de l'Expansion économique régionale.

⁷¹ Corporation de développement économique du Témiscamingue.



Le projet d'édifice municipal est reporté à 1982. Peu de temps après, le conseil annonce la construction d'un entrepôt municipal.

1981 : Le 2 mars 1981, les citoyens approuvent le projet d'égout collecteur ainsi que celui de la réfection des canalisations d'eau, au coût estimé de 1 115 000 \$. Le tout sera accompagné d'une demande P.A.I.R.A. au sujet de l'aqueduc et l'égout collecteur.

Le H.L.M. est vendu à la Société d'habitation du Québec.

Vie municipale

1980 : Le conseil accepte le passage d'une piste de ski de fond sur son territoire.

1981 : Denis Roy reçoit l'accord du conseil pour ouvrir une brasserie avec spectacle. Le tout est suivi du transfert de permis de l'hôtel Moderne à Denis Roy.

Hygiène et santé publique

1979 : On estime le coût d'un intercepteur d'égout à 420 000 \$. Le gouvernement apporte son aide pour 60 à 75 % des frais.

1980 : La taxe sur la cueillette des vidanges est déterminée selon l'activité du bâtiment, commercial, résidentiel ou autre.

À la suite d'une loi du gouvernement du Québec, le conseil confirme que le drain français, en lien avec les égouts, n'est plus autorisé.

Conseiller de la corporation municipale du village sous Marc Dubois

Boutin, Cyril
Boutin, Philippe
Chabot, Jacques

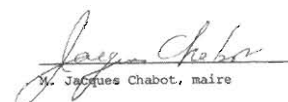
Dupuis, Gilles
Jollette, Yvon

Morin, Wilfrid
Roy, Gilles R.



1981 : Jacques Chabot

Jacques Chabot est assermenté maire, le 19 mai 1981.



M. Jacques Chabot, maire

Administration et politique

Le conseil constate que le taux d'intérêt est vraiment trop élevé et, avec le renouvellement des hypothèques, plusieurs personnes risquent de perdre leur maison. Les municipalités de la région se regroupent et font front commun dans ce dossier.

Infrastructure et chemins

On renouvelle le système d'éclairage du Stadium.

Vie municipale

On apprend le départ du curé Lecomte.

Conseillers de la corporation municipale du village sous Jacques Chabot

Boutin, Philippe
Boutin, Cyril

Dupuis, Gilles
Jollette, Maurice

Jollette, Yvon
Paquin, Ronald

**1981-1985 : Philippe Boutin**

Taxes foncières : **1981** : générale : 2,98 \$ %; **1982** : générale : 0,91 \$ %; **1983** : générale : 0,99 \$ %, spéciale : 0,80 \$ %; **1984** : générale : 1,29 \$ %, spéciale : 0,50 \$ %.

Philippe Boutin est assermenté maire pour la première fois, le 2 novembre 1981. Son premier passage est marqué par d'importantes réfections aux rues de la municipalité. L'administration et la législation méritent aussi d'être particulièrement signalées.

Administration et politique

1981 : Une révision est apportée au plan des mesures d'urgence.

En décembre, on annonce une augmentation de la taxe d'affaires. De plus, on révisé la grande majorité des frais et des taxes.

1982 : L'année débute avec des négociations ainsi qu'une entente avec la corporation municipale de la campagne, au sujet de la protection contre les incendies. Afin de se procurer un nouveau camion-citerne pour la brigade des pompiers, le maire et les

conseillers créent un fonds de roulement s'élevant à 29 445 \$.

Le conseil engage un procureur afin de faire face à l'action déposée par la COOP agricole contre les deux municipalités de Lorrainville.⁷²

On met sur pied une série de tarifs pour la location du mobilier incluant chaises, tables et panneaux.

Le conseil prend position contre un projet de loi du gouvernement québécois, qui prévoit diminuer les pouvoirs des municipalités. Une loi du gouvernement du Québec vient permettre la création d'un fonds pour la construction domiciliaire. Le conseil emboîte le pas et s'engage à déboursé 1 500 \$ pour toute nouvelle construction dans la municipalité.

À la suite d'un règlement concernant la construction, le zonage et le lotissement, on crée de nouvelles zones commerciales et on ouvre la possibilité d'avoir des services dans les zones résidentielles incluant salon de coiffure et dépanneur.

Le conseil approuve le projet de construire un curling à Lorrainville. Ce projet est parrainé par le Club Richelieu. Une demande d'aide financière est adressée au gouvernement afin de supporter les démarches.

1983 : La corporation appuie Rémigny dans sa revendication pour faire réparer la route 391 de Guérin à Rouyn-Noranda.

Au cours des années 1982-1983, on s'informe s'il est possible d'avoir un second H.L.M. sur le territoire municipal. Les élus envisagent aussi la construction d'un édifice contenant, au minimum, dix logements pour les personnes âgées.

Le conseil appuie les démarches du député Gilles Baril. Ce dernier désire implanter la direction générale de la Baie-James en Abitibi-Témiscamingue plutôt qu'à St-Jérôme.

Il est résolu à l'unanimité de saisir les biens d'un contribuable qui ne paie pas ses taxes dans les délais prescrits.⁷³

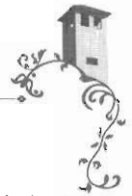
1984 : On apprend la réception de la subvention de 825 000 \$ pour la réfection des égouts et de la canalisation d'eau pour les rues Notre-Dame et de l'Église.

On place une demande de subvention pour le curling.

Le règlement sur le pavage des rues et pour la réfection de la rue Gauvin, estimé à 270 000 \$, est émis. Une taxe spéciale est prévue à ce sujet.

⁷² Consulter le dossier : COOP agricole, aqueduc, égout, paroisse et village dans la section de la paroisse, sous Germain Descôteaux.

⁷³ La procédure de la saisie est présente depuis déjà de nombreuses années, mais elle se radicalise.



C'est le début des études préliminaires pour le projet d'assainissement des eaux. Ce projet se réalise avec la construction d'une usine d'épuration, subventionnée par le gouvernement du Québec.

Le conseil apporte son appui à Belleterre pour un projet de scierie.

La corporation envisage des poursuites contre des vandales qui ont endommagé le Stadium. Comme il y a trop de vandalisme, on s'informe afin de munir d'alarmes le garage et le bureau municipal.

En juillet 1984, on annonce quinze avis de motion, ils touchent presque tous les aspects de la vie municipale : les infrastructures, l'abrogation du département de police municipale, la taxation et autres.

On repousse la réfection de la rue Gauvin à 1985.

Les élus demandent à la M.R.C.T. d'implanter une Cour municipale régionale offerte à l'ensemble des municipalités.

On distribue des dossiers à chacun des membres du conseil, le maire inclus.

1985 : On engage une firme d'ingénieurs afin d'analyser le problème de l'eau potable et de suggérer une solution. Cette même firme est engagée pour préparer les plans de réfection des rues Bellemare, St-Joseph Nord, Côté Ouest, Therrien, Chabot, Goulet Ouest, Bordeleau et Barrette.

Le conseil refuse la requête du C.P.R. qui veut abandonner le tronçon Témiscaming-Angliers.

Une demande est acheminée à la corporation de la campagne afin qu'elle applique sur le projet « Berges Neuves », pour le lac Trudeau.

De nombreuses plaintes concernant le rôle d'évaluation sont présentées. Quatre propriétaires sont entendus au palais de justice. Le verdict oblige le conseil à rembourser les taxes imposées en trop.

La corporation émet une plainte concernant le service ambulancier; le conseil demande un véhicule d'urgence supplémentaire.

Le conseil appuie les membres du Club de Golf du Vieux-Fort Inc. dans ses démarches pour acquérir le site et il appuie la demande de subvention.

Infrastructure et chemins

1982 : Une somme de 60 000 \$ est mise de côté afin d'apporter des améliorations au Stadium; ce montant s'avère toutefois insuffisant. On estime qu'une somme de 12 000 \$ supplémentaire est nécessaire afin de réaliser le projet dans sa totalité. Le Stadium est équipé d'un tout nouveau chronomètre.

Le conseil procède à l'achat de terrains afin d'y construire un parc municipal.

Du côté des travaux de rues, on prend de l'information auprès du ministère de la Voirie afin que des rénovations soient apportées aux rues Notre-Dame et de l'Église. De plus, on cible la rue Lavallée afin d'y ajouter des égouts pluviaux et on procède à un estimé pour des travaux préliminaires. Le projet de réfection des rues Lavallée et St-Joseph est estimé à 387 000 \$.

La réfection des égouts des rues Notre-Dame et de l'Église est estimée à 750 000 \$; une grande partie est payée par le gouvernement du Québec.

Le secteur du ruisseau de la beurrerie est ciblé pour le parc municipal et pour l'amélioration de l'égout. Les citoyens contactés ne répondent pas très vite et on envisage des expropriations.

Le conseil donne son accord pour enlever la citerne au coin des rues St-Joseph et Notre-Dame.

La corporation demande des subventions ainsi que la permission d'aménager un parc industriel.

1983 : Le règlement concernant la réfection des égouts et la canalisation d'eau pour les rues Notre-Dame et de l'Église est approuvé par la population, le 15 février. On évalue le projet à



1 802 400 \$, dont 750 000 \$ proviennent d'une subvention du gouvernement du Québec. Le 8 mars, la corporation accuse réception d'une pétition concernant ce règlement. Des gens craignent la taxe spéciale. Le conseil demande d'ajouter 75 000 \$ au 750 000 \$ déjà prévus.

On donne le feu vert pour la destruction de la citerne au coin des rues de l'Église et Côté.

On lance les travaux d'égouts et d'aqueduc sur les rues Notre-Dame et Lavallée.

Le projet H-65 de la réfection des rues et des égouts pluviaux sur St-Joseph Sud, Geoffroy, St-Pierre, Côté, Goulet, St-André et St-Jean-Baptiste est accepté. On demande des subventions et on prévoit lancer les travaux en 1984.

La firme A. Lamothe accepte le contrat H-65, au montant de 244 763 \$, mais on retire du projet la rue Côté, car, à elle seule, elle coûte 26 623 \$.

La corporation accorde un prêt de 40 000 \$ au Club Richelieu pour le projet de curling.

On établit comme priorité, pour 1984, de paver les rues qui ont subi des réfections d'égout et de canalisation en 1983.

1984 : Dans le cadre du projet de curling, la municipalité désire acheter un bout de terrain à la C.S.L.T.; la transaction est signée.

1985 : Le Centre communautaire doit être terminé pour juin de cette année. Afin de l'aménager, on procède à l'achat d'équipements. Mentionnons l'obtention de 100 000 \$ en subvention pour la phase 2 du curling.

Le conseil nivelle et ensemece les terrains endommagés par les travaux de rues des dernières années.

Vie municipale

1982 : Le conseil débourse 100 \$ afin de faire une campagne de publicité pour le 75^e de la municipalité.

1983 : On contacte Cablotem afin que la compagnie améliore son service de câble dans la municipalité.

1984 : La Maison des Jeunes s'informe s'il y a des locaux disponibles pour leurs activités.

1985 : Le conseil demande à rencontrer un agent de la S.Q. afin de connaître les mesures prises pour remédier à la grande vague de vandalisme. Afin de mieux se protéger, on installe des systèmes d'alarme à certains endroits du Stadium, de la bibliothèque et du bureau municipal.

On renouvelle la demande à Cablotem pour que des améliorations soient apportées à son réseau, sinon le dossier sera porté à l'attention du C.R.T.C.

Le maire et les conseillers prévoient le retour de la corporation municipale de la campagne dans l'entente concernant les loisirs.

La corporation rejette la demande de la garderie chez Caliméro.

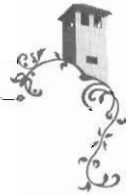
Le conseil débourse 500 \$ pour l'ouverture officielle de la bibliothèque.

Hygiène et santé publique

1983 : Une rencontre est organisée avec la campagne au sujet d'une entente concernant le dépotoir et la cueillette des vidanges.

1984 : Il y a projet d'une entente tripartite, avec la campagne et Béarn, au sujet du dépotoir. Cette entente est ratifiée au cours de l'année.

1985 : On demande aux consommateurs de faire bouillir l'eau avant de la consommer.



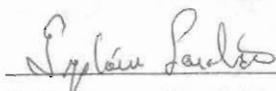
Conseillers de la corporation municipale du village sous Philippe Boutin

Barrette, Rémi
Boucher, Alcide
Boutin, Cyril
Chabot, Jacques
Dubé, Alcide

Dupuis, Gilles
Jolette, Luc A.
Jolette, Maurice
Jolette, Yvon
Larabée, Ghislain

Paquin, Ronald
Rocheleau, Jean
Roy, Richmond
Royer, Diane




M. Ghislain Larabée, Maire

1985-1986 : Ghislain Larabée

Taxe foncière : 1985 : générale : 0,56 \$ %, spéciale : 1,23 \$ %.

Administration et politique

1986 : Le conseil avertit la S.A.Q. que le restaurant Ailleurs a reçu l'autorisation municipale de vendre de l'alcool. Il y a donc demande de permis à la S.A.Q. pour le restaurant Ailleurs et pour la Tabagie.

Le C.P.R. annonce l'abandon de la ligne de chemin de fer de Laverlochère à Témiscaming.

Le conseil s'entend avec celui de la campagne sur les tarifs de location des locaux du Centre communautaire.

On autorise Émile Jolette à faire une plantation sur ses terres.

On s'adresse au gouvernement du Québec pour lui demander de maintenir le centre de détention en service.

Une loi du gouvernement provincial oblige le classement des dossiers. On engage un étudiant afin d'effectuer cette tâche.

Il y a demande de subventions auprès des gouvernements afin de faire des recherches pour améliorer la qualité de l'eau.

Le conseil envisage de passer à l'informatique.

Le 8 septembre, Ghislain Larabée démissionne du poste de maire. La maire suppléante, Dyane Royer, prend la relève jusqu'au 1^{er} octobre, date de la seconde assermentation du maire Philippe Boutin.

Infrastructure et chemins

1985 : On décide de terminer la phase 2 du curling, soit la finition intérieure du bâtiment. Le coût des équipements s'élève à 35 000 \$⁷⁴.

On prévoit la réfection de la rue Gauvin pour 1986.

1986 : Pour le curling, aux 35 000 \$ déjà investis, on ajoute 30 000 \$ pour le système de réfrigération.

Réfection des rues : il y aura de l'excavation et du remblai sur les rues Gauvin, St-Joseph Nord et Therrien. Sur cette rue, on termine aussi les égouts sanitaires et pluviaux, ainsi que les canalisations pour l'eau.

⁷⁴ À titre d'exemple, 48 pierres pour le jeu coûtent 13 312 \$.



On constate assez rapidement que le Centre communautaire et le curling coûtent plus cher d'électricité que prévu.

Afin d'améliorer la qualité de l'eau, le conseil rejette l'offre de deux machines différentes pour traiter l'eau. Chacune d'elles coûte plus de 100 000 \$.

Vie municipale

1986 : On officialise le gentilé pour désigner les habitants de la municipalité. Ce sont des Lorrainvillois, Lorrainvilloises.

L'année 1986 est marquée par le centenaire de Ville-Marie.

On recherche un logo pour les panneaux aux entrées du territoire municipal.

Au cours de l'été, nous recevons l'équipe de hockey Les Canadiens⁷⁵. Le tournoi de baseball Laurentides, du 3 au 6 juillet, ne rapporte presque rien. On demande au Comité des Loisirs de revoir son mode de fonctionnement lors d'activités d'envergure.

L'hôtel Lorrainville reçoit le permis de terrasse.

Hygiène et santé publique

1985 : Une sérieuse purge des bornes-fontaines est effectuée dans l'espoir d'augmenter la qualité de l'eau.

1986 : La corporation accuse réception d'une plainte des contribuables concernant la qualité de l'eau. Ce dossier est une préoccupation de premier ordre. Afin de le faire avancer, le maire rencontre des firmes d'ingénieurs, le député et d'autres personnes auxiliaires pouvant aider à améliorer la situation.

Conseillers de la corporation municipale du village sous Ghislain Larabée

Boucher, Alcide
Dubé, Alcide

Lambert, Claude
Pitre, Yvan

Rocheleau, Jean
Royer, Diane

1986-1994 : Philippe Boutin

1986-1990

Taxes foncières : **1986** : générale : 1,04 \$ %, spéciale : 0,75 \$ %; **1987** : générale : 1,79 \$ %; **1988** : générale : 1,79 \$ %; **1989** : générale : 0,36 \$ %, spéciale : 1,34 \$ %, surtaxe de 0,85 \$ % pour les terrains vacants; **1990** : générale : 1,44 \$ %, spéciale 0,59 \$ %, surtaxe de 0,72 \$ % pour les terrains vacants.

Administration et politique

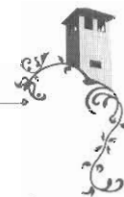
1986 : La municipalité de Laverlochère mentionne son intérêt à se joindre à l'entente concernant le dépotoir.

On s'informe auprès de Logitem afin que cette entreprise fournisse le matériel informatique adéquat. Une subvention du gouvernement supporte financièrement l'acquisition de ce type d'équipement.

La corporation discute avec la compagnie qui a vendu le système de réfrigération du curling. Celui-ci est défectueux et on demande dédommagement.

1987 : Une discussion a lieu au sujet de la nouvelle loi interdisant de fumer dans certains lieux publics. On procède à l'achat d'affiches indiquant l'interdiction.

⁷⁵ Ils jouent au baseball pendant cette tournée.



Les équipements inadéquats du curling le rendent non rentable. On réclame de l'argent à la compagnie qui a vendu le système de réfrigération du curling. Quelques mois plus tard, vers la fin de l'année, le dossier de réclamation n'a pas avancé. On se questionne sur la possibilité de débiter des procédures judiciaires.

C'est le début du projet de plan d'urbanisme.

Le conseil demande à la M.R.C.T. si la municipalité peut être incluse dans un vaste programme de réforme cadastrale. Le conseil est prêt à déboursier pour ce programme prévu pendant plusieurs années.

On prévoit faire les élections aux deux ans, avec mandat de quatre ans. Ainsi, la moitié des membres du conseil est renouvelée à chacune des élections.

Une demande de subventions est envoyée pour la recherche d'eau et pour aider à payer les frais de forage. On estime que l'étape II du projet « eau potable » coûtera 370 000 \$.

Le conseil appuie les démarches du Sénat concernant les produits génériques en pharmacologie. Ceci est en lien avec la loi des brevets.

Le conseil appuie le dossier du lac Meech, car ce projet d'accord constitutionnel régularise la situation du Québec.

On revoit la façon d'imposer la taxe d'eau. Elle sera désormais selon les services.

À nouveau, le conseil supporte financièrement la C.D.E.T., mais de nombreuses plaintes se font entendre et il se pourrait que ce soit sa dernière contribution.

1988 : On cherche un « incubateur » ou un « motel industriel » afin d'accueillir de nouvelles P.M.E sur le territoire municipal.

On révisé les tâches des employés municipaux.

On révisé aussi le prix pour les permis de construction et on met un terme à la location d'équipements aux particuliers.

Le 23 février 1988 débutent des procédures d'expropriation. Elles touchent six lots et quatre propriétaires.

La C.D.E.T., constatant le mécontentement à Lorrainville, envoie une liste des entreprises qui bénéficient de ses services.

La corporation renouvelle sa demande d'aide financière pour la recherche d'une meilleure eau.

Le M.A.M. demande s'il y a possibilité d'étudier une fusion entre les deux corporations municipales, à Lorrainville. Le conseil dépose une demande de fusion, mais sans engagement.

Une demande est faite à la Protection du territoire agricole ainsi qu'au ministère de l'Environnement pour exploiter un puits sur le lot 26 du rang 6.

On officialise le nom des rues de la municipalité.⁷⁶

Le conseil demande aux deux gouvernements d'octroyer une pension annuelle de 12 000 \$ pour les femmes au foyer. Cette allocation devrait avoir pour effet de libérer des postes pour les chômeurs.

Il y a front commun concernant les B.P.C., le conseil n'est pas contre la destruction des B.P.C. et cela, même au Témiscamingue. Cependant, il est contre l'entreposage de cette matière.

⁷⁶ Liste des rues officialisées : Barrette, Bellemare, Bernêhe, Bordeleau, Chabot, Clermont, Côté, de l'Église Nord et Sud, Gauvin, Geoffroy, Goulet Est et Ouest, Lavallée, Notre-Dame Est et Ouest, St-André, St-Jean-Baptiste Est et Ouest, St-Joseph Nord et Sud, St-Pierre et Therrien.



Le conseil s'adresse aux gouvernements pour qu'il n'y ait pas de remise de taxes sur la vente d'alcool lors d'activités de financement des organismes à but non lucratif. La demande est acceptée.

Au sujet du dossier concernant les équipements de réfrigération, le maire est autorisé à régler une entente à l'amiable. Chacune des parties paie ses frais d'avocat.

Le conseil appuie la Société nationale des Québécois dans son projet « Québec, je t'aime en français ».

1989 : Le conseil s'informe à la S.H.Q.⁷⁷ s'il peut bénéficier des programmes de logements subventionnés. La corporation demande un immeuble de cinquante logements, tout équipés. Afin d'obtenir plus facilement ce qu'ils demandent, le maire et les conseillers s'engagent à éponger 10 % du déficit éventuel et à fournir les équipements municipaux. Cette demande est renouvelée deux fois.

On crée le comité de protection civile municipale.

Le conseil de la campagne se plaint du manque de communication entre les deux conseils. Le village se dit prêt à répondre à toutes les questions concernant les dossiers communs.

On officialise le nom des ponts de la municipalité.⁷⁸

Il y a promulgation d'un règlement concernant les piscines et les patios. Aucune piscine ne peut couvrir plus du tiers du terrain. Les patios fixés à la maison sont considérés comme permanents, donc nécessitant un permis. Ceux qui sont construits autour de la piscine sont considérés comme temporaires, ils doivent donc être enlevés en même temps que la piscine.

Pression politique du conseil dans le dossier forestier : on demande que le bois régional soit récolté et transformé au Témiscamingue, par des Témiscamiens. La corporation estime qu'actuellement 250 emplois sont perdus et que 38,3 % du bois sort de la région. Ce mode de fonctionnement doit cesser, car la ressource est nécessaire à la santé économique régionale.

La campagne de promotion pour la nouvelle eau de Lorrainville comprend l'achat de crayons et une publicité sur les ondes de C.K.V.M.

En décembre 1989, on prévoit l'inauguration officielle de la station de pompage pour avril ou mai 1990.

1990 : Le gouvernement du Québec envisage de réduire certaines subventions aux municipalités afin d'injecter ces fonds dans l'éducation. Le conseil est contre cette idée.

Le dossier de la fusion avance, on mandate Denis Champagne afin qu'il trace le portrait financier des deux municipalités. On l'autorise à consulter les archives et les états financiers du village. Un peu plus tard dans l'année, il y a rencontre entre les deux municipalités et présentation du rapport comptable dans le dossier « fusion ». On demande l'aide du M.A.M. pour une assistance technique.

En novembre, le conseil s'inscrit contre le projet de la T.P.S. Il trouve cette taxe injuste.

Un fonds commun est créé entre le conseil et les commerçants pour la publicité de la municipalité.

Infrastructure et chemins

1986 : Le conseil renouvelle sa demande pour le deuxième H.L.M., en suspens depuis 1982.

On passe en revue les équipements municipaux, car ils sont vieillissants : la rétrocaveuse⁷⁹ est brisée et la benne à ordures démontre qu'elle prend de l'âge. On s'informe sur le prix d'une nouvelle benne à ordures et on fait réparer la rétrocaveuse.

⁷⁷ Société d'habitation du Québec.

⁷⁸ Le pont Chabot (rue de l'Église Nord), le pont Richard (St-Joseph Nord), le pont Burette (Notre-Dame Ouest).

⁷⁹ Le « backhoe ».



Les pompiers demandent un autobus usagé.

Au sujet du parc municipal⁸⁰, on s'informe des propriétaires qui n'ont pas signé la vente des terrains.

Le projet pour améliorer la qualité de l'eau évolue. On cherche d'autres terrains, car on envisage de creuser un nouveau puits et de s'y brancher.

Concernant le deuxième H.L.M., on s'interroge si la demande est toujours présente au sein de la population et un sondage est effectué. Il s'adresse principalement aux personnes âgées. On leur demande leur préférence entre un centre d'accueil, un H.L.M. et une résidence.

1987 : Les élus acceptent une soumission pour faire rénover la salle du conseil.

On « magasine » un nouveau camion de pompier et un nouveau camion pour la cueillette des ordures.

La corporation envisage l'achat d'un balai rotatif pour le nettoyage des rues.

On prévoit rénover le chalet l'Escale dans le cadre du programme « Rénover pour mieux conserver ».

La compagnie Béton Marik est engagée pour faire les bordures sur les rues Gauvin, St-Joseph Nord et Therrien.

On approche certains propriétaires afin de découvrir les possibilités de veines d'eau importantes sur leurs terres. Deux puits sont creusés afin de trouver de l'eau. L'un des deux, sur les terres d'Yvon Girard, donne un résultat intéressant.

Dans le dossier du parc municipal on débute les procédures d'expropriation de trois propriétaires.

1988 : L'eau puisée dans le deuxième puits ne convient pas aux normes applicables, on poursuit donc les recherches. Un emprunt de 1,2 million est effectué pour le projet « eau potable ». Les contribuables donnent leur accord.

On arrête le choix du site pour l'usine de traitement des eaux usées sur le lot 34 du rang 6 Nord, propriété de Gérald Barrette.

Le conseil apprend le bris d'équipement du curling, 26 000 \$ sont prévus pour la réparation.

1989 : Le conseil demande à Hydro-Québec d'évaluer le réseau d'éclairage de rues afin d'en connaître le prix. La corporation souhaite en faire l'acquisition.

Le dossier « alimentation en eau potable », pour les contribuables à l'est du village, s'ouvre. Comme ces derniers habitent loin du cœur du village, on suggère un puits collectif plutôt que d'installer une nouvelle canalisation. L'option du puits commun est rejetée.

On demande au M.A.M. d'approuver les plans et devis du projet « eau potable ». Le tout est accompagné d'une demande de financement A.I.D.A.

La Fabrique mentionne que l'intersection des rues de l'Église et Notre-Dame est dangereuse lorsque des camions lourds y circulent. Le conseil demande à la Fabrique si elle est prête à céder un peu de terrain afin de refaire l'intersection. On s'adresse au ministère de la Voirie au sujet des futurs travaux sur l'intersection.

La rue Bellemare est transformée par des travaux d'égout pluvial, de l'asphaltage et des poses de bordures.

1990 : Un problème majeur survient dans le dossier de la nouvelle eau. La firme en charge abandonne les travaux. À ce sujet, on consulte un avocat. En juillet, les travaux d'aqueduc n'ont tou-

⁸⁰ Ce parc est situé entre la rue de l'Église et la St-Joseph.



jours pas repris.

Le conseil se procure des locaux pour un motel ou incubateur industriel et il prévoit emprunter 500 000 \$ pour concrétiser ce projet.

En tout, 800 000 \$ supplémentaires sont empruntés pour la réfection des rues et pour l'aménagement du parc municipal.

Vie municipale

1986 : Le système de son du Centre communautaire est volé.

La corporation rencontre le conseil de Ville-Marie au sujet d'une entente possible concernant les loisirs. Le but est d'éliminer les frais supplémentaires aux Lorrainvillois désirant s'inscrire à la piscine ou dans une ligue de hockey.

1987 : Les pompiers débutent un travail de prévention par des visites à domicile afin de vérifier la présence de détecteurs de fumée et d'extincteurs.

Le conseil appuie la demande de Roger Turcotte, de Béco Gulf, pour offrir le service de vente de permis de chasse et pêche.

Le village de Lorrainville s'engage à offrir des travaux communautaires pour les délinquants.

La corporation désire freiner les vendeurs itinérants.

Le chalet l'Escale est loué à Laurette Morin.

Pour une période d'un an, on étudie la possibilité de ne plus offrir les salles du Centre communautaire en location, car les organismes à but non lucratif vendent de la boisson à des mineurs pour leur financement.

1989 : Le Club du Bonheur annonce son implication dans le projet parc municipal.

Au mois de décembre, le conseil offre des locaux à La Maison des Jeunes.

Cette année, les gens de Laverlochère célèbrent leur 100^e anniversaire.

1990 : Afin d'aider la jeunesse, la corporation remet 2 000 \$ à La Maison des Jeunes.

C'est au tour des gens de Fabre de souligner leur centenaire.

En 1990, on apprend que les Jeux du Québec de 1993 auront lieu au Témiscamingue. Ville-Marie est désignée comme ville hôte. Le conseil demande à Ville-Marie s'il peut se joindre au projet. Ce dossier évolue rapidement, Notre-Dame-du-Nord, Guigues et Fugèreville se joignent aussi au projet. Le conseil de Lorrainville propose de partager les profits ou le déficit au pourcentage du rôle d'évaluation des municipalités impliquées.

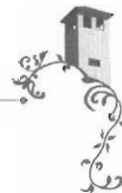
Héraldique Canada soumet un croquis pour les armoiries de Lorrainville, le conseil l'accepte.

1991-1994

Taxes foncières : **1991** : générale : 0,29 \$ %, spéciale : 1,56 \$ %, surtaxe de 0,93 \$ % pour les terrains vacants; **1992** : générale : 1,85 \$ %, surtaxe de 0,91 \$ % pour les terrains vacants; **1993** : générale : 0,39 \$ %, taxe spéciale ex-paroisse : 0,19 \$ % pour l'aqueduc et 0,21 \$ % pour ceux qui ont le service d'égout et d'aqueduc, taxe spéciale ex-village : 0,76 \$ %, surtaxe de 0,58 \$ % pour les terrains vacants.

Administration et politique:

1991 : La corporation s'oppose à l'augmentation du financement de la Sûreté du Québec, car il considère le taux de criminalité bas et, en plus, la S.Q. ne couvre pas bien les besoins de sécurité de Lorrainville.



Le conseil n'apprécie pas l'idée du transfert éminent de l'entretien du réseau routier du gouvernement québécois aux municipalités. En outre, le réseau actuel est dans un état lamentable.

La corporation s'oppose au projet de couper les primes d'éloignement. Cette coupure donnerait un manque à gagner de 6,7 millions de dollars. Selon elle, cette coupure peut occasionner la fermeture de commerces, une baisse de la qualité de vie et une hausse de la difficulté du recrutement de personnel en région.

Le conseil s'oppose au projet de fermer la Caisse populaire Desjardins de Laforce.

À la suite d'une rencontre entre les gens d'affaires et le conseil au sujet de l'incubateur industriel, on soulève l'idée d'une campagne de promotion afin de vérifier s'il y a des intéressés, avant d'aller plus loin dans ce projet.

Comme le club alimentaire est en liquidation, le conseil étudie la possibilité d'utiliser son bâtiment.

La corporation stipule, qu'à l'avenir, pour les factures de plus de 25 \$, un bon de commande et des détails seront exigés, si le demandant désire un paiement.

On aborde, à nouveau, le dossier Belleterre-Le Domaine, mais cette fois, on ne fait pas que demander la construction, on amasse des fonds et on recherche l'appui de municipalités. Un peu plus de cinquante corporations municipales répondent favorablement à cet appel.

En juillet, un avis de motion concernant une demande commune de fusion est émis.

Le conseil appuie le projet d'un promoteur. Ce dernier propose de faire une usine de pâtes et papiers avec du foin comme matière première.

Le conseil appuie l'U.Q.A.T.⁸¹ dans son projet d'un nouveau campus et il s'implique financièrement dans ce dossier. Six dollars par habitant de la municipalité sont investis dans le campus et ce, pour une période de cinq ans.

1992 : Le maire et les conseillers décrètent un règlement concernant l'aide apportée aux gens qui désirent rénover ou améliorer leur bâtiment. Un minimum de 5 000 \$ d'amélioration doit être investi afin d'être éligible au programme. L'aide est versée en crédit de taxe foncière.

Le conseil instaure le règlement de droits de mutation. Celui-ci autorise le conseil à percevoir de l'argent lors de transactions immobilières sur son territoire.

Le conseil supporte l'U.P.A.⁸² en lien avec les négociations du GATT⁸³. On demande au gouvernement de protéger les quatre piliers de l'agriculture québécoise.

Le maire et les conseillers appuient Fugèreville dans son projet de faire installer une lumière de rue à l'intersection Lorrainville-Laverlochère-St-Eugène-de-Guigues.

La corporation apporte son appui à la ville de Témiscaming qui demande que l'usine Temptation soit construite sur son territoire, plutôt qu'à Kapuskasing.

Le conseil s'oppose à la clause de la réforme Ryan, qui oblige les municipalités à émettre une taxe foncière de 0,10 \$ % pour le financement de la S.Q. Le conseil ne l'accepte pas, il refuse même de payer cette facture et de charger ces frais aux contribuables.

La corporation appuie les démarches de Marcel Bordeleau, qui désire construire un « dix logements » pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

En 1991, le conseil émet une longue résolution, s'adressant à monsieur Ryan du M.A.M., concernant l'absence de financement dans le dossier « eau potable ». Le conseil considère que c'est

⁸¹ Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

⁸² Union des producteurs agricoles.

⁸³ Il s'agit du « General Agreement on Tariffs and Trade » ou « Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce », signé en 1947.



un cas de santé publique et que le changement de gouvernement ne devrait pas pénaliser la municipalité. Peu de temps après, en 1992, les deux maires de Lorrainville sont invités à rencontrer monsieur Ryan, à Québec, au sujet de la fusion et de la subvention A.I.D.A. Cette subvention, concernant l'aqueduc et les égouts, sera bonifiée s'il y a fusion entre les deux corporations municipales.

On s'adresse au ministère de la Santé pour que le traitement de la demande pour l'immeuble à dix logements soit accélérée.

Le conseil apporte son appui à Ville-Marie dans son projet de fontaine et de marina.

La corporation appuie le projet d'enseignement coopératif du Cégep, mais elle ne s'engage pas à accueillir des stagiaires.

Le conseil s'engage dans le processus d'entraide concernant la machinerie et les équipements pour le déneigement.

Augmentation du salaire des élus, le maire gagnera en tout 3 435 \$ par année et les conseillers, 1 145 \$.

1993 : Une facture de 21 000 \$, concernant le financement de la S.Q., arrive sur la table des élus. La décision de paiement est reportée à plus tard. Peu de temps après, le M.A.M. désire rencontrer le maire au sujet du financement de la S.Q. Le conseil se donne du temps afin de réfléchir au sujet du paiement.

Le conseil demande aux gouvernements du Québec et du Canada de soumettre, aux intéressés, les projets de loi ayant des répercussions sur une région ou sur une municipalité avant de les promulguer.

Dans le cadre d'un possible transfert du bureau de la Société de conservation du Nord-Ouest de McWatters à Val d'Or, le conseil considère que la centralisation engage des sommes inutiles et tue les petites paroisses.

Un peu plus tard, le conseil s'oppose vivement à la centralisation à Rouyn-Noranda des services du crédit agricole. On présente l'argument que le Témiscamingue fournit plus de la moitié des produits agricoles de la région. En plus de s'opposer au transfert, il demande d'engager deux professionnels dans ce domaine pour le bureau de Ville-Marie.

La corporation s'oppose encore au transfert du personnel du ministère des Transports à Rouyn-Noranda. De plus, le conseil entend prendre les mesures nécessaires pour faire respecter le droit des Témiscamiens d'être servis, dans leur milieu, par des gens de chez eux.

Le maire et les conseillers apportent leur appui à l'Association touristique régionale qui s'oppose au démantèlement du ministère du Tourisme.

Un avis de motion est déposé concernant le règlement pour la fusion des deux corporations municipales. De plus, on prépare un plan du territoire de la nouvelle municipalité.

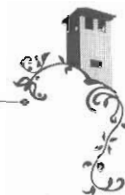
Le conseil paie la facture pour le service de la S.Q.

Le conseil se retire du projet pour un deuxième H.L.M., vu le projet de dix logements et vu le manque de noms sur la liste du premier H.L.M.

Il y a quelques rencontres concernant la fusion. Lors de ces rencontres, on règle des détails et on aborde la question du personnel. Dans le cadre de la fusion, on met sur la glace le projet de motel industriel, car il doit être approuvé par les membres de l'autre conseil.

1994 : Une demande de financement est présentée pour aider à mettre sur pied le nouveau développement résidentiel, dans le secteur de la rue Lavallée.

Le décret 186-94 du gouvernement du Québec, émis le 23 février 1994, officialise la fusion. Après



le décret, un conseil provisoire est mis sur pied. Le maire Boutin et la mairesse Bellemare se partagent, à tour de rôle, le poste de maire. Quelques règlements sont adoptés afin d'organiser la nouvelle vie municipale. Ceux-ci touchent la taxation, la cueillette des vidanges et la régie interne du conseil. Le tout est accompagné d'une séance d'information pour les contribuables. Il y a, bien sûr, annulation de la police d'assurance de la corporation de la campagne et modification à celle de la nouvelle municipalité. La fusion est officialisée lorsque l'on annonce la fermeture des comptes bancaires du conseil de la campagne et le transfert des fonds vers la nouvelle municipalité.

Infrastructure et chemins

1991 : Le chalet l'Escale est agrandi.

L'inauguration de l'aqueduc a lieu le 9 janvier. Les députés, les journalistes, le curé et quelques autres personnalités témiscamiennes sont invités.

On renouvelle la demande à la S.H.Q. afin de prévoir un immeuble de 40 logements pour les personnes âgées.

L'aménagement de l'intersection des rues Notre-Dame et de l'Église débute en juillet. On profite de ces travaux pour modifier les extrémités des trottoirs de la rue Notre-Dame. L'objectif est de permettre un meilleur accès aux gens souffrant de handicaps.

Le conseil remercie le député Trudel pour son octroi de 18 000 \$, aidant ainsi à la réfection des chemins.

On accepte la soumission de 382 144 \$ pour des travaux sur la rue Therrien, plans K-16. Le projet de motel industriel avance, le conseil embauche un ingénieur afin que des plans et devis soient réalisés.

On détermine les travaux prévus pour 1992 : paver les rues Barrette, Chabot et Côté, en plus d'ouvrir de nouvelles rues.

1992 : Les années 1991-1992 révèlent des négociations avec Daniel Grenier, propriétaire de l'épicerie Grenier, et Normand Poudrier concernant le ruisseau de la beurrerie. Un projet de réaménagement de ce ruisseau est à l'étude. L'entente, entre les trois, prévoit la pose de gabions et de pierres sur une distance de 100 pieds, de chaque côté du ruisseau. La main-d'œuvre et les équipements sont aux frais de la municipalité, les gabions et les pierres sont payés par les propriétaires.

On s'adresse au député Trudel pour un octroi de 140 000 \$ afin d'aider au pavage des rues Goulet, Bordeleau, Barrette, Chabot et Côté.

Le projet de construire une nouvelle caserne est présenté.

Cette même année, on engage un ingénieur pour la mise sur pied de plans et devis pour l'ouverture d'un kilomètre de rue dans le secteur de la rue Lavallée.

1993 : Fin 1992, début 1993, un projet pour aménager un centre de conditionnement physique dans l'hôtel Lorrainville est accepté par le conseil.

Le conseil apprend que le plancher du curling a subi un affaissement.

Un projet de mise en valeur des anciennes emprises ferroviaires est dans l'air.

1994 : Le projet de traitement de surface et de réfection du chemin des rangs 6 et 7 est désormais géré par la nouvelle municipalité. Après la fusion, la corporation accuse réception du financement A.I.D.A., s'élevant à 71 990 \$ pour l'ex-conseil de la campagne et 345 965 \$ pour l'ex-village.

Vie municipale

1991 : Lors des Régates de Ville-Marie, édition 1991, il y a un concours intitulé « miss Témis ».



Une entente est signée avec Ville-Marie, elle concerne les loisirs. Cette entente diminue les frais d'accès à la piscine ainsi qu'à l'aréna.

1992 : Le conseil prête des équipements à la municipalité de Belleterre dans le cadre de son 50^e.

Constatant une hausse du vandalisme dans la municipalité, la corporation demande un programme pour les jeunes.

1993 : Un pasteur du Centre Évangélique demande un permis de construction et de réaménagement de l'ancien théâtre.

Le conseil s'adresse à la S.Q. et à l'école Marcel-Raymond afin d'apporter toute l'aide nécessaire pour enrayer le « flânage » des étudiants près des commerces et au Stadium.

Hygiène et santé publique

1991 : Un comité étudiant la question du recyclage est mis sur pied.

Conseillers de la corporation municipale du village sous Philippe Boutin

Baril, Gaston

Bastien, Gabriel

Bellehumeur, Noël

Fortin, Jean-Yves

Grenier, Daniel

Jolette, Gaétan

Jolette, Roland

Lambert, Claude

Martineau, Jean

Paquin, Réjean G.

Rocheleau, Jean

Rouleau, Christian

Roy, Denis G.

Turcotte, Céline

1994 : Doris Bellemare

Doris Bellemare est assermentée comme mairesse, le 19 avril 1994. Philippe Boutin est conseiller, jusqu'aux prochaines élections.

Administration et politique

Il y a formation du comité provisoire d'urbanisme.

Fin avril, l'hôtel Lorrainville demande une baisse de ses taxes, car il n'y a aucune activité économique dans cet établissement.

Infrastructure et chemins

On procède à l'achat d'un bout de terrain pour l'agrandissement du cimetière. Le projet domiciliaire nécessite un emprunt de 218 600 \$.

Conseil provisoire 1994⁸⁴

Baril, Ghislain

Lepage, Gilles

Mayer, Laurier

Mathieu, Camil

Bellemare, Doris

Turcotte, Céline

Bellehumeur, Noël

Rocheleau, Jean

Rouleau, Christian

Boutin, Philippe

Élection de mai 1994

Turcotte, Céline

Mayer, Laurier

Bellemare, Doris

Baril, Ghislain

Lepage, Gilles

Bergeron, Luc

Boutin, Philippe, maire

⁸⁴ Du décret de la fusion en février 1994 jusqu'au 19 avril 1994, Philippe Boutin est maire. Du 19 avril au 24 mai 1994, Doris Bellemare est mairesse et Philippe Boutin, conseiller.